L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1577- VENDREDI 08 MAI 2020 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



2, Route de Paris - Saint Aubin sur Yonne
89300 Joigny - 03 86 19 36 36
contact@loisirs-cars.com www.loisirs-car.com

Météo

La sécheresse… ou pas



Le contexte météorologique de ces dernières années, avec des sécheresses plus ou moins prononcées sur la Bourgogne Franche-Comté, incite sans doute à s'inquiéter rapidement. Le début de printemps très sec que nous avons connu pouvait faire craindre le pire du côté des grandes cultures comme de l'élevage. Pourtant, ce pire, il n'est jamais sûr et les pluies de ces derniers jours ont redonné de l'espoir. Elles poussent en tout cas à observer la situation avec nuance. Cette semaine, Terres de Bourgogne reflète, dans les reportages proposés, la multitude de situations qui découle de cette incertitude somme toute bien naturelle… *Pages 04, 05, 14.*

Côte d'Or

› Productions végétales

« L'année de trop »



Nièvre

› Impéry Volailles

Volailler de père en fils



Yonne

› Masque de protection

Géochanvre lance une production 100 % locale



fendt.fr

FENDT



CONDITIONS SUR MACHINES EN STOCK

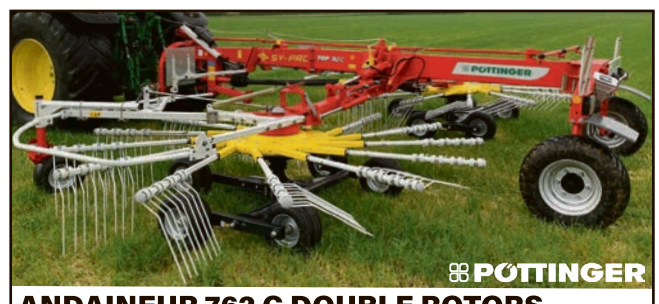
Presses à balles rondes Fendt:
une forme systématiquement parfaite

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

G. BUCHEZ
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS



ANDAINEUR 762 C DOUBLE ROTORS

STOCK DISPONIBLE IMMÉDIATEMENT

SV-PRO
DES PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE

Contactez-nous pour plus d'informations !

Sommaire

Côte d'Or

04 • Sécheresse : En quête de solutions
05 • Productions végétales : «*L'année de trop*»
06 • Confinement : Comment ça se passe, à la maison ?
07 • Baigneux-les-Juifs : La campagne est lancée

Nièvre

08 • Impéry Volailles : volailler de père en fils
09 • Abattoir de Corbigny : L'association EBE reste mobilisée
10 • Restauration : Les Toques Nivernaises se mobilisent pour l'hôpital

Yonne

11 • Initiative : Géochanvre se met à la fabrication de masques 100 % locale
12 • Betteraves : Une dérogation obtenue pour l'utilisation du Teppeki dès le stade deux feuilles
13 • Cuma : La mutualisation des matériels et des compétences ne s'arrête pas

Région et ailleurs

14 • Météo : Une seule chose est certaine… l'incertitude
15 • Enseignement : Des portes-ouvertes virtuelles sur toute la Bourgogne Franche-Comté
16 • Livre : Réussir la communication de son entreprise agricole

Infos Services

18 • Économie & Gestion
19 • Analyses et tendances
20 • Petites annonces
21-22 • Annonces légales
23 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Technologie

De l'intelligence pour compter les épis de blé

Un concours international a été lancé le 4 mai. Son but ? Concevoir un modèle informatique robuste et précis capable de détecter les épis de blé à partir d'images de terrain.

Les *data scientists*, hackeurs et scientifiques du monde entier sont invités à joindre leur force pour résoudre un nouveau défi ! Il s'agit de créer un modèle informatique robuste et précis capable de détecter les épis de blé à partir d'images de terrain. Cet algorithme aurait un large impact pour la recherche en phénotypage ainsi que des avantages pratiques pour les producteurs de blé de tous les pays. Ce challenge mondial est coorganisé en France par l'Unité mixte technologique Capteurs et télédétection (UMT - Capte Inrae - Arvalis - Hiphen, start-up spécialiste du phénotypage). La recherche en agriculture à travers le monde s'équipe depuis plusieurs années de capteurs afin de pouvoir observer les plantes, comme le blé, aux instants clé de leur développement. Certains paramètres importants sont encore mesurés à la main, comme le nombre d'épis, ce qui est un travail long et fastidieux. Les chevauchements d'épis, la variation de l'apparence en fonction de la maturité et du génotype, la présence de barbes ou non, l'orientation de la tête, ou encore le vent, sont autant de facteurs qui rendent compliqué le dénombrement des épis de blé à partir d'images numériques.

15 000 dollars en jeu

Un modèle capable de réaliser cette tâche aurait un large intérêt pour la recherche en phénotypage et pour les producteurs du monde entier (évaluer la densité, la santé et la maturité des épis). Des travaux en ce sens ont déjà été réalisés, notamment par Arvalis, mais avec un trop petit nombre de données pour pouvoir disposer d'un modèle générique. Afin d'y remédier, un concours international, le *Global wheat head challenge* hébergé par la plateforme *Kaggle.com*, a été lancé le 4 mai, avec, pour les 3 équipes les plus performantes, un prix de 15 000 dollars (13 800 euros) à se partager. Un jeu de données de plus de 190 000 épis est mis à la disposition des participants par le consortium international *Global wheat dataset*. Ils devront produire un algorithme suffisamment robuste, éprouvé sur un autre jeu de données à l'issue du challenge. Cet algorithme sera accessible en *open source*.

La remise des prix est prévue le 28 août lors de la conférence du *Computer vision problems in plant phenotyping* (CVPPP) à Glasgow au Royaume-Uni.

BERTY ROBERT AVEC COMMUNIQUÉ

Notes : Inscriptions jusqu'au 28 juillet sur www.kaggle.com

en bref

Enseignement Le lycée professionnel de Saint-Saulge (58) repris

Le tribunal de Nevers a validé, le 4 mai, la reprise du lycée professionnel Iperma, à Saint-Saulge, par le groupe SOS, première entreprise sociale en Europe. Le lycée, privé, risquait de fermer à la fin de l'année scolaire. L'établissement conservera des liens solides avec ses partenaires historiques comme le CFA de Challuy, et reste affilié au Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP). L'Iperma change également de nom : il devient le lycée professionnel Cœur de Nièvre. Le groupe SOS compte 20 000 salariés et 550 établissements et services.

Moulins-Engilbert La Foire-concours aux culards s'adapte

Le 14 mai devait se dérouler la traditionnelle foire-concours aux culards de Moulins-Engilbert sur le site de la Sicafome. Compte tenu du contexte, et afin de réduire considérablement le nombre de personnes sur les lieux, seule la vente est maintenue par les organisateurs. Ainsi, ne seront présents dans l'amphithéâtre que les acheteurs et les éleveurs apporteurs qui eux ne seront admis que par groupe de 10 personnes (port du masque recommandé). Les membres du comité des foires et de la Sicafome mettront tout en œuvre pour assurer le bon déroulement de la vente. L'arrivée des animaux débutera à 7h et s'enchaînera tout au long de la matinée selon l'ordre de passage pour fluidifier l'afflux des vendeurs. Les organisateurs comptent sur la compréhension et le civisme de chacun pour la réussite de cette journée particulière.

la météo présentée par Dijon Céréales

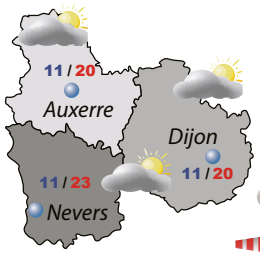
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 8 Mai



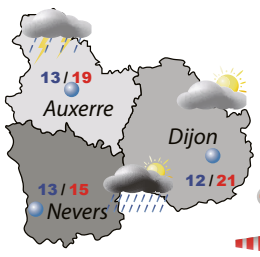
Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se paratgeront le ciel.

T° mini : 10 à 12°C
T° maxi : 18 à 21°C

Vents : Est 10 km/h

Saint Désiré
Soleil : 06h20 - 21h16
Lune : 22h46 - 07h12

Samedi 9 Mai



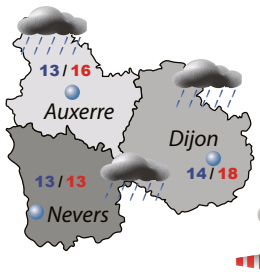
Perturbé
Quelques précipitations sont attendues et seront localement accompagnées d'orages.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 15 à 20°C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Sainte Pacôme
Soleil : 06h18 - 21h17
Lune : N.C. - 07h48

Dimanche 10 Mai



Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux en perspective. Les vents seront faibles.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 14 à 17°C

Vents : Nord-Ouest 10 km/h

Sainte Solange
Soleil : 06h17 - 21h18
Lune : 00h02 - 08h33

Prévisions à 7 jours

Lundi 11 Mai au Mercredi 13 Mai

Des précipitations sont attendues pour cette période.

Vents : Est à 10 km/h
T° mini : 11 à 13°C T° maxi : 17 à 19°C

Du Jeudi 14 Mai au Dimanche 17 Mai

Le temps restera couvert et pluvieux pour ces prochains jours.

Vents : Nord-Ouest à 20 km/h
T° mini : 13 à 15°C T° maxi : 14 à 16°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Production laitière

Lever le pied sans hypothéquer l'avenir

La chute brutale des cours du beurre et de la poudre de lait écrémé signe le déséquilibre des marchés laitiers. Limiter la production sans compromettre le futur nécessite de se poser les bonnes questions.



Les vaches peuvent supporter la suppression de la traite du dimanche soir… à condition de ne pas les stimuler par la présence humaine !

« *Parmi les différents leviers efficaces que peut activer une exploitation laitière pour limiter l'expression du pic de production printanier, l'enjeu et de choisir ceux qui ne vont pas pénaliser le potentiel de production des mois suivants : on sait qu'il y a toujours un creux de production en juillet - août, et il faut essayer de ne pas compromettre la réalisation du potentiel laitier des prochains mois par des mesures irréversibles* », résume Honorine Adam, responsable de l'encadrement technique à Haute-Saône Conseil Élevage. La crise du covid-19 et les mesures de confinement de la population décrétées par le gouvernement ont mis à mal les belles promesses de ce printemps laitier. Depuis plus d'un mois, les cotations du beurre et surtout de la poudre de lait écrémé dégringolent : perte de 290 euros la tonne en beurre, de 580 €/T pour la poudre de lait écrémé… Alors que d'un côté, des usines tournent à plein pour répondre à une demande en forte hausse sur certains produits en grande distribution (crème, beurre, lait UHT, emmental râpé…), de l'autre, les ventes des fromages traditionnels se sont effondrées, ainsi que les produits destinés à la restauration, aux industries agroalimentaires et à l'export. Un mélange détonnant qui se traduit par un déséquilibre entre offre et demande et nécessite de stocker les produits qui peuvent l'être… dans la limite des capacités de stockage disponibles ! Cela nécessite également d'interrompre certaines fabrications.

Limiter le pic de collecte printanier

De manière plus ou moins explicite, la plupart des entreprises de collecte et de transformation ont donné la consigne aux producteurs de limiter le pic de collecte printanier pour éviter d'avoir à jeter du lait, ou des fromages invendus dans quelques semaines. « *Le contexte sanitaire est instable et nous pourrons assister à des retournements de conjoncture. Un excès de volume aujourd'hui peut se transformer en manque dans quelques semaines. Les leviers à activer pour gérer la crise doivent être en priorité ceux qui sont réversibles* », complète Benoît Rouillé, chef de projet Alimentation des vaches laitières à l'Institut de l'élevage. Cinq principaux leviers sont mobilisables pour écrêter efficacement le pic de production printanier. Le premier est alimentaire : ajuster la ration, notamment en réduisant drastiquement les distributions de concentré de production et concentré azoté. « *Idéalement, il faudrait limiter ces quantités plutôt sur les animaux au-delà de la première moitié de lactation, car si on coupe les concentrés à des vaches en train d'exprimer leur potentiel, dans la phase de pic, on pénalise toute la lactation, mais on va aussi puiser sur les réserves corporelles de manière plus intense et entraîner des soucis de reproduction* », prévient Honorine Adam. Seconde piste, le raccourcissement des lactations : « *allonger le tarissement des vaches les moins productives d'un mois, un mois et demi ne pose pas de problème particulier, à condition d'être capable de surveiller cette catégorie d'animaux, je pense à l'accès à l'alimentation… pour ne pas créer de nouveaux problèmes ! Il faut éviter qu'elles augmentent trop leur état corporel pendant cette période improductive. Et être vigilant également sur la question des produits de tarissement, dont l'efficacité est calibrée pour une durée de 60 jours. Un obturateur de trayon sera plus indiqué* », poursuit la conseillère. L'anticipation – et l'engraissement – des réformes complète le tableau. « *Attention, c'est un levier irréversible…* » L'avantage de la réforme anticipée d'une partie des laitières, c'est son impact immédiat sur la production, avec un effet assainissant sur troupeau pour peu qu'on applique des critères cellules ou mammites dans le choix des animaux à écarter. En outre, on préserve la ressource fourragère des vaches laitières, si celle-ci risque d'être limitée par la sécheresse qui se profile. Sur le plan économique, la perte de production de lait peut être partiellement compensée par une meilleure qualité (cellules). D'une manière générale, la finition de jeunes vaches (moins de 7 ans) en bon état sanitaire trouve son intérêt au printemps à l'herbe si l'exploitation dispose de surfaces au pâturage. « *En général les cotations des vaches de réforme remontent en juillet - août… les engraisser à l'herbe dans cette perspective peut être un bon calcul.* » Dans les exploitations non autosuffisantes en fourrages de base, l'engraissement des réformes est moins conseillé.

La monotraite, quand c'est autorisé…

Autre piste, plus drastique, la monotraite : on connaît aujourd'hui précisément les effets de cette pratique, qui consiste à ne traire les vaches qu'une fois par jour. La quantité de lait produite diminue de l'ordre d'un tiers, et le retour au rythme habituel ne permet que de revenir à 85 % du potentiel habituel du troupeau. « *La monotraite n'est pas autorisée dans tous les cahiers des charges (comté, gruyère…), avertit Honorine Adam. Dans les grands troupeaux, on peut aussi l'envisager par lot, seulement sur les animaux les plus avancés en lactation, si on a la possibilité technique de séparer les vaches. Une autre variante consiste à supprimer la traite du dimanche soir, ce qui permet de limiter l'astreinte et de baisser un peu la production sans pour autant jeter du lait dans la fosse à lisier… Psychologiquement, c'est moins douloureux.* » Dernier levier : la distribution de lait aux veaux, en substitution des laits reconstitués à partir de poudre. « *Même si ce n'est pas la période de l'année où les naissances sont les plus nombreuses, ça peut être intéressant en appoint, plutôt que de vendre le lait au prix du lait spot et d'acheter de la poudre… Attention toutefois à ne pas dépasser les quantités prescrites, car trop de lait rend les veaux malades !* »

ALEXANDRE CORONEL

Crise sanitaire

Bruxelles propose d'accorder 5 000 euros à chaque agriculteur

Les crédits du second pilier de la PAC, qui ne sont pas utilisés cette année, pourraient être versés sous forme d'aide exceptionnelle.

La Commission européenne accroche un nouveau wagon au train de mesures proposées depuis mi-mars. Le 4 mai, l'organisation bruxelloise a proposé d'autoriser les États membres de l'Union européenne de réaffecter les fonds du développement rural qui ne seraient pas employés en 2020. Si le Parlement européen et le Conseil européen donnent leur accord, ces fonds inutilisés seraient alors employés pour indemniser les agriculteurs et les petites entreprises agroalimentaires victimes de l'arrêt de l'activité économique de leur pays. Une aide exceptionnelle pouvant atteindre 5 000 € serait alors versée à chaque agriculteur en difficulté. Pour les petites entreprises, cette aide atteindrait 50 000 €. Les conditions d'éligibilité pour bénéficier de cette mesure ne sont pas définies mais cette nouvelle disposition s'ajouterait aux aides de minimis que les États membres versent aux agriculteurs éligibles. Les crédits réalloués s'ajouteraient aussi aux augmentations des plafonds des aides d'État fixées par la Commission européenne depuis le confinement de l'économie. Chaque semaine, l'organisation européenne ne manque pas de souligner les efforts déployés depuis près de deux mois pour apporter des soutiens aux agriculteurs et aux filières agricoles confrontés aux conséquences économiques de la crise sanitaire du Covid-19 : augmentation des plafonds des aides des États, hausse des avances des aides PAC et allongement des délais pour faire les déclarations PAC.

Règles allégées

Pour rappel, les demandes de paiement de la PAC pourront être déposées jusqu'au 15 juin. Les agriculteurs commenceront à recevoir leurs avances d'aides à partir de la mi-octobre. Elles représenteront 70 % des paiements directs et 85 % des paiements de développement rural. Par ailleurs, les règles de la politique agricole seront allégées avec des contrôles moins pointilleux pour limiter les visites des contrôleurs sur les exploitations et par conséquent les contacts. Le 4 mai, le journal officiel de l'Union européenne a publié les onze actes non législatifs relatifs aux mesures exceptionnelles annoncées le 22 avril. Ils portent sur les aides au stockage privé pour les secteurs des produits laitiers et de la viande et sur l'autorisation temporaire d'auto-organisation de mesures de marché par les opérateurs des secteurs durement touchés par la crise sanitaire (limitation de production, retraits temporaires du marché d'une période de 2 à 6 mois maximum, distribution gratuite etc.). Ces programmes sont ouverts depuis le 7 mai. Ces actes non législatifs décrivent aussi la mise en œuvre des programmes de soutien du marché.

ACTUAGRI

Sécheresse

En quête de solutions

Les élevages redoutent une nouvelle sécheresse de grande ampleur et tentent de s'y préparer. Exemple à Poiseul-la-Ville.

Le Gaec du Paradis, ferme de polyculture-élevage lait Époisses près de Baigneux-les-Juifs, se livre à plusieurs petits travaux pour tenter de limiter les impacts d'une nouvelle année de sécheresse. Une source dans un pré a été récemment entretenue pour abreuver le plus longtemps possible les bovins durant la saison estivale, d'autres points d'eau ont été soigneusement aménagés pour faciliter l'accès aux animaux. Les éleveurs se sont également livrés à une plantation de 100 m de haie coupe-vent près d'une pâture de leurs vaches montbéliardes. « *Pour juger les effets de cette dernière action, il faudra bien sûr attendre encore quelques années… L'idée est de limiter l'impact du vent sur une prairie située au plus haut du village et exposée plein sud, qui est très sensible à la sécheresse lors des coups de chaud récurrents du mois de juin* », indique Max Seguin. « *Il n'y a pas de recette miracle face à la sécheresse. Si quelqu'un en a une, nous sommes bien évidemment preneurs !* », fait remarquer le jeune éleveur, « *cela fait dix ans que je suis installé et là, nous ne savons plus comment faire. Un autre exemple : tout le monde ou presque dit qu'il ne faut plus faire de maïs, qu'il faut agrandir les surfaces en herbe à leur détriment. C'est ce que nous faisons mais cette année, les rendements en herbe vont être divisés par deux dans notre secteur. En termes de stocks, nous ne serons pas plus avancés…* ».





Vers de maigres récoltes

Un méteil triticale-pois-vesce testé par l'exploitation de Poiseul s'est retrouvé « *calciné sur pied* » et ne donnera rien lors de cette campagne. Les exploitants veulent retenter leur chance avec du sorgho, du trèfle d'Alexandrie et du maïs. La semaine dernière, Max Seguin et son associé Adrien Soyer venaient de faucher 23 hectares dans différentes espèces, avec un rendement « *d'à peine 5 bottes par hectare* », soit la moitié des volumes espérés. « *La paille risque de suivre la même tendance. Il n'y en aura certainement que très peu. Heureusement, nous en avons pour trois mois d'avance, mais ce n'est pas un luxe. Il va falloir une nouvelle fois courir un peu partout* », ajoute Max Seguin, qui dresse un tableau déjà bien noir de ses grandes cultures : « *j'ai bien peur que les rendements ne soient divisés par deux eux aussi… Les orges ont pris très cher avec l'absence d'hiver qui a été suivie de froid avec du gel, et du sec. On vient de photographier l'un de nos champs avec un drone : les trois quarts de la parcelle concernée sont fichus. Le blé, qui est quasiment en train d'épier, est très mal parti lui aussi, ce sera du cas par cas mais le mal semble être fait. Les pucerons, très nombreux, n'arrangent rien à la situation. Désormais, nous misons presque tout sur les cultures de printemps, à condition qu'il pleuve, bien évidemment* ». À toutes ces problématiques s'ajoute celle des sangliers, encore très présents cette année dans ce secteur du Châtillonnais : « *c'est très pénible et malheureusement récurrent… Certains viennent de défoncer une clôture autour d'un champ de maïs…* ». Producteur de lait Époisses, Max Seguin est également impacté par la crise du coronavirus, avec une restriction de volumes de 5 % et une baisse de prix de 10 euros les 1 000 litres. « *Tout va décidément très bien en ce moment* », ironise le Côte-d'orien.

AG



Vue aérienne d'une parcelle d'orge d'hiver.

Polyculture-élevage

Impasses à l'horizon

Une troisième sécheresse consécutive se profile et inquiète fortement le monde agricole. Un exploitant de Saint-Prix-lès-Arnay témoigne.

Les impacts de la météo, cumulés à ceux de la crise sanitaire, rendent très difficile le quotidien des éleveurs. Près d'Arnay-le-Duc, Didier Blandin voyait son ray-grass « *très mal embarqué* » : « *Il n'évoluait plus favorablement avec l'alternance de froid et de sec de ces dernières semaines, j'ai décidé de le récolter avec beaucoup d'avance sur le calendrier pour préserver sa qualité* ». Un rendement de 12 tonnes de matière brute par hectare a été enregistré, quand une vingtaine de tonnes peuvent être habituellement espérées. « *Ce volume représente entre 3 et 3,5 tonnes de matière sèche à l'hectare. Il faut s'en contenter, surtout par rapport aux conditions climatiques que nous avons* », confie l'éleveur. Celui-ci espérait, la semaine dernière, le retour des pluies pour envisager une seconde coupe du même acabit. La culture suivante, le maïs, était encore en pourparlers : « *celui-ci pourrait bien rester dans le sac cette année si ce grand sec se confirme, ce serait sans doute la meilleure solution, même si je n'ai pas encore trouvé d'alternative* ». Il y a quelques jours, l'agriculteur arnétois n'avait toujours pas réalisé son troisième apport d'azote sur son blé et ne pensait « *pas nécessairement* » le faire cette année. La récolte d'orge d'hiver, elle, est « *déjà faite* », considère le Côte-d'orien, qui annonce une baisse de potentiel de près de 50 %. L'alimentation des bovins allaitants inquiète de plus en plus, Didier Blandin se posait même la question d'ensiler rapidement ses prés afin de « *sauver ce qu'il peut l'être* ». Des contacts ont déjà été pris avec deux producteurs céréaliers pour ses approvisionnements en paille : « *j'ai contacté mes deux vendeurs habituels, j'ai généralement besoin de 50 ha. Mais je vais sans doute les rappeler d'ici peu pour leur demander s'ils en ont davantage. Cette année, c'est vraiment mal parti dans tous les domaines* ».

AG



Le ray-grass de Didier Blandin a été ensilé le 17 avril avec trois semaines d'avance.

« À n'y rien comprendre »

Difficile dans ses champs et dans ses prairies, la situation l'est tout autant dans sa trésorerie. « *Les bêtes se vendent mal. En viande, c'est même la cata* », ajoute Didier Blandin, accompagné de Lucas Mockel, son apprenti. L'annulation de la Fête du bœuf ne lui a pas permis de valoriser ses meilleurs animaux. Pire, les cours enregistrent une baisse « *inexplicable* » depuis plusieurs semaines : « *c'est à n'y rien comprendre, on nous dit que la consommation a augmenté dans les supermarchés avec la crise du coronavirus. Normalement, quand la demande est là, les prix doivent suivre, mais c'est tout l'inverse cette année… Des bêtes vendues à Pouilly peuvent partir à presque 5 euros/kg. Aujourd'hui, c'est moins que la normale, nous sommes aux environs de 4,20 euros/kg. Les génisses ordinaires, c'est du 3,60 euros/kg, pas plus. En ce moment, les éleveurs sont tellement dépités qu'ils ne cherchent même plus à comprendre… En ce qui concerne le marché du maigre, je vends personnellement des laitons, ces derniers se maintiennent à peu près, mais ce n'est pas le cas de tous les jeunes bovins. La situation est très difficile* ».



L'atelier bovin souffre également.

Productions végétales

« L'année de trop »

Le président de la commission productions végétales de la FDSEA de Côte-d'Or dresse un état des lieux « déplorable » des grandes cultures et s'insurge une fois de plus du manque de soutiens des zones intermédiaires.

« *Les agriculteurs sont dépités* », déplore Jacques de Loisy, à l'issue d'une récente visioconférence réunissant les différents membres de la commission FDSEA qu'il préside. Le contexte climatique est « *intenable* » et fait d'énormes dégâts dans le département : « *pour nous, c'est tout simplement l'année de trop. Nous estimons à 140, voire 150 millions d'euros, les pertes des productions végétales en 2020 à l'échelle de notre département. Globalement, nous pensons qu'il manquera une moyenne de 600 euros à l'hectare pour les productions de grains, sachant que nous avons environ 200 000 ha cultivés en Côte-d'Or. À cette note déjà extrêmement salée, il faudra ajouter les futures pertes de paille, très probablement énormes elles aussi* ». L'exploitant agricole de Hauteville-lès-Dijon rappelle ici les péripéties climatiques de la campagne en cours et leurs conséquences : « *les difficultés ont commencé l'été dernier avec des levées très compliquées en colza, les conditions étaient ensuite très moyennes dans les terres de plaine avec les fortes précipitations hivernales. Mars et avril : zéro millimètre de pluie ! Les températures sont descendues jusqu'à - 7 °C, le gel a fait du mal dans bon nombre de parcelles… Dans quelques semaines, des orges d'hiver feront 20 q/ha dans certains secteurs, si tout va bien. Les orges de printemps ne partent pas très bien. Pour les blés, c'est assez hétérogène, si tant est qu'il pleuve pour remplir le peu de grains qu'il y aura. La pluie, si elle revient, atténuera le problème dans quelques fonds de vallées et veines de terre, mais la majorité des plateaux et terres sableuses de la plaine seront irrémédiablement impactés, quelles que soient les précipitations dans les semaines à venir* ».

Un sujet qui fâche

Jacques de Loisy pointe du doigt l'évolution de la réglementation, et plus particulièrement le retrait de certaines matières actives essentielles à la protection des plantes : « *nous sommes pleinement dans le vif du sujet. L'impact de telles décisions gouvernementales se fait cruellement ressentir cette année, que ce soit en colza, en moutarde et même en céréales depuis le retrait du Gaucho. Ces effets sont très significatifs dans un certain nombre de parcelles de blé et d'orge d'hiver* ». Pour ne rien arranger, les cours affichent une tendance baissière depuis plusieurs semaines : « *tout cela n'augure rien de bon. Le blé diminue lentement mais sûrement, les cours du colza ont perdu 25 % ces derniers mois. La crise actuelle touche aussi les céréaliers, il faut le dire, et cela risque de durer dans le temps. Les boulangers, aujourd'hui, vendent encore un peu de pains mais presque plus de pâtisseries ni de viennoiseries, les consommateurs font attention à leurs dépenses. Il n'y a plus de restauration hors foyer, cela n'aide pas non plus…* »

Place aux propositions

Le président de la commission productions végétales attend une « *véritable prise de position* » de la FNSEA dans le dossier des zones intermédiaires, ainsi qu'un « *revirement de position du gouvernement* » sur le soutien de ces mêmes zones, aussi bien en termes financiers que de développement : « *Christiane Lambert doit nous soutenir dans notre position auprès du ministère de l'Agriculture. En ce qui concerne le Gouvernement, nous avons fait le job ces dernières années, de manière studieuse, en accueillant la mission du CGAAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux). Nous avons expliqué aux nouveaux députés et parlementaires ce que représente l'agriculture dans notre département, nous leur avons présenté les difficultés pédoclimatiques auxquelles nous faisons face au quotidien. Les différentes réformes de la Pac, avec leurs effets dévastateurs pour notre territoire, leur ont été rappelées. Aujourd'hui, la Pac peut être remaniée. Nous attendons toujours, depuis trois ans maintenant, l'application d'Omnibus qui abaisserait le niveau de franchise et augmenterait la partie subventionnable des assurances climatiques. La France refuse d'appliquer ce dispositif, alors que l'Europe le permet depuis trois ans. C'est tout simplement incompréhensible* ».

Les aides les plus faibles

Le responsable professionnel côte-d'orien rappelle également que les aides Pac des zones intermédiaires sont les plus faibles de France, alors que leurs contraintes pédoclimatiques sont plus importantes. « *C'est aussi dans ces zones que l'on reçoit le moins de soutiens gouvernementaux en termes assurantiels, je vise ici l'État, encore une fois. Les députés fraîchement élus depuis trois ans sont maintenant pleinement au courant de notre situation. Un tas de dossiers sont à traiter. Le retrait des matières actives préalablement citées met en péril le colza dans notre département, il va nous rester seulement 20 000 ha de cultures, alors qu'il y en avait encore 70 000 il y a quelques années. La filière moutarde, il faudra malheureusement falloir l'enterrer si rien ne change. On nous dit souvent de faire autre chose, alors nous semons autre chose, mais c'est extrêmement compliqué dans de telles conditions pédoclimatiques. Le problème ne vient pas de nos rotations blé-orge-colza comme certains peuvent le laisser penser. En effet, du colza, nous n'en avons presque plus et les difficultés sont encore bel et bien là ! Pour d'autres projets agricoles, comme le stockage de l'eau ou la mise en route de méthaniseurs, il y a toujours une association ou un riverain qui n'est pas d'accord. La loi sur l'eau nous empêche aussi de mener à bien certains dossiers* ».

La filière céréalière attire l'attention de la filière animale utilisatrice de paille via le Bureau Commun des Pailles et des Fourrages sur la situation de sécheresse qui pénalise le potentiel de récolte de paille 2020 mais surtout sur les stocks existants dans des régions proches de BFC. « *Merci à tous de ne pas attendre, la FDSEA et la Chambre sont à votre écoute* ».

AG



Le responsable professionnel estime à près de 150 millions d'euros les futures pertes accumulées par les productions végétales.

Les champs de Côte-d'Or souffrent de plus en plus de la sécheresse.

Une petite virée à Paris ?

Jacques de Loisy considère que la crise du coronavirus « *étouffe* » la problématique des agriculteurs de Côte-d'Or : « *quelque part, nous nous disons que cette situation arrange bien Paris car en ce moment, on parle beaucoup moins d'agriculture. Des milliards d'euros sont déversés depuis plusieurs semaines pour tout le monde, sauf pour les agriculteurs des zones intermédiaires… Tout le monde doit prendre conscience de nos difficultés, aussi bien dans notre propre département qu'au niveau national. La crise sanitaire et économique va peser sur les cours des céréales. Avec la sécheresse, la Pac, les réglementations environnementales et le non-soutien des zones intermédiaires, cela fait beaucoup trop. Nous n'excluons pas de nous rendre prochainement à Paris pour faire remonter nos revendications. Rien ne va plus pour les producteurs céréaliers de ce département* »



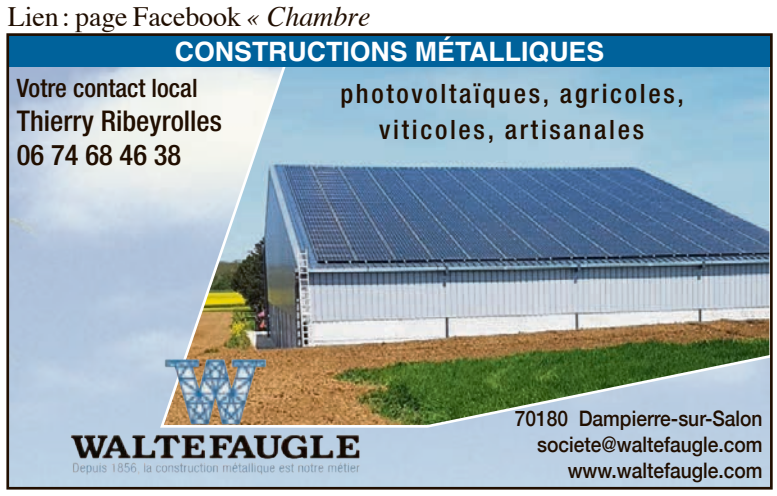
Chambre d'agriculture

L'alternative numérique

Clément Divo et Dimitri Deher, conseillers agronomie-productions végétales à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, proposent des vidéos sur internet durant le confinement. Le désherbage mécanique sur orge de printemps et un tour d'horizon des cultures d'hiver ont notamment été abordés ces derniers jours. « *Nous nous sommes fixés comme objectif de réaliser une vidéo par semaine. L'idée est de palier, en partie, l'absence des tours de plaine des groupes de développement. Nous continuerons tant que les réunions collectives ne pourront pas reprendre* », commentent les deux techniciens.

Lien : page Facebook « *Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or* ».

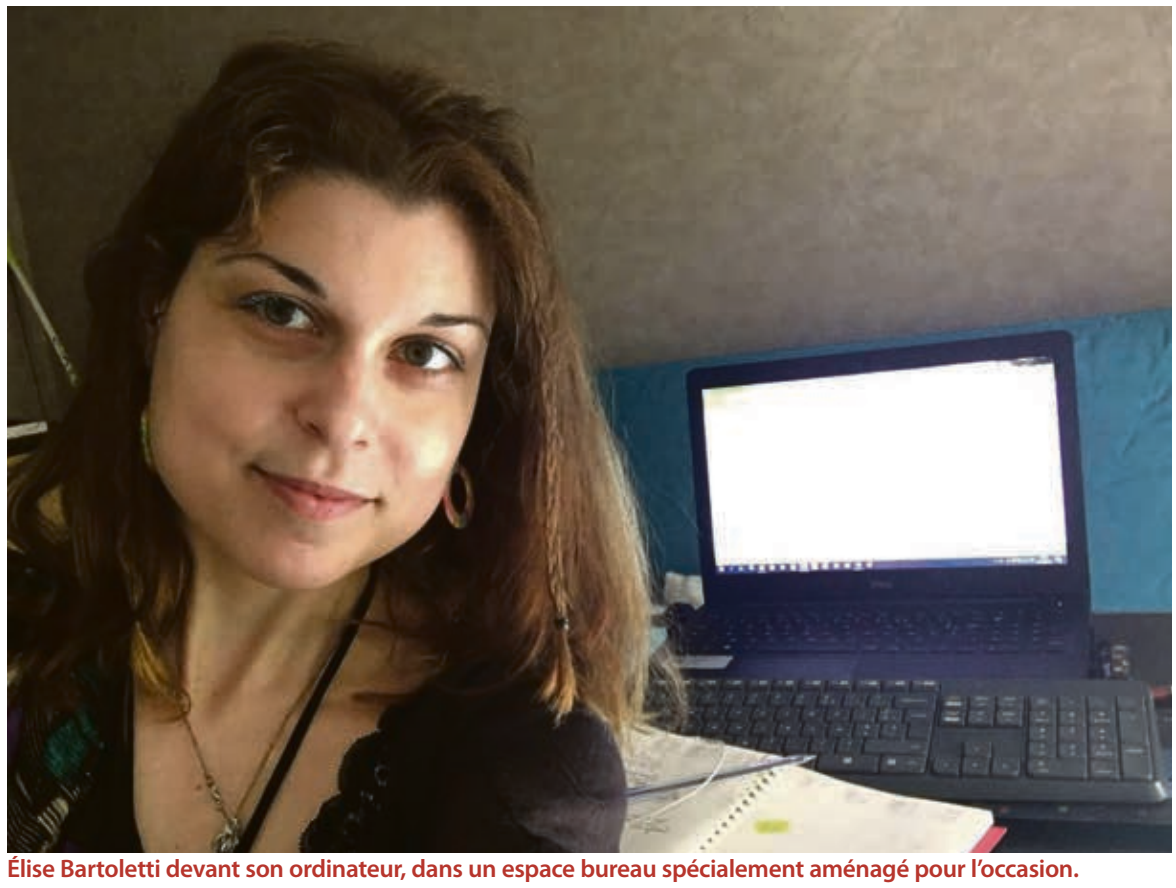
AG



Confinement

Comment ça se passe, à la maison ?

Une salariée de la Chambre d'agriculture raconte son confinement, son télétravail et son prochain retour à Bretenière.


Élise Bartoletti devant son ordinateur, dans un espace bureau spécialement aménagé pour l'occasion.

Comme des dizaines de salariés de la Maison de l'agriculture, Élise Bartoletti travaille de chez elle depuis le 17 mars. Une situation bien sûr inédite pour cette jeune femme de 31 ans, coordinatrice formations à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, qui ne sort pratiquement jamais de chez elle depuis le début du confinement : *« Si je le fais, c'est uniquement pour aller faire des courses alimentaires. J'ai dû faire trois fois le tour du pâté de maison dans mon quartier, mais rien d'autre. Cette situation est forcément très particulière, mais j'ai la chance, heureusement, d'avoir un jardin, des poules, un chat et un conjoint ! »*. Cette habitante de Chenôve avait, dans un premier temps, tenté de télétravailler dans son salon, avant de changer très vite de position : *« j'ai aménagé un bureau dans une chambre au rez-de-chaussée, avec mon ordinateur portable. C'est beaucoup plus pratique ainsi, d'autant que mon conjoint télétravaille lui aussi avec des appels téléphoniques ou visio. Mieux vaut ne pas être dans la même pièce dans ces moments-là ! »*.

Le début du confinement a été essentiellement dédié aux nombreux reports de formations, à des dates encore inconnues aujourd'hui. Un travail de gestion plus global du centre de formation, par exemple sur la démarche qualité, et des tests sur des outils informatiques, a ensuite pris le relais.

Interrogations pour la suite

Le télétravail a *« ses avantages et ses inconvénients »* selon Élise Bartoletti : *« nous sommes parfois plus efficaces sur certains points. Par exemple, nous ne perdons pas de temps dans les transports et, il faut bien le reconnaître, travailler de chez soi représente un certain confort. En contrepartie, nous avons un plus gros flux d'informations digitales à gérer avec, comme je le disais précédemment, beaucoup plus d'appels téléphoniques, de visioconférences, de mails, donc mieux vaut ne pas se laisser submerger. Aussi et surtout, les contacts que nous avons avec les agriculteurs et les collègues ne sont plus les mêmes qu'en temps normal, c'est bien dommage. Et puis, ce télétravail est à coupler avec les incertitudes liées au coronavirus, ce n'est vraiment pas facile. Comment cette crise sanitaire va-t-elle évoluer ? Quelles seront ses conséquences dans la vie de tous les jours, dans nos missions professionnelles respectives ? Personnellement, je me pose un tas de questions »*.

La date du 11 mai, autrement dit lundi, la salariée de la Chambre d'agriculture l'attend avec impatience, même si la jeune femme sait pertinemment qu'un « *retour à la normale* », n'est pas encore pour demain : *« le télétravail pourrait se poursuivre pour certaines activités. Dans tous les cas, il faudra bien sûr se plier aux recommandations sanitaires. Les masques ? Oui, j'en ai un en tissu, commandé sur Internet. Il a fallu patienter un petit moment pour l'avoir, mais il a fini par arriver ! »*.

AG

Télédéclaration PAC 2020

Dépôt des dossiers avant le 15 mai 2020 vivement conseillé

La télédéclaration est obligatoire pour demander des aides PAC. Télépac permet aux agriculteurs d'être guidés pas à pas dans leur télédéclaration. Pour télédéclarer, rendez-vous sur www.telepac.agriculture.gouv.fr.

Date de dépôt

Dans le contexte sanitaire actuel, il est possible de réaliser sa télédéclaration jusqu'au 15 juin 2020 sans pénalités. Mais afin de permettre le respect du calendrier de paiement de la première avance au 16 octobre 2020, les dossiers signés au 15 mai inclus partiront à l'instruction. En effet, la date de dépôt effectif du dossier pourrait avoir un impact sur la date de paiement de l'avance. Il est donc fortement recommandé à tous les exploitants qui le peuvent, de signer leur déclaration avant la date du 15 mai, pour assurer le meilleur déroulement possible de la campagne.

À partir du 15 mai, tout dossier signé pourra, si nécessaire, faire l'objet d'une modification de déclaration via le formulaire prévu à cet effet, téléchargeable sous Télépac. Les demandes de modification des déclarations signées avant le 15 juin sont possibles jusqu'au 30 juin 2020 inclus sans pénalités.

Une période de dépôt tardif est prévue à compter du 16 juin 2020 et jusqu'au 10 juillet 2020. Des pénalités pourront être calculées pour les dossiers dont le 1er dépôt interviendrait durant cette période de dépôt tardif.

Attention ! les demandes d'aides animales : aide aux bovins allaitants, aide aux bovins laitiers, aide au veau sous la mère et veau bio sont bien à déposer avant le 15 mai sur Télépac.

Surfaces

La déclaration "surfaces" doit porter sur les parcelles que l'agriculteur exploite au 15 mai 2020. Toute parcelle reprise à partir du 16 mai 2020 ne doit pas être déclarée au titre de la campagne PAC 2020. De même, la qualité d'agriculteur s'apprécie au 15 mai 2020.

DPB

Pour être prise en compte au titre de la campagne 2020, toute clause de transfert de DPB doit être datée et signée du 15 mai 2020 au plus tard. Elle peut être transmise à la DDT, accompagnée des pièces justificatives adéquates, entre le 16 mai et le 15 juin 2020, sans réduction pour dépôt tardif. Une pénalité sera calculée pour les clauses ou les pièces justificatives transmises entre le 16 juin et le 10 juillet 2020.

Les demandes d'accès à la réserve de DPB peuvent être signées et déposées jusqu'au 15 juin 2020. La date d'installation du demandeur devra néanmoins être intervenue au plus tard le 15 mai 2020.

Agriculture biologique

Concernant l'exemption liée à la conduite en agriculture biologique de certaines parcelles et les demandes d'aide à l'agriculture biologique (conversion/maintien), les documents délivrés par les organismes certificateurs doivent couvrir le 15 mai 2020. Ces documents peuvent néanmoins être transmis jusqu'au 15 juin 2020.

En 2020, les exploitants qui arrivent au terme de leurs 5 ans de conversion ou de maintien ne peuvent pas demander l'aide au maintien, ni une prolongation d'un an de leur aide au maintien. Seuls les contrats d'aide au maintien en cours, c'est-à-dire pris lors des campagnes 2016 à 2019, seront financés en 2020 et jusqu'à leur terme, de même pour les conversions en cours d'engagement. En revanche, les exploitants qui souhaitent se convertir en 2020 pourront bénéficier d'une aide à la conversion pour 5 ans.

Aides couplées végétales

Les pièces à joindre aux demandes d'aides couplées végétales peuvent être déposées au plus tard le 15 juin 2020. Pour être recevables, elles devront porter sur la campagne culturale ou la récolte 2020.

MAEC

En ce qui concerne les MAEC, les engagements pris par le bénéficiaire sont à respecter à la date du 15 mai 2020, quel que soit le type d'événement intervenu sur l'exploitation : nouvel engagement, renouvellement ou prolongation de l'engagement.

Coordonnées téléphoniques utiles à la DDT : appui technique à la télédéclaration (03 80 29 43 07, 03 80 29 44 67, 03 80 29 43 31), question de réglementation générale (03 80 29 44 46, 03 80 29 42 72, 03 80 29 44 31), DPB (03 80 29 44 46), assurance récolte (03 80 29 44 65), MAEC (03 80 29 44 42), ICHN, aides animales et aides végétales (03 80 29 43 20), aides à l'agriculture biologique (03 80 29 44 39).

D'APRÈS COMMUNIQUÉ DDT

Baigneux-les-Juifs

La campagne est lancée

L'usine de Baigneux-les-Juifs déshydrate ses premiers fourrages de l'année.


La récolte a débuté le 28 avril avec le sainfoin, la luzerne a ensuite pris la relève.

La SCEA de déshydratation de la haute Seine s'est très bien préparée à son pic d'activité annuel. Le tout, en respectant les différentes mesures gouvernementales liées à la gestion de crise du coronavirus. La semaine dernière, le site de Baigneux-les-Juifs, ses hommes et son matériel étaient fin prêts à récolter leurs premiers tonnages, notamment de luzerne, destinés à être déshydratés puis transformés en granulés. *«Nos adhérents nous ont fait confiance une nouvelle fois cette année en s'engageant sur 1 550 ha de luzerne. Nos contrats précoces de maïs plante entière ont aussi connu un franc succès avec un total de 400 ha prévus lors de cette campagne. Nos équipes, elles, se sont très bien adaptées à ce contexte si particulier en élargissant leurs plages horaires. Le travail de préparation a été parfaitement assuré, les gestes barrière ont été respectés et continuent de l'être»*, relève Didier Robin, président de la coopérative.

De l'eau !

La première coupe de luzerne devrait s'étendre jusqu'à fin juin. *«Avec le sec, les prévisions ne sont logiquement pas très bonnes pour les premiers tonnages, surtout quand nous entendons les résultats décevants qu'ont déjà obtenus d'autres régions. Les éventuelles futures précipitations pourraient toutefois changer quelque peu la donne, il ne faut pas perdre espoir, cela peut changer très vite, même avant la fin de cette première coupe. Mais une chose est certaine, il nous faut de l'eau»*, note pour sa part Jean-Luc Longechamp, le directeur. Initialement programmée le mois prochain, l'assemblée générale de la coopérative a été reportée à la mi-septembre, mais le conseil d'administration s'est d'ores et déjà accordé pour déterminer les acomptes de prix qui seront versés sous peu aux adhérents. Ces acomptes sont respectivement de 45 euros/t pour la luzerne conventionnelle, 55 euros/t pour la luzerne C2 et 90 euros/t pour la luzerne biologique.

Autres dossiers

Les premières récoltes autour de Baigneux se sont donc intéressées au sainfoin, dès le 28 avril. Cette culture s'est bien développée en passant de 40 à 110 ha en seulement un an, l'intégralité des terres étant cultivée en agriculture biologique. *«Une dizaine d'adhérents sont concernés. Pour rappel, nous sommes partenaires de la coopérative Sainfolia, dans l'Aube, qui assure la commercialisation et à qui nous facturons la prestation»*, mentionne Didier Robin. L'actualité de la SCEA de la haute Seine, c'est aussi son commerce de paille, qui est en train de se mettre en place. *«Nous en achetons chaque année à nos adhérents, dans l'objectif de la transformer en paille défibrée ou en granulés de paille»*, indique Nicolas Porcherot, vice-président, *«ce marché est très porteur et nous sommes constamment à la recherche de matières premières. Nous passons l'annonce dès à présent à nos adhérents. Nous recherchons une certaine régularité dans nos approvisionnements. Il est certain qu'avec la sécheresse printanière, le marché pourrait se tendre lors de cette campagne. Mais la donne, comme pour la luzerne, pourrait vite changer en cas de précipitations ces prochains jours et semaines»*. La coopérative dispose également d'un stock de granulés d'issues de céréales. Ce produit avec un bon rapport qualité-prix (0,85 UF, 125 euros/t), peut être incorporé aux rations des bovins.

AG

Problématiques agricoles

Les messages sont passés

Les présidents de la FDSEA, des JA et de la Chambre d'agriculture ont rencontré le préfet la semaine dernière à Dijon.

Fabrice Faivre, Antoine Carré et Vincent Lavier se sont rendus à la préfecture le 29 avril, pour faire le point avec Bernard Schmeltz sur les différentes problématiques agricoles du moment.

Les trois responsables professionnels ont fait état d'une situation très alarmante auprès du préfet, à qui un dossier listant les très nombreuses demandes de la profession a été rendu. *«Il était très important de lui faire part du séisme dont est victime une grande partie de notre département»*, commente le président de la FDSEA, *«cette sécheresse printanière inédite aura des conséquences importantes voire dramatiques pour un certain nombre d'exploitations. La survie de certaines d'entre elles est même en jeu. D'autres dossiers ont été abordés, je pense notamment au rééquilibrage des aides Pac et aussi aux conséquences désastreuses du retrait de certaines matières actives. Les problématiques de l'élevage étaient bien sûr à l'ordre du jour, nous l'avons alerté de toutes nos inquiétudes. Le préfet s'est engagé à faire remonter nos demandes et à venir prochainement sur le terrain. En ce qui nous concerne, un rendez-vous se tiendra prochainement avec les banques. Des responsables FNSEA ont aussi été invités pour venir constater les nombreux dégâts en Côte-d'Or»*.

AG

Parmi les revendications

Sécheresse : année blanche bancaire avec report intégral des échéances pris en charge par l'État, prise en charge de l'intégralité des cotisations MSA 2020, adaptation des mesures d'aides gouvernementales Covid aux systèmes d'exploitation agricole, versement urgent du solde des aides calamités 2019, application du taux de 11 % de perte sur chiffre d'affaires pour les calamités (2019 et 2020), dérogation à l'interdiction de récolte des jachères sans plus attendre, assouplissement des réglementations encadrant le retournement de prairies, permettre aux agriculteurs d'obtenir la totalité de leur DPB et de leur paiement vert lorsqu'ils ont été confrontés à des aléas qui ne leur ont pas permis de respecter certaines règles.
Zones à faibles potentiels : rééquilibrage des aides Pa au bénéfice de ces zones. Une réflexion doit être menée pour appliquer l'augmentation du taux de subvention de l'assurance récolte.
Retrait de matières actives : refuser les interdictions qui mènent à des impasses techniques, ne pas sur-transposer les réglementations européennes, défendre des réglementations applicables à l'agriculture uniquement après évaluation des impacts économiques, accorder des dérogations, notamment pour les usages mineurs devenus non couverts à la suite d'interdictions. Exemples de la moutarde et du cassis : la plus grande vigilance des services de l'État est demandée pour garder les solutions phytosanitaires qui permettent aux agriculteurs de poursuivre leurs productions emblématiques.
Glyphosate : maintien de l'usage des produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate dans les conditions très encadrées par la réglementation, basée sur les recommandations techniques de l'Anses.
Directive nitrate : gestion pragmatique des prochains programmes d'actions, qu'ils ne soient pas enfermés dans des carcans de dates déconnectés du stade des cultures et du climat de l'année.
Accès à l'eau : faire la promotion politique et sociétale des retenues et de tout autre système permettant de gérer l'eau, défendre la possibilité de financements d'origines diverses, faciliter le montage de projets collectifs, s'assurer que le réseau hydrographique soit bien entretenu en bannissant toute sur-interprétation de la loi sur l'eau.
Production d'énergie agricole : maintien des tarifs de rachats garantis, allègements réglementaires pour permettre le développement de la production, notamment sur la méthanisation.
Coopératives et organismes stockeurs : annulation de la séparation conseil/vente, réduction des effets de l'interdiction dite *«des 3R»*, pour permettre a minima aux coopératives de négocier les gros volumes avec leurs fournisseurs.
Dégâts de gibier : bilan mensuel des autorisations de tir données dans le département dans le cadre du dispositif spécifique de tir du sanglier mis en place en mars, ainsi que des prélèvements réalisés et des dégâts en surface, en quantité et en euros sur ces zones. Poursuite de ce dispositif jusqu'à l'ouverture générale de la chasse.
Tuberculose bovine : accentuation du piégeage des blaireaux, commencer le piégeage dès fin février, augmentation du nombre de blaireaux testés, agrandissement du rayon de piégeage des blaireaux autour des foyers.

Volaille

Impéry Volailles : volailler de père en fils

L'entreprise Impery volailles implantée dans la périphérie de Cosne-sur-Loire depuis 1950 est aujourd'hui dirigée par Thibault Impery qui a pris les rênes de l'entreprise familiale depuis le 1er janvier. Avec cette troisième génération, c'est une nouvelle ère de l'entreprise qui s'ouvre. L'occasion de découvrir le fonctionnement de cette société et d'évoquer ensemble les projets d'avenir à l'heure du coronavirus.



Thibaut et Jean-Claude Claude Impery. Le fils a récemment pris la succession de son père à la tête de l'entreprise.

Implantée dans la Nièvre depuis 1957, la société Impery est une entreprise familiale de 15 salariés, spécialisée dans l'élevage de poulets de chair. Après deux générations, c'est au tour de Thibaut Impéry, 27 ans, de prendre les commandes de l'entreprise.

Ce dernier nous donne des précisions sur la production : *« Nous recevons des poussins âgés d'un jour et nous les élevons jusqu'à onze semaines maximum. Ce sont des poulets issus de la souche JA 957 qui est une race rustique. L'alimentation de ses derniers est végétale, garantie sans OGM et provient de la coopérative Axéréal. Pour vous donner une idée, un poulet à partir de sa neuvième semaine de croissance mange 200 grammes d'aliments complets. Nous disposons de huit bâtiments pour une superficie totale d'environ 4 800 m² soit entre 7 500 et 9 000 poulets en moyenne par bâtiment. Notre zone de chalandise s'étend sur trois départements : Yonne, Cher et Nièvre »* explique le jeune chef d'entreprise. Impéry Volailles est également reconnue comme entreprise de négoce pour le compte du groupe LDC. Pour ce faire, l'entreprise rachète et revend de la volaille (poule, dinde, pintade) pour avoir une offre plus large vis-à-vis des collectivités locales. 280 000 poulets sont ainsi fournis au groupe LDC chaque année.

Le coronavirus rebat la stratégie de l'entreprise

À la question, comment voyez-vous l'avenir ? Thibaut Impéry préfère d'abord sourire avant de répondre : *« vous savez c'est incalculable avec cette crise. Comme je vous le disais, nous abattons nos poulets à partir de deux mois, mais dans deux mois qui peut me dire où en sera l'épidémie ? Sachant que mon planning est élaboré en fonction des vacances scolaires, je suis incapable d'anticiper la reprise. Pour le moment, je laisse de la marge en ne chargeant pas trop les bâtiments. Je préfère avoir moins de poulets à la production et pouvoir les écouler plus facilement. J'ai également la possibilité de décaler l'abattage de mes poulets jusqu'à 12 semaines mais ce n'est pas évident car tout est engagé entre nous et les clients trois semaines avant. Il faut aussi compter une semaine de vide sanitaire »* explique le chef d'entreprise. Dans l'urgence, il a engagé sa société dans la vente directe. *« Nous vendions déjà un peu aux particuliers mais nous n'avions jamais fait de publicité pour ne pas créer de concurrence déloyale vis-à-vis des bouchers du secteur. Il y a quelques jours, nous les avons contactés pour les informer de notre souhait de développer ce débouché. Il faut aussi que tout le monde s'y retrouve dans cette période. Car à l'annonce du confinement, nous nous sommes retrouvés avec de la marchandise sur les bras, il a donc fallu réagir vite. Comme ces derniers n'y ont pas vu d'inconvénients, nous nous sommes lancés. Nous avons créé une page Facebook et mis en place une opération de déstockage avec l'aide d'Ophélie Bailly, ma compagne, embauchée récemment à mi-temps. En une après-midi, tout notre stock a été vendu »* explique Thibaut Impéry. Son père, Jean-Claude Impéry n'en revient toujours pas : *« De toute ma carrière, je n'avais jamais vu autant de monde à l'entreprise, c'était impressionnant ! »* avoue-t-il encore, estomaqué par l'engouement des clients.

Fort de ce succès inédit pour l'entreprise, Thibaut Impéry envisage de créer une boutique qui serait dédiée spécialement à la vente directe. *« Nous pourrions adosser ce lieu de vente à l'abattoir qui doit être remis aux normes pour 2021. Mais pour le moment, les travaux sont suspendus et ce projet va devoir être décalé »* se désole-t-il. La famille Impéry en est sûre, la crise du coronavirus ne changera pas le métier mais elle risque de modifier l'organisation de l'entreprise.

THÉOPHILE MERCIER

Contact
Impery VolaillesVilleprevoir
58 200 Cosne Cours / Loire
Tél. : 03 86 28 10 31
Email : snc.impery@wanadoo.fr
www.impery-volailles.fr



Impery Volailles produit environ 280 000 poulets par an



L'entreprise dispose de huit bâtiments pour une superficie totale de 4 800 m2.



Impery Volailles abat des poulets jusqu'à 10 semaines maximum et propose désormais de la vente directe.

Abattoir de Corbigny

L'association EBE reste mobilisée

Malgré la crise du coronavirus qui a obligé l'association Éleveurs Bouchers Engagés a annulé ses réunions, sa présidente Muriel André reste déterminé à mener le dossier de reprise jusqu'au bout.

L'occasion de faire une présentation du projet de l'association.

« Il faut se réapproprier les outils du territoire ». Telle est la philosophie et l'ambition de l'association Éleveurs Bouchers Engagés créée en mars 2019 pour apporter un projet supplémentaire pour la reprise de l'abattoir de Corbigny. Cette organisation est implantée localement dans le département mais aussi dans l'Yonne. Elle promeut les savoir-faire de ces terroirs pour l'élevage et organise leur développement avec une reprise du site. « *Sans cet outil, c'est la filière de la vente directe mais aussi les filières longues qui sont menacées. Pour nous, il paraît aberrant de transporter des animaux à l'autre bout de la région alors qu'il y a un outil similaire à proximité. Si Sicarev se désengage aujourd'hui ce n'est pas en raison du manque de rentabilité de l'abattoir mais bien un changement de stratégie de leur part. Je rappelle que l'abattoir de Corbigny c'est 2 300 tonnes de viandes abattues par an* » estime Muriel André la présidente de EBE. Pour elle, un outil comme celui-ci permet de répondre aux besoins de traçabilité et de qualité voulus par les consommateurs.

Un projet amorcé depuis un an

Depuis un an, l'association travaille donc à un projet de reprise en consortium de consommateurs, de bouchers et d'un entrepreneur dans le secteur de la viande : Guillaume Pham. Le projet repose sur la création de nouveaux débouchés commerciaux grâce une traçabilité et à un cahier des charges précis sur des gammes de qualité. « *C'est la clef pour une valorisation accrue des produits d'élevage du terroir environnant* » peut-on lire dans la description du projet de l'association.

« *Nous créerons aussi une plateforme technologique qui permettra de tracer les produits, de mettre en avant les producteurs et de tisser un lien de confiance avec les consommateurs. Ces innovations et notre organisation ultra-courte sont un facteur de différenciation unique pour répondre aux défis imposés par un marché en pleine mutation. Le projet comporte aussi la mise en place d'une nouvelle salle de découpe attenante à l'abattoir pour remplacer celle existante qui est aujourd'hui obsolète. Enfin hormis quelques travaux à prévoir sur la ligne porc, l'abattoir est en état de fonctionner ainsi* » précise Muriel André.

« *L'objectif pour nous est de développer l'abattoir et de passer de 2 300 tonnes à 4 000 tonnes de viandes abattues par an. Nous allons pour cela proposer des prestations dans la nouvelle salle de découpe comme la possibilité de faire maturer la viande, qui est un service qui n'existe pas aujourd'hui* » ajoute la présidente de EBE. Difficile en revanche d'en savoir plus sur les différents débouchés envisagés par l'association, sa présidente préfère attendre la reprise des réunions publiques pour préciser la stratégie.

THÉOPHILE MERCIER

Chasse

Mesures de restrictions

Dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du virus covid-19, Sylvie Houspic, préfète de la Nièvre, rappelle que toutes les actions de chasse, collectives comme individuelles, sont suspendues. Il en est de même des opérations de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, qui sont interdites sur tout le territoire, quel que soit le type de propriété (communale, domaniale, privée…), sauf dérogation en cas de risque sanitaire ou de dégâts particuliers aux cultures et aux élevages.

Pour ces seules exceptions, une autorisation individuelle spécifique sera délivrée par la Direction départementale des territoires (DDT), en complément de l'arrêté préfectoral portant autorisation de destruction au bénéficiaire. Cette autorisation dérogatoire devra être présentée en cas de contrôle par le chasseur ou le piégeur, qui devra intervenir seul et dans des conditions de sécurité optimales.

Les piégeurs ne disposant pas d'autorisation dérogatoire doivent aller détendre leurs pièges.

Les demandes d'autorisation formulées par les chasseurs et les piégeurs devront être dûment justifiées au regard des motifs dérogatoires. Elles seront adressées à la fédération des chasseurs de la Nièvre, qui sollicitera les services de la DDT pour l'établissement des autorisations individuelles.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ DE LA PRÉFECTURE

À noter

Chambre d'agriculture Réouverture au public

La Chambre d'agriculture de la Nièvre ouvre de nouveau ses portes au public, dans ses horaires habituels, à compter de cette semaine. Vos interlocuteurs peuvent être contactés pour des rendez-vous, dans le respect des gestes barrières de protection contre le Covid-19. Les rendez-vous pour la déclaration PAC sont assurés aux dates et heures prévues, en présentiel ou à distance. Important : le port du masque (non fourni) est obligatoire pour tout rendez-vous avec les conseillers, en exploitation, au siège ou dans les antennes de la Chambre d'agriculture. Pour contacter la Chambre : Accueil : 03 86 93 40 00 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
Ou par mail : accueil@nievre.chambagri.fr

Legta du Morvan

Au temps du confinement

Depuis le début de la période de confinement, l'équipe pédagogique du Legta du Morvan a assuré la continuité pédagogique pour tous.

Il convenait d'abord de s'assurer que tous, personnels et apprenants, disposaient des moyens techniques pour poursuivre le travail à distance et trouver des alternatives le cas échéant. Du matériel informatique a été prêté par l'établissement à deux apprenantes. Chacun des enseignants a mis en œuvre de nouvelles méthodes. L'occasion pour certains d'innover en organisant notamment des classes virtuelles. Le service informatique s'est montré à la hauteur grâce à la diffusion des outils nécessaires et à l'appui pour la prise en main.

Madame Blin, enseignante : *« En ce qui me concerne, j'ai découvert la mise en place de classes virtuelles, je vais réinvestir cet outil dans mon enseignement après le confinement notamment en soutien et suivi des dossiers de stage. L'outil virtuel est ludique si j'en juge au plaisir que les élèves ont à "se retrouver en classe" et je pense que des élèves en difficultés reprennent confiance. »*

Madame Ricard, enseignante : *« Chaque semaine, les inspecteurs de documentation organisent des visioconférences par grand secteur géographique. Ces rencontres virtuelles sont l'occasion pour eux de nous transmettre des informations officielles et à jour. Pour nous, les documentalistes, elles sont l'occasion de poser des questions et d'avoir une réponse immédiate mais aussi de témoigner sur notre travail en temps de confinement. Je dois dire que cela m'a aussi permis de me rassurer sur les pratiques que j'avais lancées car elles étaient conformes aux recommandations officielles ».*

Il était aussi primordial de maintenir un lien. Les professeurs principaux, les assistants d'éducation et le CPE, M. Menot, ont joué un rôle important en appelant régulièrement les élèves ou étudiants pour prendre des nouvelles de la santé et faire remonter les éventuelles difficultés rencontrées. L'équipe de direction dresse un bilan plutôt positif de cette première phase de continuité pédagogique. L'engagement des équipes est à souligner, les apprenants et les familles peuvent en attester.

Benoît, élève de 2nde Productions (filière agricole) : *« Au début du confinement ce n'était pas facile pour s'organiser. Maintenant je suis plus à l'aise et j'envoie facilement mes devoirs aux professeurs sur l'Espace numérique de travail (ENT). J'ai eu l'occasion de participer à des cours de zootechnie en classe virtuelle avec une dizaine de mes camarades. L'enseignante nous montre les documents et on les remplit ensemble. J'ai même pu revoir seul avec elle des fiches pour mon Contrôle en cours de formation (CCF) et réviser des cours pendant les vacances ».*

Un élève de 1ère Services aux personnes et aux territoires (Sapat) : *« Même à distance, ça permet de garder le rythme des cours malgré tout et ça évite de mettre plus en difficultés ceux qui le sont déjà ».*

Du coup, pour faire découvrir le lycée, les traditionnelles portes ouvertes annuelles devraient elles aussi se dérouler de manière virtuelle : l'établissement prévoit d'en organiser prochainement les 7, 15 et 16 mai.

Des indications seront fournies sur son site internet : www.morvanformations.com Vous pouvez déjà y trouver de renseignements sur les formations et une visite virtuelle de la structure.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ



Restauration

Les Toques Nivernaises se mobilisent pour l'hôpital

Chaque semaine, trois chefs cuisiniers membres de l'association des Toques Nivernaises élaborent des repas pour permettre au personnel soignant de l'hôpital de Nevers de repartir avec un plat après leur service. Nous avons suivi l'élaboration des plats à la Cuisine des Saveurs de Nevers.



De gauche à droite : François Hauton, le directeur, en compagnie des trois Toques Nivernaises et une partie du personnel de la Cuisine des Saveurs.

C'est parfois des domaines professionnels qui ne se connaissaient pas et que la crise du Covid 19 a rapprochés. Trois chefs cuisiniers de Nevers se sont portés volontaires au nom de l'association des Toques Nivernaises pour élaborer des repas chaque semaine pour le personnel soignant de l'hôpital. Cette idée est venue d'un collectif de citoyens qui ont eu à cœur de soulager ces praticiens durant la pandémie. Les restaurants étant fermés durant le confinement, les trois cuisiniers se sont tournés vers la cuisine centrale de Nevers, appelée désormais la Cuisine des Saveurs, pour la fabrication. Son responsable, François Hauton, nous explique le fonctionnement de cette opération : « *Au départ, l'idée du collectif était d'élaborer une cinquantaine de repas, mais je ne pouvais pas engager du matériel et mettre en route les cuisines pour un volume aussi faible. J'ai donc proposé 200 repas. La matière première, à savoir les légumes et les fruits, sest récupérée sur le marché de Nevers et la viande est apportée gratuitement par Éric Dulat, boucher au 13ème de Ligne à Nevers. Nos repas sont produits le mardi et le jeudi pour une livraison le mercredi et le vendredi* » détaille François Hauton. « *Nous nous fournissons aussi chez des producteurs locaux avec qui nous travaillons régulièrement entre autres pour la crème, le lait et le vin* » ajoutent à leur tour les trois Toques Nivernaises. Un travail d'élaboration qui n'est pas évident pour une cuisine centrale plutôt habituée à traiter des gros volumes. « *Il faut s'adapter avec ce que l'on a, mais grâce à notre nouvelle légumerie, nous pouvons traiter ces légumes frais. En ce qui concerne la viande, nous pouvons valoriser de très beaux morceaux qui sont souvent classés en Label rouge. Par ailleurs, si des producteurs veulent se joindre à cette opération en nous fournissant de la matière première qu'ils n'hésitent pas à me contacter* » précise François Hauton. Une belle initiative qui ne pourra malheureusement pas se poursuivre au-delà de la crise en raison de la complexité de mise en place.



200 repas comme ceux-ci sont livrés deux fois par semaine au personnel soignant de l'hôpital de Nevers.



François Hauton est passé de 2 900 repas par jour à 250. Il est inquiet pour la poursuite de l'activité.



Les recettes et les repas sont élaborés par trois chefs cuisiniers membres des Toques Nivernaises

La Cuisine des Saveurs a dû s'adapter

Prestataire de nombreux établissements scolairess de l'agglomération de Nevers, la cuisine centrale est quasiment à l'arrêt. François Hauton a dû s'adapter et envisage la suite avec inquiétude. Il règne un calme inhabituel dans les locaux de la Cuisine des Saveurs située rue du Pré Poitiers à Nevers. L'établissement habitué à produire chaque jour 2 900 couverts n'en réalise plus que 250 depuis le début du confinement. En période normale, l'entreprise fournit des repas pour les établissements scolaires, (collège, lycée) la petite enfance, les personnes âgées via le portage à domicile et les foyers. Cette situation est problématique pour son directeur qui a bien du mal à savoir comment va reprendre l'activité : « *Pour le moment sur mes dix-neuf salariés, j'en ai la moitié en absence organisationnelle qui est mobilisable à tous moments. L'un des scénarios envisagés est une reprise progressive sur trois semaines. Étant soumis à des règles draconiennes d'hygiènes, nous sommes équipés en masques et charlottes même si une partie de mon stock a été réquisitionnée pour l'hôpital. En ce qui concerne la reprise des repas à l'école, nous ne savons toujours pas si les cantines restent ouvertes. Il y a bien la possibilité de porter des paniers repas, mais le problème de la chaîne du froid va se poser. En attendant, l'entreprise tourne au ralenti et je ne pense pas retrouver mon niveau de production avant le mois de septembre. Mais cette situation va devenir tendue du point de vue de la masse salariale, il faut faire le dos rond* » estime, inquiet, s François Hauton.

Théophile Mercier

Les trois Toques Nivernaises
Noël Lantier- Restaurant O Puits
Jean-Jaques Mathiaud, charcutier à la retraite
Dominique Gérard – Restaurant le Bengy

Initiative

Géochanvre se met à la fabrication de masques 100 % locale

Alors que la demande de masques de protection explose en France et dans le monde entier, Géochanvre a eu l'idée de faire évoluer son activité afin de proposer des masques en kit à base de fibre de chanvre. Une conception naturelle et locale. Aujourd'hui, c'est plus de 150 000 masques par semaine que l'entreprise parvient à fabriquer.



Géochanvre a eu l'idée de faire évoluer son activité afin de proposer des masques en kit à base de fibre de chanvre, produit dans la région.

Jamais les masques de protection n'auront été aussi demandés. Alors que la France parvient petit à petit à combler le déficit de masques qui dure depuis le début de la crise sanitaire, bon nombre de particuliers ou d'entreprises se sont mis à la confection de ce produit, pour satisfaire la demande de la population. C'est le cas de l'entreprise icaunaise Géochanvre, basée à Lézinnes.

« Géochanvre a l'innovation dans son ADN, portée par son dirigeant Frédéric Roure. Rapidement, nous avons vu qu'il y avait un besoin en masques et qu'il fallait trouver des solutions », débute Sandrine Boudier, chargée de marketing et commerciale, à Géochanvre.

Alors, depuis le début du confinement, Géochanvre fabrique des masques de protection, en fibre végétale. *« Le masque est composé d'un feutre de chanvre, à l'extérieur, qui est cultivé à moins de 200 km, avec un voile protecteur, à l'intérieur, en matière végétale (de l'amidon de maïs transformé) ce qui fait que nous sommes sur un produit très confortable et très doux »*, continue Sandrine Boudier. *« Le feutre filtrant est accompagné d'un élastique et de deux mousses pour avoir un masque avec une prise derrière la tête, ce qui est plus confortable qu'une attache derrière les oreilles qui peut faire mal à la longue »*.

Des masques à usage unique, que l'on peut porter un maximum de 4 heures d'affilée, comme le recommande le secteur médical, pour une meilleure efficacité.

150 000 masques par semaine

Producteur de toiles de paillage et de textile végétaux, activités que l'entreprise continue de mener durant le confinement, Géochanvre souhaitait, en fabriquant ces masques, *« apporter sa pierre à l'édifice sur cet enjeu national de protection de la population »*. Pour cela, *« des prototypes ont été élaborés dans un temps record »*, ajoute Sandrine Boudier. *« Ils ont ensuite été envoyés à la direction générale de l'armement qui est mandatée par l'État pour faire les mesures de performances des masques dits « alternatifs » ou « à usage grand public », c'est-à-dire à destination de la population, hors usages par le personnel médical. La direction générale de l'armement a pu montrer que nos masques avaient des qualités de filtration et de perméabilité très intéressantes, ce qui nous a permis d'être dans la classification de catégorie 2 »*.

Actuellement, Géochanvre produits environ 150 000 masques par semaine, *« avec une capacité de production qui est en augmentation. Cela évolue semaine après semaine en fonction des besoins. Notre démarche est de s'adapter à la demande »*, précise la chargée de marketing et commerciale de l'entreprise.

Et pour assurer la continuité de ses activités habituelles, Géochanvre a recruté du personnel. *« À la base, c'est une équipe de dix personnes qui travaillent sur la production de nos produits. Là, nous sommes montés à 13 personnes durant cette période »*.

Un produit « Made in Bourgogne Franche-Comté »

Alors, comment se procurer ces masques de protection, vendus en kit ? *« Ils sont commercialisés par le biais de notre site internet (www.geochanvre.fr) »*, répond Sandrine Boudier. *« Nous avons créé une section spécifique pour les masques sur notre site, où nous mettons toutes les informations nécessaires. Si les gens souhaitent passer commande, il y a le formulaire en ligne. Tout passe par le site internet »*.

Avec un minimum, pour les commandes, de 400 unités. *« Ce qui revient à moins de 1 € le masque (0,95 €, ndlr). Comme nous sommes sur un minimum de 400 masques, ce sont davantage les entreprises et les collectivités qui nous passent commande »*.

Des masques *« made in Bourgogne Franche-Comté »*, qui font la fierté de Géochanvre. *« Ils sont vraiment uniques par leur composition et leur matière première d'origine française. Nous avons beaucoup de retours positifs de la part des utilisateurs avec un sentiment de fierté d'avoir un masque naturel et 100 % français. Nous sommes sur une matière naturelle avec des qualités de biodégradabilité. Les masques peuvent aussi être bio compostables, mais il faut au préalable retirer l'élastique et les mousses, en prenant toutes les précautions nécessaires d'un point de vue hygiénique »*, détaille Sandrine Boudier. *« Nous sommes fiers de proposer des masques qui valorisent l'agriculture française, avec des fibres de chanvre cultivées dans la région »*.

CHRISTOPHER LEVÉ



Actuellement, Géochanvre fabrique 150 000 masques par semaine. Une production qui pourrait encore augmenter en fonction de la demande.



Viticulture
L'organisation des caveaux après le déconfinement

Dans un communiqué datant du 28 avril, la Chambre d'agriculture de l'Yonne indique que « *depuis le début du confinement, la profession viticole souffre fortement dans la mesure où les ventes de vins et notamment celles de vin en bouteille ont considérablement diminué, tant à l'export que sur le territoire national* ». Des problématiques abordées dans nos pages ces dernières semaines. Alors, une question revient chez tous les viticulteurs : comment l'activité va s'organiser après le 11 mai, date actuellement fixée par le gouvernement pour le déconfinement de la France ? « *Avant confinement, bon nombre d'entre eux (les viticulteurs) conjuguaient dégustation sur site et vente à emporter* », continue la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Des activités pour l'heure rendues impossibles par les consignes sanitaires imposées. « *Une réunion de travail initiée par la Chambre d'agriculture sur suggestion du Préfet a permis d'entendre sur ce point les représentants des différentes composantes de la viticulture icaunaise (caves coopératives, vignerons indépendants, syndicats d'appellations…). Face aux responsabilités de chacun vis-à-vis des consommateurs acheteurs mais également des salariés des établissements, il apparaît dans un premier temps inopportun de réintroduire la pratique de la dégustation au sein des caveaux* », poursuit la Chambre d'agriculture de l'Yonne.
Ainsi, des préconisations sont faites : « *lorsque les mesures devant être respectées auront été précisées par les Pouvoirs publics en matière de réouverture nationale des activités de débit de boissons et/ou de restauration, leurs grands principes assortis le cas échéant d'adaptations spécifiques, seront repris pour conditionner la réactivation de la pratique de la dégustation en caveau. Aussi, « dans l'immédiat, les caveaux icaunais ne pratiqueront que la vente de vins en bouteilles ou autres contenants, en respectant les mesures de lutte contre le COVID-19 applicables à une activité de commerce de détail* », détaille la Chambre d'agriculture de l'Yonne.
Les représentants professionnels viticoles invitent tous les établissements icaunais concernés à respecter ces préconisations. « *Il en va du sens de la solidarité et de la responsabilité d'un secteur qui depuis bien longtemps a dû et su conjuguer activité économique et santé publique* », conclut la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

CHRISTOPHER LEVÉ

Betteraves

Une dérogation obtenue pour l'utilisation du Teppeki dès le stade deux feuilles

Afin de lutter contre la pression des pucerons verts, vecteurs de la jaunisse, la CGB (Confédération générale des planteurs de betteraves) a obtenu une dérogation : celle d'utiliser l'insecticide Teppeki dès le stade deux feuilles, normalement autorisé qu'à partir du stade six feuilles.



La jaunisse peut avoir des conséquences importantes sur la betterave avec une perte pouvant aller de 30 à 50 % des rendements en fin de campagne.

Après deux semaines de fortes attaques de pucerons verts dans les régions betteravières, la CGB (Confédération générale des planteurs de betteraves) a tiré la sonnette d'alarme et a porté, avec l'appui de son institut technique, deux demandes en urgence auprès de la Direction générale de l'alimentation : de pouvoir utiliser l'insecticide Teppeki (Flonicamide) dès le stade deux feuilles de la betterave (au lieu du stade six feuilles initialement autorisé), pour apporter une réponse immédiate aux fortes infestations constatées en plaine, et la possibilité de pouvoir appliquer un traitement supplémentaire de l'un des deux produits déjà autorisés (Teppeki ou Movento) afin de couvrir, si besoin, toute la période de sensibilité des betteraves aux pucerons verts (jusqu'à la couverture du sol).
Si, à l'heure où nous écrivons ces lignes, la seconde demande n'a pas encore eu de réponse, la première a été entendue et reçue positivement par la Direction générale de l'alimentation et l'Anses, le 28 avril, rendant donc possible l'utilisation de l'insecticide Teppeki dès le stade deux feuilles de la betterave.
« *Cette année, nous avons une pression des attaques de pucerons verts très précoce, dans des intensités très importantes. Nous nous sommes retrouvés démunis en matière de traitement car le seul produit qui était jusqu'alors autorisé à un stade végétatif très précoce était le Movento (spirotétramate). Mais il est purement systémique et donc son efficacité est très faible et éphémère* », indique Benoît Yot, directeur de la CGB Aube, Yonne et Nord Est.

Le retour de la jaunisse

Si l'insecticide Teppeki peut donc être autorisé de manière dérogatoire dès le stade deux feuilles, cela reste malgré tout une solution en deçà « *de l'efficacité des néonicotinoïdes. Mais aujourd'hui, il ne faut pas se faire de faux espoirs sur une nouvelle utilisation des néonicotinoïdes* », continue Benoît Yot.
Car depuis l'année dernière, les néonicotinoïdes ne sont plus autorisés en France. « *On avait une maîtrise quasiment parfaite avant l'interdiction de l'utilisation des néonicotinoïdes sur les pucerons verts. La jaunisse, conséquence des pucerons verts, était quelque chose qui avait complètement disparu* », assure Benoît Yot. « *C'était un traitement de semences, pratique, avec un coût relativement raisonnable. Nous avons toujours défendu l'idée d'un traitement de semences car la betterave, dans nos régions de production sucrière, ne fleurit pas. C'est une plante bi annuelle et on la récolte la première année. Il n'y a donc pas de problématique de floraison ni de problématique sur les abeilles* ».
Puis, les néonicotinoïdes ont été interdits, y compris pour la betterave. « *Nous n'avons pas eu, en France, de dérogation contrairement à certains pays européens. Nous nous retrouvons donc aujourd'hui avec des traitements aériens qui sont limités*».
Pour rappel, la jaunisse peut avoir des conséquences importantes sur la culture betteravières avec une perte pouvant aller de 30 à 50 % de rendements en fin de campagne.
Si l'année dernière la pression des pucerons verts était maîtrisée, avec peu d'impact, la réalité est donc autre cette année, d'où la nécessité des dérogations demandées par la CGB.
Une annonce qui pourrait redonner un peu le sourire aux betteraviers qui se préparent à une nouvelle crise. « *On sort de deux années de crise. Et la crise sanitaire que nous traversons tous aujourd'hui va entraîner une crise économique importante* ». Pour le marché de la betterave, cela se traduira « *dans un premier temps par une chute des courts très importante, surtout sur l'éthanol et sur le marché mondial du sucre* », conclut Benoît Yot.



Afin de lutter contre la pression des pucerons verts, la CGB a obtenu la dérogation d'utiliser l'insecticide Teppeki dès le stade deux feuilles, normalement autorisé qu'à partir du stade six feuilles.

CHRISTOPHER LEVÉ

Cuma

La mutualisation des matériels et des compétences ne s'arrête pas

Malgré la crise sanitaire, l'agriculture continue son cycle et les agriculteurs parcourent chaque jour les champs pour effectuer les travaux nécessaires au bon développement des cultures. Et certains d'entre eux avec le matériel commun d'une Cuma, dont le fonctionnement ne change pas durant cette période.



Malgré la crise sanitaire, le fonctionnement propre des Cuma continue de prospérer. Si des projets sont reportés, des Cuma continuent de se créer.

« *Comme pour le monde agricole, il n'y a pas de repos pour les Cuma* (Coopérative d'utilisation de matériel agricole)», lance Flora Chapotin, animatrice Cuma Bourgogne Franche-Comté.

Même en temps de crise sanitaire, l'agriculture continue son cycle et les agriculteurs sont chaque jour dans les champs pour veiller au bon développement des diverses cultures. Si certains travaillent seuls, avec leur propre matériel, d'autres ont fait le choix de mutualiser les outils. *«Les agriculteurs continuent de semer, continueent de travailler dans les champs, donc le matériel est toujours disponible, il est toujours utilisé, dans le respect des règles sanitaires en vigueur. L'activité des Cuma se poursuit, le fonctionnement reste le même. Il y a même des investissements qui continuent d'avoir lieu»*, développe Flora Chapotin.

«Ce qui change, ce sont toutes les réunions et les projets des Cuma qui sont reportés», ajoute-t-elle. Assemblées générales, conseils d'administration, des moments forts dans la vie des Cuma, *«normalement prévus avant les moissons»*, qui doivent être repoussés à des dates ultérieures. *«Ces réunions sont importantes pour la dynamique des Cuma. Habituellement, il y a en moyenne une assemblée générale et quatre réunions de matériels et conseils d'administration par an»*, précise Flora Chapotin.

La crise sanitaire décale certains projets

Si ces réunions sont si importantes, c'est parce que ce sont les moyens choisis pour évoquer les projets futurs de chaque Cuma. *«Les projets de type bâtiments ou aires de lavage par exemple sont abordés. La crise sanitaire va tout décaler»*, confie Flora Chapotin. *«Cela ne veut pas dire que les projets ne se feront pas, mais cela prendra plus de temps. L'activité continue mais les projets sont reportés»*.

Pour l'animatrice, le risque de ce report de réunions est l'abandon de certaines pistes voire de certains projets. *«Il faut faire attention pour les Cuma à reprendre là où les projets se sont arrêtés. Le risque pour les groupes, c'est d'oublier leurs projets, de perdre le fil, d'avoir d'autres sujets à gérer et des difficultés à remobiliser les adhérents. C'est pour cela que les réunions sont importantes»*.

… mais n'empêche pas la création de Cuma

Cependant, la crise sanitaire ne fait pas pour autant reculer tous les projets. La création d'une Cuma dans le Tonnerrois, qui a débuté juste avant la période de confinement, se poursuit. *«Nous sommes toujours en lien pour que cela puisse se faire et que le groupe soit opérationnel dès la sortie de cette crise sanitaire»*, indique Flora Chapotin.

Aussi, créer ou intégrer une Cuma peut être encore plus avantageux dans cette période, lorsque l'on sait que les répercussions économiques seront importantes en sortie de crise. *«Il y a des filières qui vont être fortement impactées. Rajoutés à la sécheresse, les impacts économiques seront importants. La Cuma est l'un des leviers d'action possibles tout en offrant un cadre pour les groupes»*, continue l'animatrice Cuma BFC. *«Le projet de création concerne d'ailleurs des exploitants qui ne sont pas du tout en Cuma»*.

Créer ou intégrer une Cuma a un avantage économiquement, pour les investissements de matériel, mais pas seulement. *«Dans ce cas, ce sont des agriculteurs qui réfléchissent aussi à un changement de pratique. Cela permet de mutualiser les expérimentations de chacun et d'avancer ensemble. Ce n'est pas que le partage de matériel mais aussi le partage d'expériences»*, assure Flora Chapotin. *«Avec le confinement, la question qui vient encore plus c'est de savoir comment demain, nous allons favoriser les échanges, travailler ensemble et aller plus loin ensemble»*, conclut-elle.

CHRISTOPHER LEVÉ

▸ Bloc-notes

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne :
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03.86.94.28.48.

Savoir reconnaître les auxiliaires des cultures et améliorer leur habitat.
Les 9 juin 2020 et 19 janvier 2021.
Contact : Marie-Agnès Loiseau à ma.loiseau@yonne.chambagri.fr.

Reconnaître et protéger les oiseaux favorables à mes activités agricoles.
Le 19 juin. Contact : Claire-Lise Levêque à cl.leveque@yonne.chambagri.fr.

En bref

PAC La date de clôture de télédéclaration reportée au 15 juin

Dans un communiqué datant du 29 avril, la préfecture de l'Yonne indique que *«la télédéclaration des aides à la surface de la PAC (Politique agricole commune) a ouvert le 1er avril 2020 sur le portail TéLéPAC. Dans le contexte de pandémie liée au Covid-19, le ministre de l'Agriculture a décidé de repousser la date de clôture de télédéclaration au 15 juin 2020, au lieu du 15 mai 2020»*.

Un décalage qui permet aux services tels que les Chambres d'agriculture et les coopératives *«de s'organiser et d'accompagner les exploitants à faire leur télédéclaration, sachant que la date du 15 mai reste la date à laquelle sont appréciés les engagements des demandeurs»*. Aussi, *«cette date du 15 mai doit être celle à privilégier par les exploitants qui font leur déclaration en autonomie. Ils doivent dès maintenant effectuer leur demande sur le site TéLéPAC. Cela garantira l'instruction de leurs dossiers par la DDT (Direction départemental des territoires) et permettra que la mise en paiement du premier acompte des aides PAC ait lieu comme prévu en octobre 2020»*, ajoute la préfecture de l'Yonne.



Fendt 500 Vario : votre avenir. Vos perspectives.

Dans un monde où l'anticipation et le sens de la perspective posent les bases d'un avenir maitrisé et serein, le Fendt 500 Vario vous positionne de fait en avance sur votre temps. Portant dans la base même de son concept les notions de polyvalence et de rentabilité, le 500 Vario, désormais disponible en versions ProfiPlus et PowerPlus, vous en offre encore plus en se parant à présent des derniers raffinements technologiques de ses ainés.

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes 03 86 75 63 22
21 Vénarey-les-Laumes 03 80 97 01 50
et son agent :
BSA
89 Cussy les Forges 03 86 33 11 24

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers 03 86 96 20 08
89 Charny 03 86 63 09 13
58 Chateauneuf Val de Bargis 03 86 59 31 26
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne 03 86 47 65 87
AGRITECH 18 St. Germain du Puy 02 48 30 84 11

AGCO
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com

Plus d'information sur fendt.com

Météo

Une seule chose est certaine: l'incertitude

Après un début de printemps avare en précipitations, l'inquiétude était de mise face la sécheresse qui menaçait, pour les éleveurs comme pour les grandes cultures. Mais le pire, heureusement, n'est jamais sûr. Les pluies de ces derniers jours redonnent de l'espoir, ce qui n'empêche pas de réfléchir aux multiples impacts du manque d'eau.

L'expression *«au doigt mouillé»* paraît particulièrement adaptée lorsqu'on tente de réaliser un article portant sur les aléas de la météo. On n'est jamais sûr de rien, mais il faut avouer que le début de printemps que nous avons vécu n'incitait pas à l'optimisme, entre gel, absence de pluie et je ne vous parle même pas du confinement… pourtant, ces jours derniers, des averses sont venues relativiser quelque peu les inquiétudes que les éleveurs comme les exploitants en grandes cultures pouvaient nourrir face à une éventuelle sécheresse.

Il faut reconnaître que les deux dernières campagnes incitaient à crier avant d'avoir mal. Pour l'heure, si on ne peut nier les difficultés, ce n'est pourtant pas encore la catastrophe. Faisons d'abord un tour des grandes cultures avec Mickaël Mimeau, responsable agronomique au sein de la coopérative Dijon Céréales. Même s'il a une certaine ancienneté dans sa fonction, la situation révélée par le récent manque d'eau a, pour lui, un caractère quasiment inédit dans son intensité. La zone sur laquelle il opère couvre la Côte-d'Or, ainsi que des secteurs de l'Yonne et de la Haute-Marne. *«La durée de la période sans pluie que nous venons de traverser*, note-t-il, *est marquante. Des printemps secs, on en a eu en 2007, en 2011, en 2014, en 2017, mais 2020 se singularise par une période de ce type particulièrement longue. Elle s'est étalée du 10 mars au 25 avril, sans une goutte de pluie. Lors des printemps secs que j'ai cités précédemment, on avait toujours eu au moins quelques précipitations. Là, on n'a rien eu, hormis ces tout derniers jours. On a donc un phénomène extrême associé à un autre élément : l'avance de stade des cultures».*

De l'avance

Ces dernières ont poussé avec une rapidité peu commune et cette précocité fait qu'une bonne part des effets bénéfiques qu'on aurait pu attendre des pluies de fin avril - début mai ne se produiront pas. *«Malgré des semis globalement tardifs*, poursuit Mickaël Mimeau, *réalisés autour du 20 octobre en dates moyennes, on a aujourd'hui dix à quinze jours d'avance sur une année normale. C'est surtout vrai pour le blé mais on ne constate pas énormément d'écart entre blé et orges, alors qu'habituellement, la différence est notable à ce moment de la saison. Les blés sont en avance, les colzas sont moins touchés par ce phénomène d'avance, mais parce qu'ils ont fortement peiné avec le gel et les insectes. Nous avons eu des blés qui ont épié au mois d'avril : je n'avais jamais vu ça !»* Une sécheresse marquée couplée à une végétation (pour le blé) très en avance dans son développement conduit à une baisse du phénomène de compensation qui aurait pu découler des pluies récentes. Le nombre d'épis est fixé, celui du grain par épi l'est partiellement… Traditionnellement, le blé était la culture qui permettait de compenser les faiblesses des autres, mais, cette année, cela paraît mal parti, même si, en l'espèce, il faut se garder de toute généralisation. Les pluies de la semaine dernière ont été assez hétérogènes, amenant entre 20 et 60 mm d'eau selon les zones. *«C'est globalement positif,* poursuit Mickaël Mimeau, *même si les zones qui n'ont reçu que 20 mm trouveront cela insuffisant, une partie parfois importante du potentiel a été emportée par l'absence d'eau sur les secteurs en terres légères et de plateaux. Dans le Châtillonnais, on a eu entre 25 et 30 mm, idem en Haute-Marne. Dans la plaine, on a eu entre 25 et 50 mm. À l'inverse, sur l'Auxois-sud, les hauts de Dijon, au nord-ouest de la ville ou dans une partie des Hautes-Côtes, cela oscille entre 20 et 30 mm suite à des pluies plus soutenues le 5 mai. Mais au moins, on a eu de l'eau et cela se voit déjà sur l'état de la végétation. Espérons que la période de remplissage des grains à venir se passe dans des conditions correctes de température et de précipitations pour constituer des Poids de mille grains (PMG) corrects en bout de course».*

La question de l'élevage

Ce manque relatif d'eau, il est aussi constaté par Marc Philippe, chef du service hydrométrie au sein de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de Bourgogne Franche-Comté : *«Ce qui est certain c'est que la sécheresse démarre plus tôt qu'en 2018 ou 2019. Les 27 et 28 avril, les rivières ont atteint des débits plus proches de ceux attendus en juillet qu'en avril. La situation se rapproche de celle de 2011 et aussi de celle de 1997, année record en matière de bas débit en avril pour de nombreuses rivières. En revanche, il faut garder en mémoire qu'en 1997 et 2011, les périodes sèches n'ont pas duré. Celle de 1997 a été suivie d'un été très pluvieux et celle de 2011 s'est interrompue à la mi-juillet».* S'il devait y avoir un manque d'eau, les grandes cultures ne seraient pas les seules à se faire du souci, néanmoins. Dans notre région, l'élevage, ces dernières années, sait combien les difficultés d'abreuvement lui ont coûté cher. C'est aussi ce que révèle une récente enquête réalisée par Sandrine Petit, géographe au sein d'Inrae, et Denis Lépicier, chercheur en économie à Agrosup Dijon.

Celle-ci a mis en lumière les réponses sur lesquelles des éleveurs de Bourgogne Franche-Comté pouvaient s'appuyer, face à des périodes de sécheresse entraînant de véritables difficultés d'abreuvement du bétail. *«Le but,* explique Sandrine Petit, *était de voir s'il y avait eu des formes d'anticipation de cette problématique de la part des éleveurs à travers des aménagements antérieurs aux périodes de sécheresse».* On trouve là des créations de retenues ou de points d'eau, mais aussi la recherche de nouvelles sources, la création de puits et forages, l'acquisition de bacs et de citernes, ou encore une réorganisation parcellaire pour les espaces de pâturage permettant d'éviter de trop nombreux déplacements des animaux, ou des coûts de transport d'eau trop lourds, en période de manque. Enfin, la solution ultime de la réduction du cheptel était aussi envisagée par certains répondants. Les périodes de sécheresse sont, dans l'élevage, également synonymes de surcharge de travail, et la réduction du cheptel apparaît comme une solution à ne pas négliger, dans un contexte où les exploitations deviennent plus vulnérables. Le manque d'eau est en tout cas une source de stress non négligeable pour les éleveurs. *«Dans notre enquête et dans la catégorie de l'élevage de bovins allaitants*, poursuit la géographe, *nous avons tout de même près de 50 % des personnes interrogées qui se considèrent dans une situation vulnérable ou très préoccupante. C'est moins net en bovins laitiers ou dans les ovins et caprins, mais les modalités d'adaptation restent difficiles à trouver».* Les difficultés d'abreuvement se traduisent par des baisses de production de la part des animaux, des effets sur leur santé, dont les conséquences sont économiques et aussi psychologiques pour les éleveurs. Autant de réalités, autant d'appréhensions mais aussi de réponses potentielles face à une nouvelle sécheresse.

BERTY ROBERT

Le regard d'un irrigant

Didier Guyon, vice-président de l'association des irrigants de la Nièvre et secrétaire général de la Chambre d'agriculture, est impliqué dans l'irrigation depuis 35 ans. Sur le risque de sécheresse, il nuance la chose. ***«Il est vrai que nous sortons de cinq ou six semaines sans pluie, mais on oublie que, du moins sur le Nivernais, entre le 15 octobre 2019 et le 11 mars, il est tombé 650 mm de pluie, soit, en cinq mois, l'équivalent de la pluviométrie d'un an ! Pour la Nièvre, les nappes ont été bien rechargées, après deux années (2018 et 2019) qui ont été compliquées. Ce qui est marquant dans la campagne actuelle, ce n'est pas le fait qu'on n'ait pas eu d'eau pendant un mois, mais qu'on en ait eu 650 mm en moins de six mois. Si l'on s'intéresse à l'irrigation, dans la Nièvre nous sommes, de ce point de vue, un « petit » département. Nous sommes 110 irrigants qui prélevons en moyenne 9 millions de m³ pour 7 000 ha arrosés. C'est à comparer à nos voisins du Cher ou de l'Allier : (35 000 ha irrigués et 30 millions de m³ consommés). Sur l'irrigation, je vois une évolution : l'arrivée d'éleveurs aux prises avec des questions d'abreuvement et en recherche de solutions. C'est lié aux crises qu'ils ont rencontrées en 2018 et 2019. Une vache, c'est 100 litres d'eau consommés chaque jour. En cas de manque, on imagine les coûts que cela représente. J'ai vu des factures d'eau de 7 000 ou 8 000 euros dans certains cas ! Ils sont aussi en recherche d'autonomie fourragère pour leurs animaux. Il faut espérer que les pluies de ces derniers jours et celles annoncées vont améliorer les choses. Il reste que dans le domaine de l'irrigation, la France accuse du retard par rapport à ses voisins, notamment pour le stockage de l'eau. Chez nous, l'irrigation consomme, en moyenne, par ha et par an, 1 700 m³. La moyenne européenne est de 4 000 m³ et si l'on regarde l'Espagne ou l'Italie, on est à 4 800 m3. La France est, en Europe, le pays qui dispose de la deuxième masse d'eau la plus importante, mais nous sommes les avant-derniers pour le stockage… Il y a du travail à faire… Il faut aussi rappeler que 59 % de la consommation d'eau en France vient du secteur énergétique, 19 % sont consacrés à l'eau potable. L'agriculture, c'est 11 %, à égalité avec l'industrie. Le problème de l'agriculture, c'est que lorsqu'on arrose, ça se voit… C'est d'abord une question de communication, mais il faut absolument stocker».***

Dans les vignes bios, une réponse venue de la mer

La sécheresse menace tous les types de cultures et handicape les processus qui font que les engrais, minéraux ou organiques, ne peuvent pas toujours jouer leur rôle à plein. En agriculture biologique, les engrais organiques sont utilisés à la sortie de l'hiver, afin de nourrir la plante, mais lorsque la période de pousse se déroule dans un contexte sec, l'engrais se libère moins vite dans la terre. Il est donc moins disponible pour la plante au moment où elle en a le plus besoin. Audrey Pernet, technicienne vigne et maraîchage au sein de la société Sonofep, basée à Saulon-la-Rue, en Côte-d'Or, travaille beaucoup auprès d'une clientèle de viticulteurs bios. ***«Dans un tel contexte,*** **explique Audrey Pernet,** ***il peut être bon de passer par une nutrition foliaire, puisque tout ce qui se trouvera sur la feuille sera directement absorbé par la plante. En procédant ainsi, on ne règle pas tous les besoins de la plante sur le long terme mais, sur un moment précis, on parvient à satisfaire son besoin immédiat. C'est un moyen d'atténuer les effets de la sécheresse».*** **Cette solution à appliquer en foliaire est un biostimulant, nommé Phylgreen et fabriqué par la société Tradecorp à partir d'algues présentes sur les côtes irlandaises qui ont la particularité d'être immergées une partie de la journée, et à l'air libre à un autre moment, en fonction des marées.** ***«Ce cycle des marées,*** **poursuit Audrey Pernet,** ***fait que l'algue est stressée. Elle développe naturellement des résistances. Ces éléments sont transmis aux plantes lors de l'application foliaire. On les aide ainsi à se préparer aux périodes de stress abiotique (le stress hydrique, celui lié à la maladie, aux variations climatiques…). C'est un produit préventif qui prépare la plante».*** **Au-delà de la viticulture, cette solution peut aussi s'utiliser en arboriculture.**

Enseignement

Des portes-ouvertes virtuelles sur toute la Bourgogne Franche-Comté

C'est une initiative inédite : des établissements de la région organisent des portes-ouvertes virtuelles. Une action coordonnée par le Réseau des établissements agricoles publics de Bourgogne Franche-Comté et qui donnera lieu à un évènement numérique commun le 16 mai.

Confinement ou pas, le moment important dans la vie d'un établissement scolaire, constitué par les portes-ouvertes, va bien se tenir cette année encore. Mais ce sera sous une forme adaptée aux contraintes du moment. Ces portes-ouvertes virtuelles ont démarré le 4 mai mais donneront lieu à un événement régional commun aux 17 établissements concernés le 16 mai. Il faut dire qu'à l'instar de la communauté scolaire dans son ensemble, les établissements d'enseignement agricole (lycées, CFA, centres de formation pour adultes) ont eux aussi développé, en un temps record, des capacités d'adaptation numériques afin d'assurer la continuité pédagogique entre enseignants et élèves confinés. *«Cette idée,* précise Jean-Marie Baillard, directeur de l'établissement public des Terres de l'Yonne, à Auxerre, et coprésident (avec Serge Abadie, directeur du lycée Granvelle de Besançon) du Réseau des établissements agricoles publics de Bourgogne Franche-Comté, *est venue des établissements eux-mêmes. Elle s'inscrit aussi dans une campagne de communication plus globale émanant de l'enseignement agricole. L'initiative a rapidement rencontré beaucoup d'adhésions. Notre rôle, au sein du réseau, a surtout été de coordonner des initiatives du même ordre prises un peu partout et qui se seraient tenues, même sans nous, mais dans un ordre plus dispersé».*

Maîtrise accrue

En l'espèce, le réseau assume un rôle de catalyseur permettant la rencontre entre les établissements, les cursus qu'ils proposent et les familles ayant des enfants en phase d'orientation. *«La continuité pédagogique,* poursuit Jean-Marie Baillard, *nous a conduits à accroître notre maîtrise des outils numériques. Il était assez logique que nous suivions une logique identique pour ces moments importants que sont les portes-ouvertes. Les uns et les autres, nous produisons des petites vidéos qui permettent de visiter virtuellement nos établissements. Des réunions virtuelles seront également proposées avec des outils de visioconférence auxquels les familles pourront se connecter».*

Au final, c'est une grande diversité de formules qui sera proposée afin que chacun puisse découvrir les établissements et échanger avec une partie de leur personnel.

Le 16 mai, date postérieure au déconfinement prévu en théorie le 11, des rendez-vous en présentiel pourront peut-être se tenir mais dans des conditions bien précises, et pour l'instant sous toutes réserves. L'enseignement agricole public régional s'est en tout cas emparé d'outils technologiques qui pourront sans doute être mis à profit bien au-delà de la période de confinement, afin de mieux se faire connaître du plus grand nombre.

BERTY ROBERT

En pratique

Cette initiative de l'enseignement agricole public régional s'organise en trois temps. Depuis le 4 mai et durant également le mois de juin des portes ouvertes numériques virtuelles sont proposées dans chacun des 17 établissements concernés (la liste est consultable sur le site http://www.bourgognefranchecomte.educagri.fr/index.php/portes-ouvertes). Une journée commune à tous les établissements se tient le 16 mai. Le 14 mai, une web-conférence sur l'enseignement agricole public dans la région sera diffusée. Les formations proposées préparent aux métiers de l'agriculture, de la forêt, du paysage, de l'environnement, du cheval, de la viticulture et de l'œnologie, de l'agroalimentaire, du conseil et du commerce, de l'animation des territoires, de l'agroéquipement et des travaux publics.
En Côte-d'Or : les établissements participants sont :
- **Lycée agricole, CFA et CFPPA de Beaune**
- **Lycée agricole Olivier-de-Serre de Quetigny**
- **Lycée agricole Félix-Kir de Plombières-lès-Dijon**
- **CFA et CFPPA de Quetigny/Plombières-lès-Dijon**
- **Lycée agricole et CFPPA de La Barotte, en Haute Côte-d'Or**

Dans la Nièvre :
- **Lycée agricole de Nevers/Cosne-sur-Loire**
- **Lycée agricole de Plagny-Sermoise**
- **CFA de la Nièvre**
- **CFPPA de Nevers**
- **Lycée agricole et CFPPA du Morvan, Château-Chinon**

Dans l'Yonne :
- **Lycée agricole d'Auxerre La Brosse**
- **Lycée agricole Albert-Schweitzer, Champs-sur-Yonne**
- **CFA agricole de l'Yonne**

S'adapter

Poursuivre un processus d'installation en plein confinement

Alors que l'étau du confinement semble enfin vouloir se desserrer un peu, faisons un retour sur ceux qui, en pleine démarche d'installation, ont dû composer avec ce contexte particulier. Là aussi, tout le monde s'est adapté.

Suivre une démarche d'installation en agriculture est un processus qui réclame du temps et qui peut conduire à se confronter à de la complexité. C'est encore plus vrai en période de confinement. Pourtant, là aussi, chacun a fait preuve d'un réel sens de l'adaptation qui a permis de ne pas bloquer la *«machine».*

En Côte-d'Or, l'accompagnement des jeunes qui désiraient s'installer a pu se poursuivre, mais à distance, via le Point accueil installation de la Chambre d'agriculture qui est resté ouvert. Les échanges se font par mail et les personnes demandeuses sont ensuite recontactées par téléphone. *«Une telle forme d'échanges,* explique Anne Pommier, en charge de ces questions à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, *modifie évidemment nos habitudes de travail. Dans certains cas, c'est plus compliqué que dans un cadre normal, par exemple, lorsqu'il s'agit d'une installation au sein d'une société. Il faut réunir les associés, parvenir à avoir tout le monde en même temps. On fait cela en visioconférence, mais il n'y a rien d'insurmontable, cela réclame juste de l'adaptation…»* Pour ce qui est de la gestion administrative des dossiers avec les différentes structures concernées, tout se fait de manière dématérialisée. La Commission départementale d'orientation agricole (CDOA) se tient normalement, mais en consultation électronique. *«Cela a permis de passer tous les dossiers qui devaient être installés avant la PAC et validés pour cette dernière. Il n'y a donc pas de souci de ce côté»* précise Anne Pommier.

Assouplissement des procédures

La seule inconnue, à ce jour, concerne les dates auxquelles pourront reprendre les formations en collectifs, donnée importante du processus d'installation.

Il faut toutefois noter que l'État a mis en place un assouplissement intéressant : si des personnes doivent s'installer mais qu'elles n'ont pas terminé leur parcours de formation pré-installation, il existe désormais une mesure dérogatoire qui leur permet de s'installer dans le cadre dit de *«l'acquisition progressive de la capacité professionnelle». «Cette mesure,* précise la représentante de la Chambre d'agriculture, n'est pas nouvelle. *Elle existait déjà mais, dans le contexte du confinement, elle a été élargie afin que les personnes qui ne sont pas parvenues au terme de leur plan de professionnalisation, puissent tout de même en bénéficier».* A l'échelle de la Côte-d'Or, un seul dossier devrait être amené à mobiliser ce dispositif, et encore, si un confinement strict empêche la personne de réaliser son stage *«21 heures»* (une préconisation obligatoire du Plan de professionnalisation personnalisé (PPP) d'ici le mois de septembre.

L'évolution actuelle de la situation laisse toutefois penser qu'il ne sera peut-être pas nécessaire d'en arriver là. *«Quoi qu'il en soit,* souligne Anne Pommier, *la situation n'est pas bloquante».*

BERTY ROBERT



Livre

Réussir la communication de son entreprise agricole

Les Éditions France Agricole publient un ouvrage indispensable à tous les agriculteurs engagés dans la vente directe ou qui projettent cette diversification. Il propose des pistes pour maîtriser les techniques afin de mieux se faire connaître et prendre le chemin du succès commercial.

Alors que nous vivons un printemps atypique, du fait des conséquences du Covid-19, l'approvisionnement des populations confinées en produits frais - fruits, légumes, œufs et produits laitiers notamment - est apparu comme ne coulant pas toujours de source.

Dans ce contexte et parce que l'offre alimentaire de proximité garantissant fraîcheur et qualité a le vent en poupe, vente à la ferme et plus généralement commercialisation en circuits courts ont leur carte à jouer en ces temps troublés.

Pour les agriculteurs engagés dans la vente directe, le moment est venu de réfléchir à la meilleure stratégie de communication.

Le livre *10 clés. Réussir la communication de son entreprise agricole*, qui vient de paraître a été écrit par Nadège Bellot des Minières, ingénieure agronome spécialisée dans la communication et coach d'agriculteurs. Elle propose un ouvrage clé en main qui cerne, en dix points, la question de la communication au sein de l'entreprise agricole.

Le guide s'ouvre sur un chapitre qui rappelle, de manière très explicite, les fondamentaux : qu'est-ce que la communication, quel contexte est favorable à sa mise en place, comment choisir ses outils, comment fixer ses objectifs, comment et pourquoi faire évoluer sa stratégie…

L'auteur détaille ensuite l'importance de la construction de l'identité de l'entreprise : quel positionnement choisir, comment réaliser son visuel…

Réflexion sur les réseaux

Quant aux aspects concernant les supports de communication externe, comme les dépliants, la signalétique ou la publicité, et la question de la participation à des événements (marchés, foires ou salons), ils font l'objet d'un chapitre à part entière.

L'auteur développe également une réflexion autour des réseaux, réels et numériques, enrichie de conseils stratégiques. Un focus spécifique éclaire le lecteur sur la création d'un site Internet, la rédaction et la mise en page d'une newsletter ou encore la marche à suivre pour mettre en place des actions de marketing direct via SMS.

L'ouvrage met également en lumière la méthode permettant de communiquer auprès des journalistes, afin de s'assurer de belles retombées presse.

Un chapitre entier est consacré à la communication de crise : comment et quand réagir, maîtriser ses mots, diffuser des messages cohérents clairs et concis… 253 pages qui permettent d'apporter une véritable plus-value à l'entreprise agricole engagée dans la vente directe, en développant le courant d'affaires, porté par une image valorisante qui, bien au-delà de ses produits et de son activité, éclaire aussi favorablement ses valeurs.



Un ouvrage complet pour celles et ceux qui veulent réussir leur diversification dans la vente directe.

Notes : 10 clés. Réussir la communication de son entreprise agricole. Éditions de la France agricole.

Coronavirus

Un plan d'aide de 19 milliards de dollars aux États-Unis

Pour venir en aide aux agriculteurs et éleveurs américains affectés par la baisse conjuguée de la demande et des prix, résultante directe de la propagation du Covid-19, les États-Unis ont décidé de lancer un nouveau programme d'aide de 19 Mrds $. Les différentes filières ont accueilli avec soulagement cette annonce, toutefois elles soulignent que ce soutien ne sera pas suffisant pour stabiliser rapidement le secteur agricole dans son ensemble.

Pour limiter l'impact économique de l'épidémie de coronavirus sur le secteur agricole, le Président américain Donald Trump a annoncé le 17 avril un nouveau programme d'aide de 19 Mrds $. (17,5 milliards d'euros).

«Le programme d'aide comprend un achat massif par le gouvernement de 3 Mrds $ de produits laitiers, de fruits et de viande et 16 Mrds $ de paiements directs aux agriculteurs et aux éleveurs pour soutenir leurs revenus», a déclaré à cette occasion, le secrétaire à l'Agriculture Sonny Perdue. Tout en indiquant que *«les paiements directs devraient être versés aux agriculteurs d'ici le mois de mai»*.

Les 16 Mrds $ de paiements directs aux agriculteurs et aux éleveurs seront financés d'abord par les 9,5 Mrds $ d'urgence garantis dans le cadre de la loi sur l'aide, le secours et la sécurité économique (CARES Act) adoptée le 26 mars. Les 6,5 Mrds $ restants seront financés par le mécanisme de financement des programmes agricoles.

John Hoeven, président de la sous-commission des crédits agricoles du Sénat, a notamment précisé que *«sur les 16 Mrds $, 9,6 Mrds $ seront dédiés au secteur de l'élevage, dont 5,1 Mrds $ pour les bovins, 2,9 Mrds $ pour les produits laitiers et 1,6 Mrd $ pour les porcs. 3,9 Mrds $ seront transmis aux producteurs de cultures en ligne, 2,1 Mrds $ pour les producteurs de cultures spéciales et enfin 500 m $ pour les autres cultures»*.

Quant aux 3 Mrds $ d'achat de produits agricoles prévus pour soutenir les producteurs et pour fournir de la nourriture aux plus nécessiteux, le département américain à l'Agriculture (USDA) explique qu'il *«travaillera avec les distributeurs locaux et régionaux afin de livrer des denrées aux banques alimentaires, ainsi qu'avec les organisations communautaires et religieuses»*.

Soulagement général

À l'annonce de ce plan massif de soutien, syndicats et groupes d'agriculteurs et d'éleveurs ont exprimé leur soulagement.

C'est le cas du principal syndicat agricole américain (American Farm Bureau) qui déclare, par la voix de son président Zippy Duvall, que *«ce plan d'achat de 3 Mrds $ en viande, produits laitiers, fruits et légumes contribuera à stabiliser les marchés et à maintenir les exploitations agricoles à flot»*.

Toutefois, Marty Smith, président de l'association nationale des éleveurs de bovins, estime qu'*«il reste encore beaucoup à faire pour protéger les éleveurs de bétail qui sont une composante essentielle de l'industrie agricole et le point d'ancrage de l'Amérique rurale»*.

Même son de cloche du côté de Jim Mulhern, président et directeur général de la Fédération nationale des producteurs de lait, qui déclare qu'*«il faudra en faire plus pour endiguer les pertes importantes dans le secteur laitier»*.

Pour l'Association des carburants renouvelables, le ton est plus sévère : *«Il est regrettable et décevant que les 350 000 travailleurs soutenus par l'industrie américaine de l'éthanol aient été laissés pour compte»*, déplore son président Geoff Cooper. Et de préciser que *«l'USDA a manqué une occasion cruciale de donner un coup de main à une industrie qui souffre de la pire crise économique de son histoire»*.

AGRAPRESSE

LA NOUVELLE GÉNÉRATION D'EPI* RÉVÈLE LE PRO QUI EST EN VOUS



***EPI : EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :**

Ce sont les équipements portés destinés à protéger une personne contre un risque, ici le risque chimique. Leur utilisation ne doit être envisagée qu'après mise en oeuvre des autres mesures d'élimination ou de réduction des risques.

Les EPI désormais proposés répondent mieux aux attentes. Les principaux freins ont été levés : confort, image vis-à-vis d'autrui, prix, réutilisation, coupe mieux adaptée aux tâches… Ces innovations récentes contribueront à encourager et faciliter l'évolution des pratiques et ainsi la réduction des risques de santé au travail.

www.acthuel.com - Printemps 2020

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le Gouvernement

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

Contrat de Solutions

Equipements de Protection Individuelle dédiés aux travaux phytos

www.epiphyto.fr

Covid-19

Agriculteurs : quelles mesures vous concernent ?

Beaucoup de questions restent en suspens pour les employeurs y compris ceux du secteur agricole dans le cadre de la crise Covid-19 et du déconfinement progressif annoncé par le chef de l'État pour le 11 mai. Éléments de réponse avec Christelle Dupin-Rappart et Nathalie Bonduel, respectivement directrice et responsable du service juridique et social du réseau Cerfrance(1).

▶ Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



Les entreprises et exploitations agricoles qui subissent des difficultés liées au coronavirus peuvent bénéficier d'aides de l'État et la Région.

• Vous êtes agriculteur et concerné par une baisse d'activité à cause de l'épidémie du Covid-19. À quoi avez-vous droit ?

Vos salariés ont le droit au chômage partiel : ils toucheront entre 100 % et 84 % de leur salaire net selon leur niveau de salaire, remboursés intégralement par l'État à l'entreprise jusqu'à 4,5 Smic. Vous pouvez suspendre si besoin vos cotisations sociales et impôts directs. Vous pouvez solliciter auprès de votre banque un prêt garanti par l'État pour soutenir votre trésorerie. Si vous avez moins de onze salariés et vous avez connu une baisse de chiffre d'affaires de plus de 50 % : vous pouvez suspendre votre loyer et vos factures d'eau, d'électricité et de gaz ; vous pouvez solliciter une aide allant jusqu'à 1 500 € sur le site impots.gouv.fr. 2 000 € supplémentaires seront accordés par les Régions si vous employez des salariés et que vous risquez de vous trouver en cessation de paiements. (Source gouvernementale)

• Quelles entreprises pourront rouvrir le 11 mai ?

Dans son allocution le 28 avril, pour présenter le plan de déconfinement, le Premier ministre Édouard Philippe a appelé les entreprises à maintenir le télétravail pour les trois prochaines semaines et, lorsque le télétravail n'est pas possible, à mettre en place des horaires décalés. Les entreprises et les commerces pourront rouvrir à partir du 11 mai, avec des dispositifs sanitaires de protection des salariés et une gestion des flux pour les points de vente. Concernant les restaurants, cafés, hôtels, théâtres, cinémas, salles de spectacle…, la décision sera prise fin mai pour savoir s'ils pourront ou non rouvrir à partir du 2 juin.

• Quelles sont les modalités pour bénéficier du report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et électricité ?

Pour bénéficier de ces reports, vous devez adresser directement par mail ou par téléphone une demande de report à l'amiable aux entreprises auprès desquelles vous payez ces factures (votre fournisseur d'eau, de gaz et d'électricité, votre bailleur…).

• L'aide de 1 500 € du fonds de solidarité est-elle reconduite en avril ?

Ce dispositif sera reconduit pour le mois d'avril et des aménagements du dispositif sont en cours de discussion. Les exploitants agricoles peuvent en bénéficier. La demande se fait via votre espace personnel : impots.gouv.fr (Rappel : le délai du 30 avril est à respecter pour déposer la demande en ligne relative à mars 2020).

• Je suis agriculteur et dois me faire remplacer pour pouvoir garder mes enfants ou parce que je suis victime du coronavirus ?

La nouvelle allocation de remplacement pour les exploitants devant rester à la maison pour garde d'enfant ou victimes du Covid-19 sera de 112 € par jour, selon le Service de remplacement (SR) dans un communiqué du 24 avril. Cela permettra la prise en charge partielle du coût d'un remplaçant (en moyenne 150 € par jour, selon le SR). Peuvent solliciter cette allocation les chefs d'exploitation et d'entreprise agricoles, les aides familiaux, les conjoints collaborateurs et les membres non-salariés de sociétés qui font l'objet « *d'une mesure d'isolement, d'éviction ou de maintien à domicile* » ; ou qui doivent rester chez eux pour garder leur enfant de moins de 16 ans ou un enfant handicapé de moins de 18 ans. Les personnes qui souhaitent en bénéficier doivent adresser leur demande à la MSA, qui versera l'argent directement au SR. Elles doivent également contacter l'antenne locale du SR pour organiser la venue d'un remplaçant. Cette allocation a un effet rétroactif au 16 mars et sera versée jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire prévue. (Source : Agrapresse)

• Je suis agriculteur ou paysagiste, est-ce que je peux reporter le paiement de mes cotisations sociales personnelles ?

Si vous êtes mensualisé : suspension de la mensualité d'avril. Pour mai, le texte est à venir. Les mensualités suspendues seront rééchelonnées lors de l'appel final. Si vous n'êtes pas mensualisé, la date limite de paiement de votre premier appel provisionnel est décalée au 30 juin.

• Les exploitations agricoles sont-elles éligibles à un report de charges dans les mêmes conditions que les entreprises ?

Oui, dans les mêmes conditions que pour les autres entreprises. Plus d'informations sont disponibles auprès de la MSA.

• Les agriculteurs sont-ils éligibles aux remises d'impôts directs ?

Si l'entreprise est confrontée à des difficultés de paiement liées au virus, vous pouvez solliciter auprès du comptable public un plan de règlement afin d'étaler ou reporter le paiement de votre dette fiscale. Si ces difficultés ne peuvent pas être résorbées par un tel plan, vous pouvez solliciter, dans les situations les plus difficiles, une remise des impôts directs (impôt sur les bénéfices, acomptes d'impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires, par exemple). Le bénéfice de ces mesures gracieuses est soumis à un examen individualisé des demandes tenant compte de la situation et des difficultés financières des entreprises.

• L'impôt sur les bénéfices agricoles sera-t-il reporté ?

En matière d'impôt sur le revenu, les agriculteurs comme les autres entreprises individuelles peuvent moduler à tout moment leurs taux et leurs acomptes de prélèvement à la source. Ils peuvent également reporter le paiement de leurs acomptes de prélèvement à la source sur leurs revenus professionnels d'un mois sur l'autre jusqu'à trois fois si leurs acomptes sont mensuels, ou d'un trimestre sur l'autre si leurs acomptes sont trimestriels. Toutes ces démarches sont accessibles via leur espace particulier, rubrique « Gérer mon prélèvement à la source » : toute intervention avant le 22 du mois sera prise en compte pour le mois suivant.

SOPHIE CHATENET

Précisions

Le prêt de trésorerie garanti par l'État :

- C'est un prêt de trésorerie d'un an, avec différé d'amortissement sur cette durée.
- L'entreprise pourra décider, à l'issue de la première année, d'amortir le prêt sur une durée de 1, 2, 3, 4 ou 5 années supplémentaires.
- Il peut couvrir jusqu'à trois mois de chiffre d'affaires.
- Prêt garanti par l'État à hauteur de 70 à 90 %, selon la taille de l'entreprise

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **05/05/2020**

Effectif total: 363 - Taux de vente: 95%

CHAROLAIS

1043 - Taux de vente : 96%
Observation : 96 % de vendus.
BROUTARDS / TAURILLONS / LAITONNES /
GENISSES DE 18 MOIS : L'offre est plus restreinte dans toutes ces catégories. En effet, pendant plusieurs semaines, les sorties ont été très importantes pour vider les stabulations avant la mise à l'herbe.
On commence déjà à retrouver quelques lots bien herbés.
L'ensemble des acheteurs est présent dans un contexte de déséquilibre offre / demande et les cours regagnent les quelques centimes perdus au cours de transactions très fluides.

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	M	U	200-250	3,11 €	3,15 €	3,12 €	+ 0,19
			250-300	2,79 €	2,94 €	2,90 €	+ 0,02
			300-350	2,78 €	2,88 €	2,82 €	+ 0,09
			350-400	2,67 €	2,78 €	2,73 €	+ 0,08
			400-450	2,60 €	2,70 €	2,64 €	+ 0,07
		R	200-250	2,79 €	2,90 €	2,81 €	-
	F	U	250-300	2,68 €	2,87€	2,82 €	+ 0,21
			300-350	2,48 €	2,65 €	2,59 €	+ 0,03
			350-400	2,50 €	2,63 €	2,60 €	+ 0,11
		R	350-400	2,42 €	2,54 €	2,49 €	-
			250-300	2,25 €	2,53 €	2,38 €	-
			300-350	2,31 €	2,48 €	2,41 €	-
			350-400	2,33 €	2,39 €	2,34 €	-

Effectif total: 252 - Taux de vente: 97%

CHAROLAIS

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

ÂGE	SEXE	CONFORMATION	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
350-400	M	U	2,63 €	2,80€	2,72 €	-
400-450			2,58 €	2,70€	2,65 €	-
450 - 500			2,49 €	2,62€	2,451 €	+ 0,04
500 et +			2,36 €	2,43€	2,42 €	+ 0,06
450 et +	F	R	2,21 €	2,40€	2,36 €	-
450 et +			2,21 €	2,40€	2,36 €	-
450 et +			2,21 €	2,40€	2,36 €	-
350 - 400		U	2,49 €	2,59€	2,53 €	-
400 - 450		R	2,28 €	2,35€	2,31 €	-

Effectif total: 482 - Taux de vente: 94%

TAUREAUX

TAUREAUX : Grosse présentation mais de qualité très hétérogènes. Les cours cèdent donc quelques centimes.

VACHES CHAROLAISES

VACHES / GENISSES 30 MOIS : Encore un bel effectif cette semaine, la marchandise est principalement herbagère et de qualité correcte.
Les principaux acheteurs sont présents. Les cours se relèvent cette semaine, d'une part, avec une qualité supérieure au marché précédent et d'autre part, une demande plus importante. Bonne ambiance commerciale avec peu de relève.

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

ÂGE	SEXE	CONFORMATION	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
+ 500 kg	M	U	1,67 €	1,79 €	1,72 €	-0,10
- 5 ans	F	E	2,23 €	2,90 €	2,40 €	+0,30
5 à 10 ans			2,25 €	2,74 €	2,40 €	+ 0,05
- 5 ans		U	1,87 €	2,20 €	2,03 €	+0,01
5 à 10 ans			1,84 €	2,24 €	1,97 €	+0,01
+ 10 ans			1,68 €	2,00 €	1,82 €	+ 0,02
- 5 ans		R	1,73 €	1,86 €	1,80 €	- 0,03
5 à 10 ans			1,64 €	1,93 €	1,79 €	+ 0,01
+ 10 ans			1,57€	1,73 €	1,69 €	+ 0,02
+ 10 ans		O	1,30€	1,69 €	1,47 €	- 0,04
24 à 36 mois		E	2,42 €	2,80 €	2,58 €	+ 0,09
24 à 36 mois		U	2,00 €	2,39 €	2,13 €	- 0,04
24 à 36 mois		R	1,83 €	2,00 €	1,98 €	+ 0,05

Commentaire FNB

Vous voudrez bien trouver ci-dessous les commentaires FNB de la situation de marché/perspectives à court terme pour les bovins maigres.

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 4 mai 2020) :
« Cours reconduits. »

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 04/05/2020

Bovins : 224
En raison du vendredi 8 les annonces se feront avant jeudi 7 mai avant 17H00
Les cotations sont consultables par nos adhérents sur le site de la FMBV durant la période de confinement. Marché ouvert semaine prochaine. Seuls les apporteurs et acheteurs auront accès à l'enceinte du marché en respectant les mesures barrières.Bovins gras : 7
Prochains marchés :
Bovins le lundi 11 mai et ovins le lundi 18 mai 2020 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 24/04/2020

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total :121 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards: L'offre cette semaine est mois importante sur notre marché. Les cours sont reconduits dans la majorité des catégories. Laitonnes : Cours reconduits.	M	U	200 - 250	2,86 €	2,98 €	2,94 €	-
			350 - 400	2,46 €	2,73 €	2,68 €	-
			400 - 450	2,42 €	2,66 €	2,58 €	-
		R	300 - 350	2,26 €	2,59 €	2,48 €	-
	F	U	250 - 300	2,51 €	2,64 €	2,62 €	-
			300 - 350	2,48 €	2,61 €	2,56 €	-
		R	250 - 300	2,38 €	2,51 €	2,44 €	-
			300 - 350	2,36 €	2,48 €	2,42 €	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 25/03/2020

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 105 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE	SEXE	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches : Les cours restent inchangés, les cours de la viande n'engendrent véritablement pas de contexte favorable à une augmentation des cours du maigre.	M	U	+ 500 kg	1,76 €	1,92 €	1,83 €	-
	F	U	24 à 36 mois	1,92 €	2,07 €	2,00 €	-
		U	- 5 ans	1,82 €	2,09 €	1,98 €	-
			5 à 10 ans	1,78€	2,18 €	1,92 €	-
			+10 ans	1,68 €	1,91 €	1,76 €	-
		R	- 5 ans	1,78 €	1,92 €	1,86 €	-
			5 à 10 ans	1,72€	1,91 €	1,82 €	-
			+10 ans	1,52 €	1,78 €	1,68 €	-
		O	+10 ans	1,38 €	1,62 €	1,54 €	

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 27/04/2020 au 03/05/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,39	7,28	-	-	-	-	-
	Var.		0,03	0,02					
	R	6,73	6,74	6,54	-	6,79	6,65	-	-
	Var.	0,10	0,10	0,04		-0,01	0,01		
	O	6,18	5,99	-	-	6,09	5,99	-	-
	Var.	0,27	0,19			0,07	0,05		
3 (couverts)	U	-	7,26	7,21	6,09	-	-	6,79	-
	Var.		0,13	0,16	0,19			0,01	
	R	6,76	6,77	6,64	5,90	6,80	6,69	6,44	5,97
	Var.	0,09	0,11	0,08	0,31	0,01	-0,03	-0,02	0,16
	O	6,20	6,12	6,08	-	6,23	5,98	5,83	-
	Var.	0,19	0,13	0,10		0,06	0,11	0,11	
	R	-	-	-	-	-	5,93	5,54	-
	Var.						0,18	0,08	
	O	-	-	-	-	-	5,54	-	-
	Var.						0,17		

Zone nord : L'offre limitée soutient la hausse des cours. **Zone sud :** Application du réseau.

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 18 – du 27 avril au 03 mai 2020
Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE
Broutard(e)s : L'offre est abondante mais se heurte à une présentation très hétérogène. La qualité de la marchandise est d'autant plus déterminante ; Les animaux de bonne qualité sont recherchés à des cours fermes, en revanche dans la moyenne marchandise la demande est un peu plus sélective. En laitonnes, la vente est plus facile pour les animaux inférieurs à 380 kg et les cours reprennent quelques centimes mais la demande reste toujours aussi sélective pour les sujets lourds.
Gros bovins maigres : Face à des apports plus importants et de bonne qualité, les acheteurs sont plus nombreux permettant de commercialiser la quasi-totalité des animaux présentés à des cours stationnaires.
Boucherie : En femelles charolaises et limousines, la demande est active et la vente est fluide, aussi bien en allaitantes qu'en réformes laitières. Le commerce est parfois plus compliqué en certaines catégories mais la quasi-totalité des cours est reconduit sur des ventes calmes.
Veaux : Le commerce demeure dynamique dans toutes les catégories, et la demande est toujours sélectif malgré la faiblesse des apports. Les transactions restent tendues dans la marchandise inférieure ou trop légère, notamment en type laitier.
Ovins : Le commerce reste porteur cette semaine d'autant plus que l'offre est insuffisante pour couvrir la demande. Sur l'Aveyron, les volumes d'agnelets augmentent et la vente reste fluide permettant un écoulement rapide à des cours reconduits à la hausse.

BROUTARDS :
L'offre est abondante mais se heurte à une présentation très hétérogène. La qualité de la marchandise est d'autant plus déterminante ; Les animaux de bonne qualité sont recherchés à des cours fermes, en revanche dans la moyenne marchandise la demande est un peu plus sélective. En laitonnes, la vente est plus facile pour les animaux inférieurs à 380 kg et les cours reprennent quelques centimes mais la demande reste toujours aussi sélective pour les sujets lourds.
Sur le grand Ouest, à Cholet, la présentation est moins étoffée cette semaine mais on note toujours une pression sur les prix de vente en mâles et en femelles. Dans le Nord-Est, à Rethel, les cours sont reconduits dans la bonne marchandise, mais on enregistre des grosses difficultés dans le placement de la moyenne marchandise. A Châteaubriant, les cours sont globalement reconduits. En Centre-Bourgogne, à Moulins-Engilbert, l'offre est encore plus importante cette semaine avec la mise en marché des animaux qui ne sont pas destinés à être remis à l'herbe. Si les très bons lots tirent leur épingle du jeu, on constate que le placement est plus sélectif dans les animaux de second choix avec un recul des prix qui s'explique notamment dans l'écoulement et les tarifs modestes des animaux finis en Italie, en Espagne ou en France. A Chateaumeillant, les animaux de qualité sont recherchés à des cours fermes. Dans le second choix la demande est un peu plus sélective. Sur Bourg, on enregistre une très peu de demande cette semaine avec une vente difficile dans toutes les catégories. A Laissac, le commerce est calme et les tarifs sont reconduits dans toutes les catégories. Sur Ussel, les apports sont corrects, cependant la vente est pour la première fois de l'année très compliquée en broutards mâles toutes catégories de poids confondues. La demande est très faible cette semaine. Sur le marché d'Agen, on n'enregistre pas de variation significative, les animaux valablement vaccinés destinés à l'Italie s'écoulent facilement. Pour l'Espagne, les acheteurs sont présents mais le choix est beaucoup plus sélectif.
- Limousins U 300-350 kg : 2,80Đ (=) à Laissac, 2,86 Đ (-0.08) à Ussel, 2,82Đ (=) à Châteaubriant, 2,91Đ (+0.03) à Agen.
- Limousins U 350-400 kg : 2,80Đ (+0.05) à Laissac, 2,75Đ (-0.10) à Ussel.
- Charolais U 250-300 kg : 2,65Đ (=) à Rethel, 3,02Đ (=) à Cholet, 3Đ (=) à Châteaubriant,
- Charolais U 300-350 kg : 2,50Đ (=) à Rethel, 2,73Đ (-0.09) à Moulins, 2,70Đ (=) à Bourg.
- Charolais U 350-400 kg : 2,65Đ (-0.13) à Moulins.
- Croisés U 300-350 kg : 2,65Đ (=) à Laissac, 2,65Đ (=) à Bourg, 2,54Đ (=) à Châteaubriant.
- Croisés U 350-400 kg :2,60Đ (=) à Laissac, 2,55Đ (=) à Bourg.
- Blonds U 250-300 kg : 3,57Đ à Agen.

En femelles charolaises à Moulins, le commerce est actif et les cours sont reconduits globalement. A Chateaumeillant, cette semaine la vente est plus facile pour les animaux inférieurs à 380 kg et les cours reprennent quelques centimes avec une demande toujours aussi sélective pour les sujets lourds. A Ussel, la courbe s'inverse avec des cours revus très nettement à la hausse par rapport à quelques semaines où les cours étaient très bas.
- Charolaises U 300-350 kg : 2,56Đ (-0,09) à Moulins.
- Limousines U 300-350 kg : 2,86Đ (+0.14) à Ussel, 2,51Đ (=) à Cholet, 2,70Đ (=) à Laissac.
- Croisées U 300-350 kg : 2,55Đ (=) à Laissac, 2,40Đ (=) à Bourg.
- Blondes U 250-300 kg : 2,65Đ (=) à Agen.

Suite à l'épidémie de COVID-19, les marchés de Arras, Brive, Carentan, Charolles, la Talaudière, Langogne, Objat, Rabastens, Saint cere et Villeneuve d'Aveyron sont fermés cette semaine.
Vous trouverez également un tableau récapitulatif à date des ouvertures/fermetures connues des marchés cette semaine et la semaine prochaine en ligne sur le site internet de la FMBV. Ce tableau sera mis à jour au fur et à mesure.

GROS BOVINS MAIGRES :
Face à des apports plus importants et de bonne qualité, les acheteurs sont plus nombreux permettant de commercialiser la quasi-totalité des animaux présentés à des cours stationnaires.
En vaches et génisses charolaises, à Moulins, les apports sont importants cette semaine, ce qui a permis d'attirer quelques acheteurs supplémentaires. Néanmoins la qualité du bétail est hétérogène et de moins bonne qualité que la semaine passée. Ce qui se traduit par une légère baisse des cours, mais celle-ci est encore raisonnable par rapport aux nombres de sujets présentés. A Chateaumeillant, face à des apports plus importants et de bonne qualité, les acheteurs sont plus nombreux permettant de commercialiser la quasi-totalité des animaux présentés. A St Christophe, seul le marché du maigre a eu lieu cette semaine, les apports sont importants et les cours sont revus à la hausse dans l'ensemble des catégories, la vente est très dynamique et les apports sont importants. En limousines, à Ussel, la vente est dynamique avec une belle présentation et les cours sont reconduits difficilement en veaux naissants.
- Charolaise U -5 ans : 2.02Đ (-0.05) à Moulins, 2,25Đ (=) à St Christophe.
- Charolaise U 5-10 ans : 1.98Đ à Moulins, 1,90Đ (+0.03) à Chateaumeillant, 2,23Đ (+0.03) à St Christophe.
- Limousine U -5 ans : 2.10Đ (=) à Ussel.
- Limousine U 5-10 ans : 2,11Đ (=) à Ussel.

BOUCHERIE :
En JB viande, l'ambiance commerciale est calme et le commerce est fluide dans les sujets jeunes et bien finis. Les JB U se vendent à 3,75Đ (=) à Cholet, à 3,74Đ à Rethel.
En femelles charolaises et limousines, la demande est active et la vente est fluide, aussi bien en allaitantes qu'en réformes laitières. Le commerce est parfois plus compliqué en certaines catégories mais la quasi-totalité des cours est reconduit sur des ventes calmes.
A Cholet, la vente est fluide en femelles charolaises, limousines ainsi qu'en réformes laitières, peu représentées. Sur Rethel, le commerce est difficile avec une demande limitée en certaines catégories. Le commerce est très mauvais en jeunes bovins dû à une offre très supérieure à la demande. A Agen, les principaux acheteurs sont absents car leur frigo sont pleins en cette fin de semaine. Les apports sont donc très peu significatifs ce qui rend difficile de dégager une cotation. A Laissac, les apports sont limités et la vente est calme.
- vache viande R : 3,40Đ (=) à Bourg, 3,70Đ (+0.01) à Cholet, 3,30Đ (=) à Laissac.
- vache charolaise U-10 ans/+350 kg : 3.80Đ (=) à Cholet, 3,70Đ (=) à Rethel.
- vache limousine U -10 ans/+350 kg : 4Đ (=) à Laissac, 4,33Đ (=) à Cholet.
- vache blonde U -10 ans/+350 kg : 4,70Đ (=) à Cholet.

En génisses à Cholet, la vente est normale à des cours stables. En conformation U, les génisses charolaises partent à 3,95Đ (=), les viandes à 4,26Đ (=), les blondes à 4,90Đ (=) et les limousines à 4,40Đ (=).
En vaches mixtes et laitières, la tendance commerciale est plus favorable en réformes laitières ainsi qu'en charolaises et limousines.
- Vache mixte O : 2.87Đ (=) à Cholet, 2,75Đ (=) à Bourg, 2,85Đ (-0.05) à Laissac.
- Vache laitière P : 2,56Đ (+0.04) à Cholet, 2,30Đ (=) à Bourg, 2,35Đ à Rethel.

VEAUX :
Le commerce demeure dynamique dans toutes les catégories, et la demande est toujours sélectif malgré la faiblesse des apports. Les transactions restent tendues dans la marchandise inférieure ou trop légère, notamment en type laitier.
A Bourg, les commerce est calme et les cours sont reconduits. Sur Lezay, le commerce est toujours sélectif malgré la faiblesse des apports. On enregistre également une baisse des cours en limousins et une reconduction des cours dans les autres catégories. A Château-Gontier, la commercialisation est identique aux semaines passées avec une reconduction des cours dans toutes les catégories. A Agen, malgré de faibles apports la pression est forte sur les veaux de race à viande et croisés divers, y compris pour le débouché espagnol. Les cours sont laborieusement reconduits en pie-noirs.
Sur les marchés bretons du MOL, la vente demeure dynamique dans toutes les catégories, mais les veaux légers sont moins laborieux à vendre. A Belle-Isle et à Mûr de Bretagne, Les apports sont identiques à la semaine dernière et la demande est globalement la même que la semaine passée. Les bons frisons sont les plus recherchés, néanmoins les petits veaux maigreux sont toujours délaissés. En veaux d'Aveyron à Baraqueville, le commerce est calme et les cours sont reconduits.

Matériel

Tracteur

03 - Vends cause retraite tracteur CASE MX 110 TBE 8700H 17200 euros.
✆ **06 76 71 43 67**

03 - Vends cause retraite tracteur John Deere Premium 2011 variation continue 6900 H avec chargeur T10 Mailleux état except 35500 euros
✆ **06 76 71 43 67**

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

89 - Vends tracteur Someca 850, 8.900 heures non garanties, moteur refait 2.000 heures, pompe à injection refaite, pneus 16.9.3, cabine NEV, B.E, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Travail sol

89 - Vends combiné semis 3 m. Kverneland, boitier jalonnage, traceur hydraulique, rampe de semis hydraulique, traceur prélevé, TBEG (réf. 180A)
✆ **06 84 52 86 64**

Récolte

18 - Vends moiss-batteuse Lexion 540, 1.500 HB, 2.200 HM, coupe Vario 6,60 m, TBE, entretien suivi, 87.000 euros.
✆ **06 07 09 89 01.**

38 - Vends Presse moyenne densité Mc Cormick F5-91 sur prise de force. prix proposé 300Ð.
✆ **06 88 31 31 84**

42 - Vends presse balles rondes Hesston 5650 en TBE
✆ **04 77 63 51 09**
ou 06 29 50 01 75

Irrigation

71 - Vends épandeur Krone 3T BE matériel irrigation alu enrouleur Irrifrance 80 m.
✆ **06 10 42 64 95**

Cave

69 - Vends tour de refroidissement Durafroid peu servie Ref-Epa 130. Prix à débattre.
✆ **06 63 18 32 28**

Agri. divers



03 - Vends cause retraite faucheuse Pottinger 3,52 m TBE 4 campagnes 72000 euros - Faneuse Kuhn 8712 TBE 2018 9800 euros
✆ **06 76 71 43 67**

18 - Vds JD 8220, 4.700 h, TBE, 78.000 euros - Renault 836 RZ, 7 100 h, 25.000 euros - semoir engrais Bogbal M2W+ pesée, peu servi, 8 500 euros - RB Krone VPack 1800, 13.000 euros.
✆ **06 09 76 64 97.**

38 - Bétaillère (van) pour bovins ou chevaux PTAC 2T 3000Ð 2 pneus sur jantes 85% usure 520 70R38 250 euros + semoir Vicon 500L 80 euros
✆ **06 12 15 35 90**



21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 190A)
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Vends 1 presse Jonh Deere 336 et 1 élévateur Richon 9 mètres très bon état et génisses Limousines 20 mois TGS
✆ **06 81 62 15 57**

BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BETONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● www.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

38 - Vends semoir maïs Monosem + microgranulé + vibro Sicam.
✆ **04 74 54 25 21**

42 - Vends charrue Huard 4 corps pulvérisateur Tecnoma TX 12M Chisel 7 dents LEBOURBONNAIS
✆ **07 70 61 20 59**

58 - Vends tonne à eau 1 500 litres montée sur chassis avec floteur (réf. 1901)
✆ **06 40 08 57 57**

69 - Vends girofaneur GF440 Kuhn 200 euros - Giro andaineur GA280 Khun 200 euros - Semoir Sulky 13 rangs TBE 200 euros.
✆ **04 74 06 81 42 o**
u 06 58 61 22 60 HR

70 - Achète Presses BR Claas, Welger, Krone 120*120. Tract MF 165, 168, 188, 690, 265, 285, 290 - Fiat série 90 et 94. Fauch à assiettes GMD 4, 5 et 6 ass. Andaineurs Kuhn simple toupie. Faneuse hydraulique 4 toupies. Grue à fumier sur roue. MB Claas Dominator 66 et 76. Semoir à maïs 4rgs Monosem NG.
✆ **06 83 59 05 70**

Achat-Vente

Récolte

07 - Cherche paille en andain, tout secteur, toute quantité, propose bon prix.
✆ **06 21 05 74 82**

42 - Vends betteraves fourragères Rouge cse surplus - bonne conservation
✆ **06 17 52 60 51**

71 - Vends foin récolte 2019, BC 500 kg, départ ou rendu.
✆ **06 16 91 31 82**

Fourrage

21 - Vends en Bourgogne : - paille de qualité : 60 euros la tonne, - paille meule déclassée : 40 euros la tonne, transport en plus (réf. 150A)
✆ **06 85 73 22 68 avec répondeur**

21 - Achète foin et paille, paiement comptant (réf. 1801)
✆ **06 83 03 36 86**

57 - Vends paille, bottes cubiques 90x120x240, 480 kg, blé, orge, colza, très belle qualité, sous abri, possibilité paiement échelonné.
✆ **06 88 99 47 89**

69 - Vends foin 1ère et 2ème coupe balles ronde, rectangulaires et petites bottes. Enrubannage. Livraison toutes quantités.
✆ **04 74 00 30 70**
ou 06 87 13 31 81

Divers

07 - Vends piquets de clôture châtaignier fendus à la main 1,80m-1,80 euros 1,60m-1,60 euros
✆ **07 87 05 20 20**

38 - Rech tract 4x4 autour 90ch accepte chargeur + Pompe injection John Deere 2040 + Pneu 13 6 24 + Faneuse Fahr
✆ **04 74 58 44 41**

38 - Recherche semoir engrais Vicon bon état, appeler aux heures des repas
✆ **06 44 96 02 14**

42 - Vends cessation 25 tonnes foin + important matériels fenaison et divers - très bon état
✆ **04 77 29 10 18 le soir**

69 - A vendre centrifuge Nuibo capacité 570 litres état neuf servi 1 fois. Prix 1700 euros année 2017.
✆ **04 74 89 35 86**

69 - Donne fausse septique en béton de 3000 litres. 69440 Chaussan.
✆ **04 78 44 15 57**

Offre

Emploi

COCEBI BIOBOURGOGNE
Coopérative 100% biologique, spécialisée dans les métiers du grain, RECHERCHE pour son site de Nitry, dans l'Yonne :
Un agent de silo H/F en CDI
• Travail et conservation du grain
• Réceptionner les céréales et autres cultures
• Expédier
Renseignements : www.cocebi.com

58 - Exploitation polycuture-élevage, région Morvan recherche salarié agricole 16 H/semaine, compétences exigées en milieu rural, CDI si capable. (réf. 18VB2)
✆ **06 83 57 20 65**

18 - Elevage Trameson, 18350 Charly, vend taureaux HBC, 14 mois et 2 ans, orig. de taureaux utilises sur gén.
✆ **06 10 91 41 94.**

COCEBI BIOBOURGOGNE
Coopérative 100% biologique, spécialisée dans les métiers du grain, RECHERCHE pour son site de Nitry, dans l'Yonne :
Un responsable de silo H/F en CDI
• Animation d'une équipe spécialisée
• Assurer la bonne marche du silo et séchoir
• Réceptionner les céréales et autres cultures
• Garantir la disponibilité-produits pour les expéditions
Renseignements : www.cocebi.com

69 - Gleizé - L'Oasis - Recrute ouvrier(e) agri polyvalent élevage Caprin CDD 8 mois 24 H/sem. Cand avant 12 mai à :
✆ **direction@**
association-oasis.com

71 - Cherche salarié agricole autonome 3 jours par semaine pour un CDI, à Saint-Julien-de-Ciry.
✆ **06 84 10 98 25**

18 - Vends veaux reproducteurs, 16 mois, HBC, bonne origine, vêlage facile. GAEC de Turcy (Fleurier).
✆ **06 23 16 10 19.**

21 - Elevage Charolais HBC, Vend 2 taureaux adultes, - 3 taureaux 20 mois, - veaux 14 mois, - génisses 18 mois pour reproduction, TGS, livraison possible. EARL Gabory - Jeux les Bard (réf. 150E)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - EARL Boccard - Montigny Montfort vend 2 réproducteurs charolais, 1 de 7 ans, inscrits, père Bismark, très productif et excellente forme, 1 de 1 an, fils du taureau de 7 ans, qualités maternelles, croissance, docilité.(réf. 17VB2)
✆ **06 56 89 71 88**

21 - Elevage charolais inscrit vend taureaux adultes, 2 ans et 1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf. 1803)
✆ **06 24 24 69 93**

Service

69 - Cède tournée de fruits et légumes dans le beaujolais.
✆ **06 34 23 54 45**

Demande

Emploi

71 - Recherche tous travaux manuels de la vigne (ébourgeonnage, levage et relevage) etc... (réf. 19VB1)
✆ **07 64 21 40 10**

89 - Agri. recherche emploi saisonnier ou temps partiel, céréales, élevage, viti., agro-alimentaire, livraison, permis EB, secteur Auxerre (réf. 1702)
✆ **06 68 80 51 67**

Mariage

Rencontre

38 - M 73 ans sérieux gentil recherche dame 60-70ans environ sérieuse gentille faire couple définitif être heureux et profiter de la vie à deux.
✆ **06 45 95 72 15**

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 16 à 19 mois HBL, fils de gagneur (RRVS), Hondo (RRVS), Magistral (RJ) (réf. 150H)
✆ **06 28 02 04 05**

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps. Photo sur demande disponible (réf. 150G)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc)**
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

42 - Vends taureaux Charolais 18 m- HBC - TBO - vêle facile - élevage et viande - GAEC CUISSET - St Germain Lespinasse
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vends 10 taureaux Charolais 18 m HBC livraison assurée Gaec Lapendery
✆ **06 33 45 64 39**

58 - A vendre 2 taureaux 2 ans, - 10 veaux reproducteurs 15 mois, inscrits, HBC. GAEC Touillon-Moiron (réf. 100B)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - Vends taureaux 2 ans, TGS, TB origines, non inscrits. EARL du Champ Morin - St Seine (réf. 1402)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC, IBR A, TGS. Beauzon Nicolas - La Sauve - Moulins Engilbert (réf. 1502)
✆ **06 47 76 43 44**

58 - Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC et non, IBR A, TGS. Beauzon Christophe - Acroux - Moulins Engilbert (réf. 1501)
✆ **06 83 98 87 62**

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon Vend taureaux de 2 ans, bonne indexation avec ou sans corne, - veaux de l'année, taureaux adultes (réf. 150I)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, vêlage facile, - taureaux 2 et 3 ans, HBC, prix raisonnable, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (réf. 150D)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - 21 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 16 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances (réf. 150C)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Elevage HBCvend taureaux 15 mois, vêlage facile, cornus et sans cornes, TGS, vac. FCO. Livraison possible. EARL Colmont - Saincaize-Meauce (réf. 150B)
✆ **06 08 78 05 01**

58 - Vends 3 veaux reproducteurs 16 mois dont 2 vêlage facile, - 1 taureau 2 ans type viande, HBC et non. Guinot Alain - Sermages (réf. 1802)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - Elevage charolais HBC vend 2 taureaux 2 ans et 3 taureaux adultes 3 - 4 et 5 ans. GAEC Marion Michel et Mikael - Luzy (réf. 18VB1)
✆ **06 24 42 29 42 -**
06 07 51 04 99

58 - Vends taureaux adultes et veaux de l'année Blond d'Aquitaine, cheptel IND. IBR (réf. 190B)
✆ **06 15 78 68 83**

58 - Elevage David THOULE Vend jeunes taureaux Limousins pour la reproduction mixte à mixte viande, livraison possible. TGS (réf. 190C)
✆ **06 10 09 65 69 -**
03 45 82 90 10

69 - Vends mâles reproducteurs limousins, génisses pleines, vaches suitées et laitonnes.
✆ **06 71 61 73 16**

71 - Vends T.B. taureaux charolais HBC, 2 ans, 3 ans, adultes hivervés au pré, IBR A, TGS. Dumont J.P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends 5 taureaux HBC, issus de vêlage facile, TGS. Dufraigne D. et J, La Tagnière.
✆ **06 83 49 18 19**
ou 06 70 13 23 25

71 - Vends taureaux 2 ans et 5 ans origine Vagne et Dessauny, cause cessation, TGS, HBC. Dumont B.
✆ **06 48 20 82 79**

71 - Vends cause cessation fin 2020, quelques vaches suitées, M. ou F., élev. HB charolais, TGS.
✆ **06 88 39 36 26**

71 - Vends pour la reproduction taureaux Limousins 18 mois, inscrits HBL ou non.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vends taureaux charolais, 18/24 mois, hivernés au pré, TGS, prix modéré, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

71 - Vends taureaux charolais, HBC, 16 mois, TGS, livraison, Chatillon J.-M., 71 mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - Vends taureaux 2 ans et veaux 15 mois, hivernés au pré, HBC, IBRA, TGS, livraison possible, Éric Bernollin, 71250 Cluny.
✆ **06 15 13 18 50**

89 - Eleveur charolais HBC vend taureaux 18 mois écornés, origine vêlage facile, IA et saillie naturelle, TGS, livraison assurée. Visite permanente. Mandron Laurent - Montillot (réf. 150J)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux de 2 ans, taureaux 14 mois, laitonnes, génisses 2 ans, vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89420 St André en Terre Plaine (réf. 150F)
✆ **06 89 18 05 87 -**
06 79 50 15 71 -
GAEC CADOUX

Caprin

42 - Vds 150 chèvres Saanen en lait écornées - 1ère 2ème 3ème lactation - très bon cheptel - livr. assu.
✆ **06 86 57 38 41**

Ovin

88 - Vends béliers Texel 15 mois inscrits ou non prolificité V_laitière Dion
✆ **06 95 52 31 90**

Chien

18 - Vends chiots border collie, pure race, nés le 08/04/2020, mère : 250269812093506, 1 femelle, 4 mâles, 350 euros.
✆ **06 60 19 91 11.**

69 - Vends chiots Beauceron. La portée est composée de 4 chiots dont 2 mâles et 2 femelles. Ils sont nés le 1er février 2020 et sont pucés et vaccinés. Les parents sont pure Beauceron (non Lof) et ont leurs papiers. Nous en voulons 350 euros le chiot. Siret 49781397200013.
✆ **06 48 50 27 43**

Retrouver nous sur agribourgogne.fr
Ordinateur
Tablette
SmartPhone
L'information vous accompagne partout

BEISER environnement
ANTICIPEZ LES FORTES CHALEURS EQUIPEZ VOUS MAINTENANT ! 03 69 35 30 30
RAFRAÎCHISSEUR D'AIR MOBILE
• 3 Modes de fonctionnement : ventilation, aspiration et rafraîchissement d'air
• Grand réservoir d'eau
• Faible consommation
EXISTE EN 18 000 ET 23 000M³/H
BRUMIVENTILATEUR À SUSPENDRE 220V
• Raccord au réseau d'eau à l'arrière pour une alimentation continue
• Oscillation automatique à 120°
• Chaîne de suspension
• Variateur de vitesse
• Système de centrifugation
BRUMIVENTILATEUR AVEC OSCILLATION AUTOMATIQUE
• Oscillation automatique à 90°
• Grande surface couverte : 100 - 120 M²
• Effet rafraîchissant immédiat
• Réservoir d'eau 60L
VENTILATEUR GRAND VOLUME
• Jalousie à commande automatique
• Transmission à courroie
• En acier galvanisé à chaud avec pales en alliage d'alu anticorrosion
EXISTE EN :
• 90x90x40cm
• 106x106x40cm
• 122x122x40cm
• 138x138x40cm
D'AUTRES MODÈLES DISPONIBLES
Offre soumise à conditions
LE + GRAND STOCK DE MATERIEL À VOTRE DISPOSITION NON-STOP

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

ANGEL FRANCE

SASU au capital de 8.000.000€. Siège: ZI Beaune Savigny Lieudit La Champagne 21420 SAVIGNY-LÈS-BEAUNE, 515 720 547 RCS DIJON. Le 01/04/2020, l'Associé Unique a nommé en qualité de Président M. Kosuke IWATA, 25-11-201 Honmoku Makado, Naka-Ku 23108 YOKOHAMA, en remplacement de M. Naoya TAKINE. RCS DIJON

AL211927438

TRANSFERT DE SIÈGE

LE NOHAIN

Capital social : 1000 Euros Siège social : 2 rue d'Auxonne 21000 DIJON SIREN 801 004 136 R.C.S. DIJON

Le 1er mars 2020, l'AGE de cette société ayant pour gérant M. Stéphane DERBORD demeurant 11 rue de la Charme 21610 MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE SUR VINGEANNE a décidé de transférer le siège social au 11 rue de la charme 21610 MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE SUR VINGEANNE.

Pour avis.

AL211926871

IMEJI

SARL au capital de 7500 € Siège social : 9 rue Jean Baptise Lallemand, 21000 Dijon 443 472 428 RCS de Dijon Aux termes d'une décision en date du 05/03/2020, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société 15 boulevard de Brosses, 21000 Dijon, à compter du 17/02/2020. Mention au RCS de Dijon

AL211927430

KALEHA

SASU au capital de 1000 € Siège social : 5 PLACE SAINT GEORGES, 91600 Savigny sur Orge 834 689 721 RCS d' Evry En date du 22/04/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société 11 rue de Quemigny, 21450 Baigneux les Juifs, à compter du 22/04/2020 Président : Mme FERRER Sabine, demeurant 11 rue de Quemigny, 21450 Baigneux les Juifs Radiation au RCS d' Evry et réimmatriculation au RCS de Dijon

AL211927439

MODIFICATION DE CAPITAL

PS CONCEPT

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 200 000 €
Siège social : 5 Rue du Régiment de Bourgogne
21 200 BEAUNE
DIJON RCS 500 436 928

Aux termes d'une décision d'associé unique en date du 10/01/2010 et d'une constatation du gérant en date du 15/02/2020 :

- Le capital social a été réduit de 66 670 € par voie de rachat de 6 667 parts sociales de 10 € nominal ;

- Le capital social a été augmenté de 166 670 € par voie d'incorporation partielle du poste « AUTRES RESERVES » et accroissement corrélatif de la valeur nominale des parts sociales ;

En conséquence, l'article 7 des statuts est modifié comme suit :

ARTICLE 7 - Capital social

Ancienne rédaction

Le capital social est fixé à cent mille euros (100 000 euros).

Il est divisé en 10 000 parts sociales de 10 euros chacune, libérées de moitié.

Nouvelle rédaction

Le capital social est fixé à DEUX CENT MILLE (200 000) euros.

Il est divisé en 3 333 parts sociales de 60,060006 € nominal entièrement souscrites et libérées.

Pour avis

Le gérant

AL211926622

CHANGEMENT DE NOM

AVIS

JACQUES-LEFLAIVE Claire né(e) le 28/07/1992 à CHENOVE dans le département 21300 (France), demeurant 9 Place Carnot 21200 BEAUNE, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Leflaive

AL211927437

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 9 juin 2020 à 11 H 00**

au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice

UN APPARTEMENT à PARON (89)

29 rue Chanteprime

De 100 m² environ (hors balcon). Escalier B, au 4ème étage droite, **de 5 pièces**, avec **balcon.** Avec **UNE CAVE**

Était OCCUPÉ au 25 septembre 2019 (à la connaissance du poursuivant)

MISE A PRIX : 40.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**, Avocats à SENS (89),

9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Mardi 26 mai 2020 à 09 Heures

AL211927428

MODIFICATION DE STATUTS

AUX AIGUILLES DU MORVAN

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 8 000,00 €
Transformée en Société par Actions Simplifiée
au capital de 4 000,00 €
Siège social : L'HUIS RAPIN - 21210 CHAMPEAU EN MORVAN
444 135 818 RCS DIJON

- Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mars 2020, à 10 h 30, il résulte que :

1° L'article 7 des statuts a été modifié de la manière suivante :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de 8 000 euros. Il est divisé en 800 parts sociales de 10 euros chacune entièrement souscrites et libérées.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de quatre mille (4 000) euros. Il est divisé en quatre-cents (400) parts sociales de 10 euros chacune, toute de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

2° La société a été transformée en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

FORME : société par actions simplifiée

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Agrément de toutes les cessions d'actions.

NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION : Président : Mr Sébastien ROYER, demeurant L'HUIS RAPIN, 21210 CHAMPEAU EN MORVAN.

- Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 mars 2020 à 18 h, l'objet social de la société a été étendu, à compter du même jour, aux activités suivantes :

Tous travaux de platrerie, peinture, pose de plaques de platre, ravalement de façades, isolation,

Tous travaux de couverture, charpente, maçonnerie.

Tous travaux paysagers,

L'article 2 – Objet social est devenu :

La société a pour objet :

- La production et la vente de produits forestiers,

- La production, l'achat et la vente de sapins de noël,

- L'achat et l'exploitation de coupes de bois, travail à façon, tous achats et prestations de services liées à l'exploitation forestière et aux activités annexes,

- Tous travaux de platrerie, peinture, pose de plaques de platre, ravalement de façades, isolation,

- Tous travaux de couverture, charpente, maçonnerie.

- Tous travaux paysagers,

- La participation par tous moyens directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, Le Président

AL211927414

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AUXONNE: Terre - Zone A du PLU

1 ha 26 a 30 ca - Au grand poirier: ZV-98(J)-98(K)-99

BELAN-SUR-OURCE: Pré, terre, bâtiments d'exploitation et d'habitation - Zonage : RNU - Objectif : Maintien du fermier sur l'ensemble des biens.

5 ha 17 a 74 ca - Champ de la croix: YB-10(J)[F1] - De brion: ZK-61 - Le pressoir: ZK-62(A)-62(Z)-70[63](Z)-70[63](A)[F1]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 26/05/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211927444

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SANELYS

SARL au capital de 10 000 euros - Siège social : 10, rue du Champs aux Prêtres 21850 ST APOLLINAIRE - 792 848 020 RCS DIJON, par décision de l'associé unique du 13.12.2019 a nommé Hubert MARION (28 rue d'Hauteville 21121 DAIX), en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Joseph DI PRIZIO, démissionnaire au 13.12.20193 Pour avis La Gérance

AL211927426

MISS COOKIES FAMILY

SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : 13 rue du Pré Rondot
21850 ST APOLLINAIRE
789 449 139 RCS DIJON

Par acte portant décisions unanimes du 24/04/2020, les associés ont constaté la démission de Hélène GRANDGERARD-TISSOT de ses fonctions de gérante à compter du 24/04/2020 et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis.

AL211927419

MISS COOKIES EXPANSION

SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : 13 rue du Pré Rondot
21850 ST APOLLINAIRE
834 350 332 RCS DIJON

Par acte portant décisions unanimes du 24/04/2020, les associés ont constaté la démission de Hélène GRANDGERARD-TISSOT de ses fonctions de gérante à compter du 24/04/2020 et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis.

AL211927423

MISS COOKIES FACTORY

SARL au capital de 5 000 euros
Siège social : 13 rue du Pré Rondot
21850 ST APOLLINAIRE
820 521 235 RCS DIJON

Par acte portant décisions unanimes du 24/04/2020, les associés ont constaté la démission de Hélène GRANDGERARD-TISSOT de ses fonctions de gérante à compter du 24/04/2020 et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis.

AL211927424

DISSOLUTION LIQUIDATION

AUTRIMAT

SARL à associé unique
au capital de 2.000 euros
Siège social : 23 rue Jean Laillet
21121 DAIX
750 717 910 RCS DIJON

Avis de dissolution avec arrêt d'activité

Aux termes d'un acte SSP du 20/04/2020, M. Philippe MATHIEU a décidé la dissolution anticipée de la SARL AUTRIMAT avec arrêt d'activité au 31/03/2020 et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. Philippe MATHIEU dmt 1 rue des Aqueducs à DIJON (21000) devient liquidateur à compter de cette même date. La gérance assumée par lui-même a pris fin à la même date. Philippe MATHIEU, liquidateur, possède les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur et sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de DIJON.

Pour avis et mention

Le liquidateur.

AL211927442

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 42

EURL CHRISTIAN GOBLED

SARL à associé unique
au capital de 8.000 €
Siège social : Chemin des Enlerys
21140 SEMUR-EN-AUXOIS
511 539 017 RCS DIJON

AVIS DE DISSOLUTION AVEC ARRÊT D'ACTIVITÉ

Aux termes d'un acte SSP du 31/03/2020, M. Christian GOBLED a décidé la dissolution anticipée de l'EURL CHRISTIAN GOBLED avec arrêt d'activité au 10/03/2020 et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Christian GOBLED dmt Chemin des Enlerys à SEMUR-EN-AUXOIS (21140) devient liquidateur à compter de cette même date. La gérance assumée par lui-même a pris fin à la même date. Christian GOBLED, liquidateur, possède les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social et sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de DIJON.

Pour avis et mention

Le liquidateur

AL211927434

EARL BRATIGNY

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : Ferme de Renille
21580 GRANCEY LE CHÂTEAU NEUVELLE
503 357 006 RCS DIJON

Par décisions en date du 31/03/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/03/2020 et sa mise en liquidation amiable.

Il a nommé en qualité de liquidateur, M. Éric BRATIGNY, demeurant à Ferme de Renille – 21580 GRANCEY LE CHATEAU NEUVELLE, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Ferme de Renille 21580 GRANCEY LE CHÂTEAU NEUVELLE, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, Le liquidateur.

AL211927441

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 15/04/2020 : forme : EARL, dénomination : éméVIRO, siège : 6 Rue Grand Cour 21400 VANVEY, durée : 99 ans, objet : exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, capital : 400 000 euros, gérance : M. Emeric ROGER (6 Rue Grand Cour 21400 VANVEY), cession de parts : agrément par AGE et libre entre associés., dépôt légal RCS DIJON. Pour avis.

AL211927420

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes:

DENOMINATION : INDUSTRIE DES POUDRES SPHERIQUES MICRO BALLS - sigle : IPSMB - FORME : Société par actions simplifiée - CAPITAL : 1 euro - SIEGE : 6 Boulevard Georges Clémenceau – 21000 DIJON - OBJET : L'achat et la vente à l'importation et à l'exportation, la fabrication sous toutes formes et par tous moyens, de tous métaux et alliage en général ; transformation de métaux et alliages à caractère industriel ; L'achat, la transformation et la vente de tous métaux et métalloïdes, ainsi que leurs composés sous forme de produits finis ou demi-finis ; toutes prestations de services, l'acquisition et l'utilisation de toutes les inventions, brevets et procédés de fabrication - DUREE : 99 ans - ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions - AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote - PRESIDENT : La SOCIETE DE GESTION ET DE RECHERCHE DANS LA BRASURE TENDRE, société par actions simplifiée au capital de 454.300 euros, siège social : 6 Boulevard Georges Clémenceau – 21000 DIJON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 519 070 395 RCS DIJON, représentée par Catherine VERGNAUD agissant en qualité de Présidente - IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL211927432

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : INDUSTRIE DES POUDRES SPHERIQUES MICRO POWDERS - sigle : IPSMP - FORME : Société par actions simplifiée - CAPITAL : 1 euro - SIEGE : 6 Boulevard Georges Clémenceau – 21000 DIJON - OBJET : l'achat, la transformation et la vente de tous métaux et métalloïdes, ainsi que leurs composés sous forme de produits finis ou demi-finis ;la fabrication de produits métalliques , l'affinage et la valorisation des déchets de métaux précieux ;toutes prestations de services, l'acquisition et l'utilisation de toutes les inventions, brevets et procédés de fabrication ;la participation par tous moyens, à toutes entreprises créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances ou associations en participations ; l'achat et la vente à l'importation et à l'exportation, sous toutes formes et par tous moyens, de tous métaux et alliages en général ; transformation de métaux et alliages ; - DUREE : 99 ans - ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions - AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote - PRESIDENT : La SOCIETE DE GESTION ET DE RECHERCHE DANS LA BRASURE TENDRE, société par actions simplifiée au capital de 454.300 euros, siège social : 6 Boulevard Georges Clémenceau – 21000 DIJON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 519 070 395 RCS DIJON, représentée par Catherine VERGNAUD agissant en qualité de Présidente - COMMISSAIRES AUX COMPTES : Titulaire : Didier TOURRE, 7 Rue Antoine Durenne CS 80236 – 55005 BAR LE DUC – Suppléant : Eric CORRET, 3G Rue Jeanne Barret – Parc VALMY - 21000 DIJON - IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL211927433

AVIS DE CONSTITUTION

Le 04/03/2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

SCI L'AGE D'OR D'ARTIX

Objet social : l'acquisition d'un terrain et lots de copropriété du bâtiment existant, l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles ou biens immobiliers

Siège social : 20 rue Jacques de Molay 21200 BEAUNE

Capital : 2 000 euros

Gérance : M. Philippe PECULIER dt Rue de Brully - GIGNY - 21200 BEAUNE

Agrément des cessions de parts: requis dans tous les cas par les associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Durée : 99 ans

Immatriculation au RCS de DIJON

Pour avis

AL211927443

NIÈVRE

TRANSFERT DE SIÈGE

LML BOX

Société par actions simplifiée
au capital de 1.500 euros
18 rue Molière - 58000 NEVERS
878 822 873 RCS NEVERS

Par décisions du 30 avril 2020, les associées ont décidé, à compter du 30 avril 2020, de :

étendre l'objet social de la Société à l'activité de domiciliation de siège social de sociétés, de location de locaux et toutes prestations administratives et commerciales y afférentes et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ettransférer le siège social du 18 rue Molière - 58000 NEVERS au 14, rue Eugène Leduc - 02000 LAON et demodifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Présidente

AL581927438

MODIFICATION DE CAPITAL

GIVRAI INVESTISSEMENTS

SARL au capital (ancien) de 1.000 €
Siège social : 14 rue Denis Papin
58640 VARENNES VAUZELLES
839 510 807 RCS NEVERS

Par décisions de l'associé unique du 29/02/2020, il résulte l'augmentation du capital social de la Société d'une somme 29.000 € qui se trouve ainsi porté de 1.000 € à 30.000 €.

AL581927428

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
NEVERS

EURL SPANOUDAKIS ARNAUD

SARL au capital de 4 000 euros
22 Route de Vèzelay 58800 CORBIGNY
RCS NEVERS 818 760 258

Décision du 10/03/2020 : L'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 96 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 4 000 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 100 000 euros

La Gérance

AL581927442

MODIFICATION DE STATUTS

Alciat-Juris Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

SARL ADG

SARL transformée en SAS
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Le Bourg 58140 GACOGNE
RCS NEVERS 838 025 765

Il ressort des Délibérations de l'AGM du 31/03/2020, les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié :

ANCIENNES MENTIONS :

Forme : SARL

Gérant : M. Cédric Claude LEFEVRE, né à SENLIS (Oise), le 15 Février 1976, de nationalité française, et demeurant à SAINT REVERIEN (58420), 4, rue de la Fontaine.

Commissaires aux comptes : néant

NOUVELLES MENTIONS :

Forme : SAS

Président : M. Cédric LEFEVRE, sus nommé et domicilié

Directeur Général : Mme Myrrina, Lynda GAREAU, née à PARIS (75014), le 11 Juillet 1992, de nationalité française, et demeurant à SAINT REVERIEN (58420), 4, rue de la Fontaine.

Commissaires aux comptes : néant

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé pourra participer aux assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions sont libres entre associés, sous réserve des dispositions relatives au droit de préemption. Toute autre cession est soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à l'unanimité.

Pour avis, Le Président

AL581927437

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

MARIETTE

Société Civile au capital de 1.480 €
Siège social : 37, rue Saint Martin - 58000 NEVERS
524 449 923 RCS NEVERS

Par décision du 02 avril 2020, l'associé unique a étendu l'objet social à la prise de participations dans toutes sociétés, à la gestion de trésorerie au moyen de tous investissements mobilier ou immobilier, à la gestion et à la mise en valeur de patrimoine familial.

Pour avis, le gérant

AL581927449

VENTE

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire
Tél : 03 86 39 58 90

VENTE

Vente de parcelles boisées - droit de préférence

En application des articles L 331-19 et suivants du code forestier, avis est donné de la vente des biens suivants :

Bien sis à CIEZ

Lieu-dit Les Baudières

Description Une parcelle de taillis

Moyennant le prix de MILLE EUROS, payable comptant le jour de la signature

de l'acte authentique.

Frais en sus à la charge de l'acquéreur.

Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise en possession réelle, l'immeuble étant libre de toute location ou occupation.

Les propriétaires d'une parcelle boisée contiguë aux biens ci-dessus désignés, disposent d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en Mairie de CIEZ, pour faire connaître à Maître Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), 14 Rue du Maréchal Leclerc, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions contenues dans les présentes.

Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de deux mois à compter de la délibération d'exercice de ce droit par son bénéficiaire.

Ce droit de préférence s'exerce sous réserve d'éventuels autres droit de préemption qui seront purgés après le présent droit de préférence.

Rappel de l'article L 331-12 alinéa 3 : lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contiguës exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.

AL581927427

CESSION

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
NEVERS

AVIS DE CESSION

Acte sous seing privé du 31.03.2020 à CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 24.04.2020, Dossier 2020 00008794, référence 5804P01 2020 A 00409

M. et Mme Manuel GOMES DE OLIVEIRA, dt ensemble Les Barbiers 58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS immatriculé au RCS de NEVERS sous le n°382 698 488, ont CEDE

à la SARL GOMES MANUEL, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°431 440 031, représentée par Malvina DE ALMEIDA SILVA, un fonds de maçonnerie, couverture, isolation, carrelage, ravalement, sablage, petit terrassement, fosses septiques exploité sous forme de location-gérance par la SARL GOMES MANUEL, sis Les Barbiers 58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS moyennant le prix de 60 000 euros.

L'Acquéreur a la pleine propriété du fonds de commerce le 31 Mars 2020 et la jouissance par la prise de possession réelle et effective le 1er Avril 2020 à 0 heure 01.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la publication au BODACC, pour la validité et, pour toutes correspondances, au siège du fonds cédé.

Aux termes du même acte, du fait de cette vente, il a été constaté la résiliation du contrat de location gérance existant entre M. et Mme Manuel GOMES DE OLIVEIRA et la SARL GOMES MANUEL conclu le 19 Avril 2000, résiliation prenant effet au 31 Mars 2020. Pour avis

AL581927444

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

SCEA LA GARDE

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 448.047,66 euros
Siège social : la Garde – 58220 PERROY
418 569 836 RCS NEVERS

Il résulte d'une délibération de l'assemblée générale du 28 avril 2020, les modifications ci-après à publier :

Ancienne Mention

Gérant : M. Thierry FLANDIN – Domaine de la Garde – 58220 PERROY

Nouvelle Mention

Gérant : M. Bertrand FLANDIN – Domaine de la Garde – 58220 PERROY

Pour avis, le gérant

AL581927431

GAEC DE CHARRY

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
au capital de 191 933,32 euros
Siège social : Charry 58330 BONA
402 951 321 RCS NEVERS

L'AGO du 31/12/19, à effet du même jour, a pris acte de la démission de M.Morgan BLOT de ses fonctions de gérant. Modification sera faite au GTC de NEVERS. Pour avis la Gérance

AL581927433

DISSOLUTION LIQUIDATION

ALAIN GAUCHE TP

Société à responsabilité limitée
au capital de 62 000 euros
Siège social : 51, rue François Mitterrand
58270 SAINT-BENIN-D'AZY
488 565 037 RCS NEVERS

Le 15 mars 2020, l'Assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 mars 2020. Madame Séverine GAUCHE demeurant à MONTAPAS (58110), Sermentray, a été nommée Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social

Pour avis.

AL581927430

PASSION PAYASAGE

SARL au capital de 10000€. Siège social: 3 rue Rosa Parks 58200 Cosne-Cours-sur-Loire. 848229704 RCS NEVERS. Le 30/03/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Bryan Boret, 12 rue des Petits Prés 89240 Escamps et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de NEVERS.

AL581927436

BITRYMMO

SCI au capital de 20000,00 € Siège social : 8 rue des Mallons Le Lieu Francis 58310 BITRY RCS NEVERS 809652381

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 05/12/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 14/04/2020 , il a été nommé liquidateur(s) M DE ROY Jean demeurant au Kroondreef 25 2970 SCHILDE Belgique et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL581927440

BITRYMMO

SCI au capital de 20000,00 € Siège social : 8 rue des Mallons Le Lieu Francis 58310 BITRY RCS NEVERS 809652381

Par décision de la gérance du 05/12/2019 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, la société BITRYMMO SCI située 8 rue des Mallons Le Lieu Francis 58310 BITRY pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 14/04/2020 . Radiation au RCS de NEVERS.

AL581927441

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 13 janvier 2020, à NEVERS.

Dénomination : DES PETITS CHATS.

Sigle : SCI.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 10 Rue Creuse, 58000 Nevers.

Objet : Acquisition, administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Montant des apports en numéraire : 1000 euros.

Cession de parts et agrément : Toute cession de parts doit être constatée par un acte notarié ou sous signature privée.

Gérant : Madame Claire TABOURIN, demeurant 10 Rue Creuse, 58000 Nevers

La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL581927429

CERFRANCE

Expertise Comptable et Conseil
3 Parc de Fromenteau
03400 TOULON SUR ALLIER

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à ISENAY (58) du 31/03/2020 il a été créé une SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCEA d'ARMAILLE Forme : Société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil. Objet : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles, soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition ou selon toutes autres modalités. La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation. Et généralement toutes opérations de nature civile pouvant se rattacher à l'objet. Siège : « Le Tremblay » - 58290 ISENAY Durée : 99 ans Capital : 355.000,00 € Gérant : M. Hervé de la FOREST d'ARMAILLE, demeurant 43 avenue George V – 75008 PARIS Cessions de parts sociales : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts sociales par l'Assemblée Générale. La société sera immatriculée au RCS de Nevers Pour avis

AL581927439

YONNE

NOMINATION

2R-ENERGIE DISTRIBUTION

Dénomination sociale : 2R-ENERGIE DISTRIBUTION

Forme : SAS

S.A.S au capital de 5000 €

Siège social: 17 rue de Sancey ZI des Vauguillettes III 89100 SENS.

Numéro SIREN : 84789286600017 SENS

Par décision de L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 Février 2020, il a été pris acte de la nomination de Monsieur MANAI Slim demeurant 15 rue Jeannette et Raymond Marre 89 100 SENS en qualité de nouveau Président à compter du 1 mars 2020 pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur ABDELKHALIK BOUHADDOU démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

AL891927178

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL FAMILLE DUMANT APICULTEURS

SARL au capital de 240 000,00 euros
Siège social
17 rue Couverte, la Chapelle
89340 CHAMPIGNY
819 864 695 RCS SENS.

L'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2020 a décidé de réduire le capital social de 120 000 € ce qui a pour effet de le porter à la somme de 120 300 €, sous condition suspensive de non opposition des créanciers dans le délai légal. Aux termes du procès verbal établi le 15 mars 2020, la gérance a constaté que la réduction du capital se trouvait définitivement réalisée le 15 mars 2020.

Pour avis, la gérance.

AL891927482

WISEAR

SAS au capital de 100 €
Siège social :
11 rue des Cassoirs
89000 Auxerre
878 469 634 RCS AUXERRE

Modifications

En date du 17 avril 2020, le président a constaté la réalisation définitive de l'augmentation du capital social d'une somme de 44.900 € en numéraire décidée par décisions des associés en date du 8 avril 2020. Le capital est ainsi porté à 45.000 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS d'Auxerre.

AL891927489

RECTIFICATIF

GROUPEMENT FONCIER GUYARD

GFA en liquidation
au capital de 148 790,34 euros
Siège social :
89160 CHASSIGNELLES
378596746 RCS AUXERRE

RECTIFICATIF

A l'annonce parue le 20 mars 2020, il fallait lire : L'Assemblée Générale réunie le 19 février 2020.

AL891927480

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 20/03/2020 concernant la société : FLEUR D'ASIE 89, il y avait lieu de lire Mme Xingbo DEMEAUX 20 promenade Claude Levi Strauss, 75013 Paris.

AL891927486

MODIFICATION DE STATUTS

FIDUCIAL SOFIRAL

FLEUCHEY

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 65 500 euros
Siège social
Chemin des Plantottes
89700 EPINEUIL
RCS AUXERRE 412 012 882

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 23 mars 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société devient FLEUCHEY.

Son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 65 500 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la société était dirigée par un gérant Monsieur Jean-Lou FLEUCHEY, dont les fonctions cessent du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :

Monsieur Jean-Lou FLEUCHEY demeurant Chemin des Plantottes 89700 EPINEUIL

Pour avis

Le Président

AL891927478

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/05/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl HOLDING DES CHAUMES** 6 le Moulin du Bois 89130 Moulins-sur-Ouanne. RCS Auxerre 494665458. CIP 4042.

AL891927495

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/05/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SALOMEZ** Z I Patures des Chaumes 89130 Toucy. RCS Auxerre 321678492. CIP 4043.

AL891927496

Jugement du Tribunal de Commerce de Montpellier du 29-04-2020 prononçant la conversion de la procédure de sauvegarde en redressement judiciaire au profit de la **SA ORCHESTRA-PREMAMAN** Zac des Macherins LD La Grande Source 89470 Monéteau (équipement de la personne et puériculture) RCS MONTPELLIER 398 471 565. Date de cessation des paiements : 12/03/2020. Désignant Administrateurs judiciaires :

- la SELARL FHB en la personne de Me Hélène BOURBOULOUX 16 Place de l'Iris Tour CB21 92040 Paris la Défense Cedex ;
- la SELARL FHB en la personne de Me Jean-François BLANC 5 Rue des Salins 34070 Montpellier ;
- la SELARL THEVENOT PARTNERS en la personne de Me Aurélia PERDEREAU 42 Rue de Lisbonne 75008 Paris.

Les déclarations des créances sont à déposer, dans les deux mois de la publication au Bodacc du jugement d'ouverture aux Mandataires judiciaires :

- Me Vincent AUSSEL, ARCHE JACQUES CŒUR, 222 Place Ernest Granier 34000 Montpellier ;
- La SCP BTSG en la personne de Me Marc SENECHAL 15 Rue de l'Hôtel de Ville CS70005 92200 Neuilly sur Seine.

ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com.

AL891927493

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/05/2020 autorisant la vente à forfait des lots N° 2, 4, 5 et 10 d'un immeuble situé 98 rue Véron 94140 ALFORTVILLE édifié sur la parcelle D112 et des lots 1, 2, 4, 6 et 8 d'un immeuble situé 100 rue Véron 94140 ALFORTVILLE édifié sur la parcelle D113 au profit de Messieurs Arzou et Irad HASSANALY, appartenant à la **Sàrl LA PHOCEENNE** 89350 CHAMPIGNELLES. RCS AUXERRE 775718349. CIP 2740.

AL891927497

MAISON DE L'ANDOUILLETTE «MICHEL SOULIE», CHABLIS-FRANCE

TRANSFORMATION D'UNE SOCIÉTÉ EN SAS / SASU

Dénomination : MAISON DE L'ANDOUILLETTE «MICHEL SOULIE», CHABLIS-FRANCE.

Forme : SARL. Capital social : 8000 euros. Siège social : 3 Place du Général De Gaulle, 89800 CHABLIS. 479146854 RCS TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE.

Aux termes de l'AGE en date du 20 mars 2020, les associés ont décidé de transformer la société en société par actions simplifiée. Président : Monsieur Laurent CAMU, demeurant 13 Rue Jules Philippe, 89800 Chablis. Mention sera portée au RCS de TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE.

AL891927479

EARL BOUTAUT

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée Société civile au capital de 72 045,00 euros Siège social : Les Jacquinats - 89520 MOUTIERS-EN-PUISAYE 333 099 778 RCS AUXERRE Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2020, la collectivité des associés a décidé de : – Nommer Mme Valentine BOUTAUT, demeurant MOUTIERS EN PUISAYE (89520), 2 les Jacquinats aux fonctions de gérant pour une durée non limitée, – transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. Celui-ci a été préalablement agréé par Monsieur le Préfet de l'Yonne le 30 mars 2020. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes : Dénomination sociale : GAEC BOUTAUT. Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun régi par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, L.323-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 72 045,00 euros. Siège social : Les Jacquinats - 89520 MOUTIERS-EN-PUISAYE Durée : Jusqu'au 19 juillet 2030. Gérants : M. Yves BOUTAUT demeurant à MOUTIERS EN PUISAYE (89520), 6 la Forge, et Mme Valentine BOUTAUT demeurant à MOUTIERS EN PUISAYE (89520), 2 les Jacquinats. Pour avis, la gérance.

AL891927488

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI LESSOUILLES

SCI au capital de 400 €

Siège social 3 rue jacques ferrand 89800 Courgis

801395054 RCS Auxerre

Le 01/04/2020, l'AGE a décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 01/04/2020 et sa mise en liquidation amiable, a nommé liquidateur Mme Sophie Soulaliou demeurant 3 rue jacques ferrand 89800 Courgis et fixé l'adresse de liquidation au siège social.

Modification au RCS d'Auxerre.

AL891927346

MICHEL PERARD

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social : 6, route Nationale 60 -
89100 MALAY LE GRAND
Siège de liquidation : 4 Rue du Lavoir -
89210 VACHY
794 760 363 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 31/10/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Michel PERARD, demeurant 4, Rue du Lavoir 89210 VACHY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 4 Rue du Lavoir - 89210 VACHY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur.

AL891927483

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : MAXANGECYL OPTIQUE. Forme : SASU société en liquidation. Capital social : 5000 euros. Siège social : 6 Rue du Commerce, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE. 837709112 RCS SENS. Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Angélique ZACCARIA demeurant 1A Rue du Chemin Vert, 89150 VILLEBOUGIS, l'a déchargée de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du SENS.

Le liquidateu

AL891927487

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI ETC SAINT FLORENTIN. Forme : SCI société en liquidation. Capital social : 51800 euros. Siège social : Place DE L'EUROPE, 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE. 802604371 RCS TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE. Aux termes de l'AGE en date du 21 avril 2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Claude BOULIC demeurant 1 rue de l'intérieur, 89113 CHARBUY et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE.

Le liquidateu

AL891927491

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 21/04/2020 à Septfonds (89), il a été constitué une entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: AMIA

Siège: 1, rue Principale, 89170 SEPTFONDS

Objet: sans activité, rachat d'un fonds de commerce de vente à distance sur catalogue spécialisé

Durée: 99 ans

Capital: 10 000 €

Gérance: Mme MARSETTI Audrey, demeurant 1, rue Principale, 89170 SEPTFONDS

Immatriculation de la société au R.C.S. de AUXERRE.

La gérante

AL891927425

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 22/04/2020, une SARL OPEN KAYAK a été constituée. Capital: 2 € Siège: 16bis Rue Haute Pêcherie 89300 Joigny Objet: Location de canoës/kayaks Durée: 99 ans . Gérance: Benachir Stioui , 16bis Rue Haute Pêcherie, 89300 Joigny Patrick Dubois, 6 Rue De La Gare, 89500 Villeneuve Sur Yonne RCS: SENS

AL891927455

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 14 avril 2020 constitution de la SAS : STELIE HOLDING

Capital social : 271 250 euros.

Siège social : 6, rue du Moulin 89480 CRAIN

Objet : Propriété et la gestion de tous biens meubles et immeubles, toutes prises de participations dans toutes sociétés créées ou à créer, quelle qu'en soit la forme et

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

ATELIER CREA' METAL SARL

Liquidation Judiciaire du 18/06/2019

17 Grande Rue - 89150 DOLLOT

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 3 avril 2020.

AL891927332

l'objet ; administration d'entreprises, toutes activités de prestations de services, de conseils et d'assistance aux entreprises notamment en matière de management, d'organisation, de contrôle, d'information et de gestion, de relations publiques et de communication interne comme externe, toutes études de marché, d'ingénierie en matière financière.

Président : M. Stéphane BRARD demeurant 23 Bis, rue de la Ravière 58640 VARENNES VAUZELLES

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS AUXERRE.

AL891927477

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 29/04/2020, il a été constitué une société par actions simplifiée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ENTREPRISE SPECIALISEE EN PEINTURE ET DECORATION

Capital : 10 000 €, divisé en 1 000 actions de 10 €.

Siège social : 10, rue du Clos le Roi 89100 SENS

Objet : tous travaux de peinture, ravalement, revêtements muraux et de sols ; tous travaux de décoration et d'aménagements intérieurs ; l'achat et la vente de peinture, revêtement et matériel de peinture et décoration de toute nature,

Durée : 99 ans.

Présidente : Mme Evelyne HENRIOT, demeurant au 10 rue du Clos le Roi 89100 SENS

Cession d'actions : Libre entre associés. Agrément de la collectivité des associés pour les tiers.

Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

La société sera immatriculée au RCS SENS.

AL891927481

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 13 février 2020, à LES BORDES.

Dénomination : EURL CHALONS LIONEL.

Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

Siège social : 10 Route de Villeneuve, 89500 LES BORDES.

Objet : Tous travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre du bâtiment.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1500 euros

Gérant : Monsieur LIONEL CHALONS, demeurant 10 Route de Villeneuve, 89500 LES BORDES

La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Pour avis.

La Gérance

AL891927485

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 10/4/2020, il a été constitué une SARL dénommée : LE CHENE BLEU. Capital : 1 000€. Siège : 7 rue du Buisson l'oiseau, 89400 Migennes. Objet : Exploitation forestière, entretien de propriété, paysagiste, travaux divers en relation avec la nature. Durée : 99 ans. Gérance : Mr SEVINC Mehmet, 7 Rue du Buisson l'oiseau, 89400 Migennes. Immatriculation au RCS de Sens

AL891927490

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2020 à AVALLON, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : AURÉLIE TARDIVON. Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : L'exercice de la profession d'Huissier de Justice dans un ou plusieurs offices de la profession auxquels elle est nommée. Capital social : 8 000,00 euros. Siège social : 6 rue Pasteur 89200 AVALLON. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérante : Mme Aurélie TARDIVON demeurant Le Saulce 89200 ISLAND. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, la gérante.

AL891927494

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

Confinement

Comment concilier école à la maison et travail des parents ?

Avec la fermeture des écoles, puis le confinement, les habitudes ont changé, tant pour les parents que pour les enfants. Que l'on soit salarié d'une entreprise, auto-entrepreneur ou agriculteur, chacun a dû trouver une nouvelle organisation pour concilier au mieux école à la maison et travail.

Que l'on soit agriculteur(trice), salarié(e) devant se rendre au bureau ou télétravaillant, chef d'entreprise, auto-entrepreneur… une bonne organisation est actuellement de mise pour gérer le travail scolaire adressé par les enseignants aux enfants et pour poursuivre son activité professionnelle. Selon la situation et celle du conjoint (chômage partiel, télétravail, travail), mais aussi selon l'âge des enfants (ceux en classes primaires, même s'ils peuvent être autonomes, ont besoin d'un cadre, alors que les collégiens ont plus l'habitude de gérer seuls leur travail scolaire), chacun a tenté de trouver des solutions. La première semaine a sûrement été compliquée, puis les familles ont pris leurs marques. Le président de la République ayant annoncé le 13 avril dernier que la période de confinement strict serait prolongée jusqu'au 11 mai, voici quelques conseils pour que l'école à la maison se déroule dans de bonnes conditions, conseils qui peuvent bien évidemment être adaptés et pris comme source d'inspiration.

Des repères dans l'espace et le temps

Il est essentiel de poser un cadre avec ses enfants, c'est-à-dire de définir des règles, des horaires, des rituels, comme en classe finalement. Première règle : délimiter un espace réservé exclusivement au travail scolaire pour favoriser la concentration, avec, si possible, un espace d'affichage (porte de placard par exemple). Puisque l'enfant a besoin de bouger, pourquoi ne pas prévoir un espace pour le travail écrit, et un second espace pour le travail oral. Le deuxième point essentiel est de donner des repères dans le temps. Il est préférable que l'enfant travaille les jours d'école habituels, en respectant un emploi du temps (le mieux : celui défini par l'enseignant). Ne pas oublier d'y intégrer des temps de pause réguliers (quelques minutes entre chaque activité et 15 à 30 minutes par demi-journée, de type récréation). Effectivement, il faut tenir compte de la capacité de concentration de son enfant, autour de 30 minutes, pour organiser les activités. En utilisant une horloge, l'enfant pourra plus facilement se repérer dans le temps. Il saura aussi que l'adulte travaille jusqu'à la fin du temps indiqué et qu'il faut éviter de le déranger (lire plus loin). Comme avant d'aller à l'école, on prend son petit-déjeuner et on s'habille. Et comme à l'école, il faut se mettre en condition pour bien travailler : l'enfant prépare sa trousse, son cahier, ses fiches, est calme et concentré, prend connaissance des consignes. Il peut être accompagné par un des parents. Celui-ci doit ensuite s'éloigner pour laisser l'enfant en autonomie.

Le droit à l'erreur

Comme à l'école, l'enfant a le droit de se tromper. Pour avancer dans l'exercice, il peut s'aider des outils utilisés en classe. S'il bloque, vérifier avec lui qu'il a bien compris la consigne ou la notion. Une fois l'ensemble du travail scolaire terminé, il convient de prendre du temps avec l'enfant pour faire le bilan de la journée d'école à la maison : lui demander ce sur quoi il a travaillé ; valoriser ses réussites ; le féliciter et l'encourager.

Ne pas déranger !

Après avoir mis une organisation de l'école à la maison au top, les parents doivent eux aussi s'organiser pour télétravailler avec les enfants à proximité. Contrairement au premier réflexe, il peut être préférable de s'installer dans un endroit proche de son enfant : il sera peut-être plus rassuré et travaillera plus facilement, et on se lèvera moins souvent pour aller le voir… Puis, il est plus facile de travailler en même temps que son enfant. Si le travail doit se poursuivre pendant son temps de pause, convenir avec lui, au préalable, d'une activité, plutôt calme, qu'il pourra faire seul ou avec ses frères et sœurs. Quand cela est possible, alterner avec l'autre parent la présence auprès des enfants pour avoir des phases plus intenses de travail. Et pourquoi ne pas profiter de la récréation avec les enfants ? Un verre d'eau ou un thé partagé avec eux fera le plus grand bien à tout le monde…



Il est essentiel de poser un cadre avec ses enfants, c'est-à-dire de définir des règles, des horaires, des rituels, comme en classe finalement.

Instaurer des codes

Pour ne pas être dérangé à chaque instant par son enfant, il est possible d'utiliser un code pour lui matérialiser l'indisponibilité momentanée, avec par exemple un post-it *«Je suis occupé, ne pas déranger»*, posé à côté de l'ordinateur. Autre outil : instaurer un code de communication silencieux. Explication : si l'enfant souhaite parler avec sa mère ou son père alors qu'il travaille (et que forcément, du point de vue de l'enfant, c'est très urgent !) il peut lui poser la main sur l'épaule ou le bras pour lui signifier sa sollicitation. L'adulte comprend le souhait de l'enfant de parler et l'enfant sait que l'adulte reviendra vers lui quand il aura fini sa phrase ou sa conversation téléphonique.

Apprendre (aussi) autrement

Bien évidemment, outre l'école à la maison avec le travail demandé par les enseignants, il existe d'autres manières d'apprendre (jeux de société, cuisine, dessin, écriture d'une lettre, jeux pour faire de l'exercice, lecture, jardinage…). Et, pour le *«bien vivre ensemble»*, selon leur âge, les enfants peuvent aussi accomplir quelques tâches comme mettre la table, étendre le linge… Ils seront heureux de rendre service et feront gagner un temps précieux aux parents. Les enfants peuvent aussi être sollicités pour écrire des idées de menus ou inventer des jeux (exercice d'écriture et source d'inspiration pour les parents). En cette période de confinement, qui est synonyme de situation inédite et souvent stressante, il est fortement recommandé d'avoir un temps de parole en famille. L'objectif est que chacun puisse s'exprimer, notamment sur les émotions ressenties, et se sente rassuré et réconforté. On peut s'inspirer des règles fixées en classe lors du conseil d'élèves : distribution de la parole, pas de commentaire ou de critique…

Lucie Grolleau Frécon

Source : brochure (XX conseils pour accompagner au mieux l'enfant élève dans l'apprentissage à la maison)

Témoignage

L'école en direct de la ferme

Aude Pocchiola est professeure des écoles, femme d'agriculteur et maman. Elle est plus que jamais sollicitée en cette période de confinement, pour assurer la classe, s'occuper de sa fille et de la maison, aider sur l'exploitation. La situation demande des efforts, mais offre aussi de belles compensations.

Ça change tout de travailler derrière un écran plutôt que face aux élèves !» Pour réduire cette distance imposée par les circonstances, Aude Pocchiola innove. Cette professeure des écoles de cours moyens à Navilly (Saône-et-Loire) a dix-huit élèves en CM1, dont sa fille, et huit élèves en CM2. «Je suis obligée de beaucoup diversifier les activités pour ne pas désintéresser les enfants». Et si la routine mise en place les premières semaines était très appréciée des parents, Aude Pocchiola s'est vite aperçue que les enfants témoignaient, eux, de beaucoup plus de lassitude. Elle a donc fait évoluer sa façon de préparer et de présenter ses cours. «Je passe beaucoup par des vidéos, des tutos explicatifs». L'élevage de coccinelles qu'elle avait prévu de faire en classe a été maintenu, mais maintenant «je les observe pour eux et après les élèves posent leurs questions grâce à un document interactif qui leur permet de suivre l'évolution des larves».

Pas de panique

Elle alterne ainsi du *«travail plus répétitif»* et *«des choses plus visuelles ou sonores»* et se veut rassurante envers les parents : *«nous nous focalisons sur des révisions. Le rôle des parents est donc d'aider au maximum leurs enfants à conserver leurs acquis et pas du tout de se substituer à nous en enseignant de nouvelles notions»*. Si la période représentera forcément *«un trou dans la raquette, le fait de fonctionner en cycle de trois ans permet de lisser les apprentissages. Soit les notions ont déjà été vues, soit elles seront rattrapées sur le reste du cycle»*. Et s'il n'y avait pas de retour à l'école ? *«Les élèves de CM2 n'auront pas eu la période de transition très importante avant l'entrée au collège»*, s'inquiète-t-elle. Mais on n'en est pas encore là : la reprise des cours est pour l'instant annoncée pour le 11 mai.

Reconnaissances

Aude Pocchiola témoigne aussi du changement dans les rapports avec les familles. *«En milieu rural, les liens étaient déjà là mais cette période permet de les renforcer»* grâce notamment à des contacts téléphoniques réguliers. *«Il y a beaucoup de remerciements et de messages de reconnaissance pour ce que l'on fait»*. Autre reconnaissance, qui la touche particulièrement : l'évolution du regard porté sur les agriculteurs. *«Nous voyons plus de parents d'élève à la boutique de la ferme, c'est l'occasion de beaucoup de mots de soutien aux agriculteurs»*. Eux, comme l'ensemble des consommateurs, prennent *«plus conscience que les producteurs sont indispensables»*. *«Cela fait du bien à entendre pour mon mari»*, conclut-elle.



La vidéo un excellent moyen de garder le contact avec les élèves.

Françoise Thomas

République tchèque

Une coopérative d'après communisme

Depuis la chute du mur de Berlin, l'agriculture tchèque a été abandonnée à quelques apparatchiks de l'ancien pouvoir. Un choix a été fait pour l'économie : favoriser les services et les nouvelles technologies au détriment de l'industrie lourde et l'agriculture. Nous avons pourtant visité une ferme coopérative.



Le colza a pris une part importante dans le paysage agricole tchèque, dans le but de produire des agrocarburants. Les usines qui le fabriquent appartiennent à une entreprise possédée par le Premier ministre.

La ferme coopérative Agra est symbolique de l'agriculture tchèque. Créée en 1993, au moment des privatisations, elle comprend 250 membres dont la moitié est propriétaire de capital. Les 5 actionnaires principaux sont les cadres de l'entreprise. Le chiffre d'affaires global est de 10 millions € pour un résultat distribué de 1,2 million. La majorité des 70 salariés travaille pour un salaire moyen de 1 000 € pour plus de 230 heures/mois. Les dirigeants d'Agra ont un raisonnement très proche d'une entreprise classique. Les 3 500 ha cultivés sont loués à des personnes qui les ont reçus à la fin du communisme. Les anciens dirigeants du kolkhoze local se sont mués très rapidement en managers capitalistes. Ils ont tout d'abord cherché à acheter ces terres libérées à des prix de 1 500 à 2 000 €. Elles en valent aujourd'hui cinq fois plus. 250 propriétaires ont souhaité garder leurs terres qu'ils louent à la ferme coopérative, pour un prix aujourd'hui sensiblement identique à la France.

Valorisé chez les Allemands

Ils ont la possibilité d'acheter des actions pour être à la fois apporteur de terres mais aussi de capitaux. 123 ont investi, le reste des actions est réparti dans le personnel. L'assolement est de 1 500 ha de blé, 450 d'orge de printemps (malterie), 1 000 de maïs (alimentation animale) et 500 de colza (diester). Les plus grandes parcelles font 40 ha mais la moyenne est proche de 10 ha. Les rendements moyens en blé sont de 7 à 8 t/ha à 17 % de protéines. Tout cela est valorisé chez le voisin allemand à un prix supérieur à 250 €/T. Le coût de production total, salaires inclus, est légèrement supérieur à 140 €/t (peu de traitements, engrais de fumier, salaires bas). La culture de blé dur a été abandonnée faute de rendement. Du colza à 4,5 t/ha pour un prix de 350 €/T et du maïs sans irrigation proche de 10 t/ha, complètent les productions. L'orge est sous contrat avec les Malteries Soufflet. Agra a investi récemment dans une capacité de stockage de plus de 20 000 t ce qui lui permet de jouer sur les marchés. En production animale bovine, les races Montbéliarde et Fleckviech (race locale), ont été choisies pour leur rusticité. La production globale de lait est proche de 2 millions de l/an, vendus chez Danone à 0,32 cts/l. 20 personnes sont dédiées à l'élevage bovin. Un prochain projet devrait amener à construire une nouvelle étable dotée d'une unité de méthanisation et d'un robot avec des fonds de l'Union européenne. L'élevage de porc est momentanément arrêté car jugé non rentable et avec des soupçons de maladie.

Partagés sur Bruxelles

Le vignoble produit 9,5 hectolitres d'alcool pur/ha pour une implantation de 3 500 à 4 000 pieds/ha, avec uniquement 2 traitements par an. 98 % de la récolte est vendue en République tchèque dans des réseaux locaux. Les 2 % restant sont pour le personnel. L'exploitation touche environ 250 000 € de subventions européennes, sans inclure les aides liées aux investissements matériels. L'impression par rapport à Bruxelles est très partagée. *«Nous touchons des subventions qui nous aident mais en contrepartie on nous impose des règles faites par des fonctionnaires pas compétents et qui coûtent cher»*, soupirent les dirigeants de la ferme. En République tchèque, l'homme de la rue a une opinion favorable sur son agriculture. Avec l'exode rural massif sur les 30 dernières années, la grande majorité des Tchèques connaît les travaux des champs et a gardé des racines rurales. La population connaît la somme des efforts nécessaires pour produire. Les jeunes, pour leur part, n'ont que peu d'intérêts pour les pratiques et les contraintes demandées aux agriculteurs. Ils ont vécu, notamment depuis l'adhésion à l'Europe, une période faste qui leur a ouvert un champ du possible sur une variété de nourriture et sur des biens matériels que leurs parents n'auraient même pas imaginés.

Profusion de labels

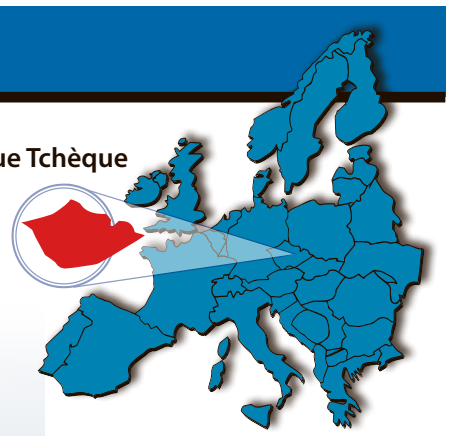
Le gouvernement, depuis 2004, a mis en place de nombreux labels de qualité, reconnus de tous et qu'il surveille. De l'avis des Tchèques, il y en aurait même un peu trop. Cela apporte de la confusion. Globalement la population est confiante dans sa nourriture. Le bio reste marginal avec moins de 2 % de la consommation, sans doute à cause de son prix inabordable pour des salaires faibles.

Le pays est pourtant le 3ème producteur d'Europe en termes de superficie bio avec un fort développement. Les productions partent à l'export, notamment en Allemagne. Comme dans de nombreux pays de l'ex-bloc communiste, les habitants ont pu mesurer l'avant et l'après-adhésion. Le sentiment général est donc favorable. Même si ce n'est pas aussi fort que chez le voisin hongrois, il existe toutefois un développement du populisme dans la population avec une tendance au renfermement. Le sentiment général est que l'Europe coûte cher et ouvre trop ses portes aux étrangers. Côté agriculteurs, ils ont bien vécu l'arrivée dans l'Europe, le 1er mai 2004, mais sont aujourd'hui plutôt amers sur la PAC. Ils estiment que de nombreuses promesses sur les aides aux prix n'ont pas été tenues. Cela crée des rumeurs et un sentiment négatif. Cette impression, il faut toutefois la relativiser car nombreux sont les agriculteurs qui ont bénéficié d'aides directes sur des projets de construction de bâtiments avec parfois des surévaluations de devis. Le versement des subventions avec un barème d'aides en fonction des surfaces ne leur convient pas car ils ont les fermes les plus grandes d'Europe en surface. Dans un système de fermes coopératives où il y a de très nombreux propriétaires, cela leur apparaît injuste. *«Nous faisons de l'agriculture et souhaitons être au même niveau qu'un agriculteur français»*, entend-on régulièrement dans les campagnes. *«N'oublions pas que ce sont les grandes fermes qui créent des emplois»*.

PHILIPPE DEQUIDT



Pavel Couffal dirige d'une main de fer la ferme coopérative dont il est le principal actionnaire.



La République tchèque en chiffres

Superficie : 78 866 km², l'équivalent de la région Occitanie. SAU : 3 791 km² soit 12,5 % de la France. Population : 10,5 millions d'habitants dont 2,7 % travaillent en agriculture. PIB (2017) : 192,01 milliards € (10,5 fois inférieur à la France) dont : agriculture : 2,4 %, industrie : 38,1 %, services : 59,5 %.

Logique tertiaire et coopération en souffrance

L'industrie lourde et l'agriculture n'intéressent plus les dirigeants de la République tchèque qui a basé son développement sur le tourisme, les services et les nouvelles technologies. Ce petit pays, dont une partie, les Carpates, est montagneuse, a connu un exode rural très important car les paysans ne parvenaient plus à vivre décemment. De grandes exploitations ont été créées par des hommes d'affaires qui ont racheté les terres en masse avec la privatisation à la chute du Mur. Seuls 2,3 % de la population travaillent encore dans l'agriculture. Dans cette même logique, les outils agroalimentaires n'ont pas fait l'objet d'intérêts nationaux et sont détenus à 90 % par des étrangers. Après 44 ans de communisme, tout ce qui peut ressembler à une organisation mutualiste a été rejeté. On ne trouve pas de Cuma ou de coopératives comme nous l'entendons chez nous. Paradoxalement, des fermes se sont créées qui font penser aux anciens kolkhozes sous la forme de fermes coopératives *«capitalistes»*. De ce fait, les filières non pas pu s'organiser comme en France. La République tchèque voit la majorité de ses productions partir à l'étranger pour revenir transformées.



Le développement d'élevages spécialisés permet une ouverture à la vente directe et au tourisme rural.